

CORRESPONDANCE DE CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU
DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE (1580 - 1609)
Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

--

Après avoir transcrit en 1998 les lettres de la III^e duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour d'Auvergne, puis en 1999 celles de son époux Henri de La Trémoille, le 4 décembre 1999, j'ai commencé la transcription des lettres de la II^e duchesse de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau, à son époux, à son fils Henri ainsi qu'à quelques uns de ses agents conservées dans le Fonds La Trémoille aux Archives nationales aux côtes 1 AP 331 et 332. Après plusieurs arrêts et reprises, liés notamment à la transcription des lettres que lui adressèrent son beau-frère Henri de La Tour d'Auvergne, sa sœur d'Elisabeth et de certains de ses agents de Vitré, j'ai achevé la saisie de ses lettres sur informatique dans les derniers jours du mois de juillet 2001.

A ces lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau conservées dans le Fonds La Trémoille, j'ai joint les quatre uniques lettres d'elles conservées dans le Fonds Rohan-Bouillon en 273 AP et 180. Il s'agit de deux lettres à son beau-frère le duc de Bouillon en date du 1^{er} février 1598 et non datée de 1600 et deux lettres tardives à sa sœur Elisabeth datées des 13 octobre 1627 et 4 juillet 1631, infimes vestiges d'une correspondance qui devait être égale en importance aux 400 lettres qu'Elisabeth lui adressa.

Charlotte-Brabantine de Nassau est la destinataire principale du courrier du premier XVII^e siècle conservé dans le Fonds La Trémoille, mais c'est un personnage à peu près inconnu qui n'a été l'objet d'aucune étude particulière en dehors du chapitre que lui a consacré en 1901 l'historienne Néerlandaise Johanna W. A. Naber dans sa biographie sur les princesses d'Orange en France¹. Berthre de Bournizeau dans son *Histoire de Thouars*² est particulièrement calomnieux à son endroit : " luthérienne ; elle persécuta, toute sa vie, avec animosité et fureur, les faibles restes du catholicisme " écrit-il page 181 et renchérissant il ajoute à la page 185 " Cette femme altière faisait tout trembler autour d'elle ", " elle persécuta les catholiques, et surtout les prêtres et les moines ". Il l'accuse notamment à la page 182 d'avoir persécuté en 1593 tous les monastères d'hommes et de filles, chassé les Dominicains et brûlé le couvent des Cordeliers. Mais voilà tout à cette démonstration, il oublie que à la page précédente, il a mentionné lui-même que le mariage de Charlotte-Brabantine de Nassau avec Claude de La Trémoille n'intervint qu'en 1598. Comment accuser d'un méfait commis à Thouars une personne qui y vint seulement pour la première fois cinq ans plus tard. En 1593, elle vivait aux Provinces-Unies et n'était âgée que de 13 ans. La duchesse de La Trémoille à cette époque, comme le souligne Auguste Lièvre, n'était pas huguenote³, mais la très catholique Jeanne de Montmorency qui mourut seulement en 1596.

Pourtant Charlotte-Brabantine de Nassau devrait être une figure connue des historiens du premier XVII^e siècle en raison des relations étroites qu'elle entretint, après son mariage en 1598 avec Claude de La Trémoille, avec Philippe de Mornay, sieur du Plessis-Marly, le gouverneur de Saumur. Au printemps 2001 à la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, j'ai découvert dans l'*Histoire de la vie de Philippe de Mornay*, publiée en 1647 et dans l'édition de sa correspondance pour les années 1600-1623, publiée en 1651 et 1652⁴, que ces deux ouvrages rapportent nombres de faits touchant la seconde duchesse de La Trémoille et son fils aîné pendant ces années.

¹ Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901, p. 43-62. Le portrait de Charlotte-Brabantine de Nassau par G. Honthorst figure entre les p. 42-43 de cet ouvrage.

² P. V. J. BERTHRE de BOURNISEAUX, *Histoire de Thouars*, Niort, 1824, Réédition Res Universis, Paris, 1992.

³ Auguste LIÈVRE, *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, Paris et Poitiers, 1856-1859, 3 vol, tome III, p. 147, note 1.

⁴ L'*Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*,....in-4° publiée en 1647 à Leyde, chez Bonaventure et Abraham Elsevier, est attribuée généralement à Daniel de Licques, un gentilhomme de Duplessis-Mornay qui

Mais le lecteur qui aura la curiosité de feuilleter ces deux ouvrages comprendra très vite la raison de toute absence d'étude sur Charlotte-Brabantine de Nassau, elle ne s'inscrit pas dans la mythique protestante. Elle se voulait "bonne Française", réprouvait les irresponsables de La Rochelle et d'ailleurs⁵, et étant Hollandaise de naissance considérait que le sort du protestantisme ne se jouait pas en France, mais dans l'Empire. Fautes impardonnables aux yeux des historiens du protestantisme en France du XIX^e et XX^e siècle, qu'importe qu'elle ait soutenu les réformés de Thouars, de l'Ile-Bouchard⁶, de Taillebourg, de Talmont, de Vitré, de Laval, de Charenton, ait échafaudé de savantes combinaisons matrimoniale pour ses nièces qui permirent de conserver à la Réforme jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes trois grandes familles nobles : les La Trémoille, La Rochefoucauld-Roye et Gouyon de La Moussaye, même si pour les La Trémoille ce ne fut que par les femmes : Marie de La Tour d'Auvergne puis Emilie de Hesse-Cassel.

Par ailleurs la découverte de la personnalité de Charlotte-Brabantine de Nassau met fin à l'habile construction historique qui fait de Duplessis-Mornay avec sa politique de conciliation un homme seul, une figure du passé. En fait Duplessis-Mornay avait des appuis politiques au premier rang desquels figurait la duchesse douairière de La Trémoille. Opposer une résistance passive, éviter l'affrontement, rechercher un compromis sont les modes d'expression de la majorité des femmes et l'on voit sur ce point combien la politique de Duplessis-Mornay répondait à leurs plus profondes aspirations.

Cette non conformité au mythe protestant est probablement la raison pour laquelle dans les années 1870, Paul Marchegay et Hugues Imbert ont ignoré les lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau, leur préférant celles que lui écrivirent sa belle-mère Louise de Coligny⁷, ses sœurs Elisabeth⁸ et Flandrine⁹ de Nassau ainsi que Catherine de Parthenay et ses fille Henriette et Anne de Rohan¹⁰.

l'avait "nourri et façonné près de douze ans". Daniel de Licques mourut le 30 avril 1616 à Loudun et son ouvrage fut achevé par Jean Daillé, ministre de Duplessis-Mornay.

La correspondance de Philippe Duplessis-Mornay pour les années 1600 à 1623 a été publiée en 1651 et 1652 en deux volumes in-4° chez Louis Elzevier à Amsterdam. Ils constituent les tome III et IV de ses Mémoires et correspondances dont les deux premiers tomes couvrant les années 1572-1589 et 1589-1599 avaient été publiés en 1624 et 1625. Une seconde édition des Mémoires de Duplessis-Mornay en 12 volumes in-8° a été publiés en 1824-1825 par A. D. de La Fontenelle de Vaudoré et P. R. Auguis chez Treuttel et Würtz à Paris. Une réédition de cette édition en 12 volumes a été réalisée en 1969 à Genève par les Slatkins reprints.

En plus de la quarantaine de lettres de Duplessis-Mornay à Charlotte-Brabantine de Nassau, ce recueil de correspondance pour les années 1600-1623 contient 14 lettres adressées à Henri de La Trémoille. Sont publiées également dans ce recueil quatre lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à Duplessis-Mornay et trois lettres de Henri de La Trémoille à celui-ci.

Le lecteur qui serait étonné de la présence de ces ouvrages relatifs à Duplessis-Mornay dans une bibliothèque de la si catholique Bretagne ne sera peut-être davantage étonné que ces deux ouvrages provenaient d'un couvent de Guingamp. Ce qui est un témoignage de l'importance de Duplessis-Mornay aux yeux des catholiques du XVII^e siècle.

⁵ Dans le dernier tome de son *Histoire Universelle*, Agrippa d'Aubigné regrettait qu'alors que le duc Claude de La Trémoille avait été de son vivant "le plus redouté" du parti protestant, sa femme Charlotte-Brabantine de Nassau "se voyant foible, mémorative des maux passez en sa maison, prit le contr-ongle des maximes de son mari, l'exemple de sa belle-mère, et le conseil du Plessis-Mornay : et lors n'oublia rien pour donner assurance de ce qu'elle avoit entre les mains ; à quoy elle ploya aisément le tendre courage de son fils aîné" Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Ed. André Thierry, Librairie Droz, Genève, 1981-1999, 10 vol, tome X, p. 34.

⁶ Sur les réformés de L'Ile-Bouchard Cf. Idelette-ARDOUIN-WEISS, "Ministres et fidèles de l'Eglise réformée de l'Ile-Bouchard et de son annexe Chinon aux XVI^e et XVII^e siècles", B.H.S.P.F., tome 136, avril-juin 1990, p. 161-207.

⁷ Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiées d'après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

⁸ Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p.

⁹ Paul MARCHEGAY, "Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

¹⁰ Hugues IMBERT, "Lettres de Catherine de Parthenay, Dame de Rohan-Soubise et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2^{me} Série, Tome XII, 1872, p. 41-161.

Charlotte-Brabantine de Nassau par ailleurs en raison de son appartenance à la haute noblesse et par le fait qu'elle était une femme de caractère, sachant mener son monde et sa forte personnalité, ne pouvait qu'irriter les historiens de tous poils : des thuriféraires des souverains de la branche de Bourbon, historiens post-révolutionnaires, marxistes ou de l'École des Annales qui ont gommé son rôle de la scène de l'Histoire de France comme celui de tant de ses consœurs¹¹.

Sur ce dernier point, l'on peut s'interroger sur l'accueil que réserveront les historiennes féministes à Charlotte-Brabantine de Nassau. Le fait qu'elle soit acceptée dans l'univers théorique et maîtrisé du pouvoir masculin, comme le montre les lettres que lui adressa son beau-frère le duc de Bouillon, ne la marginalise-t-elle pas par rapport au reste des femmes. Sa volonté de jouer le jeu masculin du magister n'est-elle pas en fait la manifestation d'un maternel immuable et paralysant¹².

Un autre argument, expliquant cette carence, réside dans le fait que Charlotte-Brabantine de Nassau ne datait que partiellement ses lettres et que pour pouvoir les situer dans leur ordre chronologique, il faut connaître son calendrier d'activités ou pouvoir dater ses lettres grâce aux faits connus qu'elles citent, comme : la conférence de Loudun (février-mai 1616), le meurtre le 28 octobre 1616 à Rennes du baron de Nivet par le baron de Guémadeuc, la visite que rendit le 8 juillet 1619 Frédéric-Henri de Nassau à Amboise à Louis XIII, la blessure du marquis de Créquy lors du siège de Saint-Jean d'Angély au mois de juin 1621, le passage de Louis XIII à Saumur au mois d'avril 1622. La transcription pendant l'année 2000 des lettres que le duc et la duchesse de Bouillon lui adressèrent, m'a permis de connaître la date de plusieurs lettres de Charlotte-Brabantine que je n'avais pu déterminer jusqu'alors.

Charlotte-Brabantine de Nassau enfin écrivait très mal et le déchiffrement de ses lettres n'est pas toujours une tâche aisée. Même sa soeur, Elisabeth, déplorait sa mauvaise écriture. Ainsi dans sa lettre du 25 avril 1596, elle lui reprochait : " Je devinai plutôt ce que vous me mandiez que de le pouvoir lire ". Par ailleurs son orthographe est purement phonétique et ceux qui ne connaissent les correspondances du XVIIe siècle qu'au travers des correspondances réécrites par les transpositeurs du XIXe siècle ne manqueront pas d'être rebutés par sa correspondance.

Le silence sur le rôle de Charlotte-Brabantine de Nassau dans le monde universitaire a peut-être trouvé sa fin en 2005, du moins en Amérique, en effet cette année là Keith P. Luria professeur à la *North Carolina State University* l'a placée parmi *The Huguenot « Femmes fortes »* dans son étude sur la coexistence et les conflits religieux en France au XVIIe siècle à travers l'exemple du Poitou, reconnaissant que son patronage *was of enormous importance to the Reformed Church* et soulignant ce qui la distinguait qu'aux conflits elle préférait souvent la médiation¹³.

*

Pour faciliter la compréhension des lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau, j'ai mis les accents et une ponctuation. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes. Charlotte-Brabantine de Nassau comme beaucoup de gens de cette époque employait indifféremment un c pour un s ou vice versa, j'ai utilisé la graphie moderne, j'ai procédé de même pour les i et j et les u et v. Les passages que je n'ai pu encore déchiffrer sont identifiés par >>>>.

Cette transcription est par essence évolutive en fonction des nouvelles lettres du Fonds des La Trémoille, que je serais en mesure de transcrire ainsi les lettres de Louise-Juliane et Amélie de Nassau transcrites en 2008 et 2009 ou des nouvelles lectures que je pourrais faire, tel le livre de Keith P. Luria que j'ai eu seulement entre les mains au mois de mars 2009. Je remercie par avance ses éventuels lecteurs de me signaler les erreurs et imperfections qu'elle peut comporter.

*

¹¹ Cf. Danielle HAASE-DUBOSC et Eliane VIENNOT (Direction), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien-Régime*, Rivages/Histoire, Paris, 1991, p. 8 et suivantes.

¹² Cf. Michelle COQUILLAT, " Les Femmes, le Pouvoir et l'Influence " in Odile KRAKOVITCH, Geneviève SELLIER et Eliane VIENNOT, *Femmes de pouvoir : mythes et fantasmes*, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, 2001, p. 46.

¹³ Keith P. LURIA, *Sacred Boundaries. Religious Coexistence and Conflict in Early-Modern France*, The Catholic University of America Press, Washington, 2005, p. 219-222. Cet ouvrage démontre une fois de plus l'intérêt des universitaires américains pour les La Trémoille.

Je remercie particulièrement pour leur collaboration Madame Roselyne de Saint-Ours, archiviste de la Mairie de Thouars et Monsieur Yvan Jarry, directeur de la Médiathèque de Thouars, ainsi que le personnel des Bibliothèques Municipales de Saint-Brieuc, Rennes et Poitiers.

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU, DUCHESS DE LA TREMOILLE

Une princesse d'Orange

Charlotte-Brabantine de Nassau, née le 27 septembre 1580 à Anvers, était la cinquième des six filles que Charlotte de Bourbon-Montpensier donna à Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Sa mère étant décédée le 5 mai 1582 et son père ayant été assassiné le 10 juillet 1584, elle fut élevée avec ses soeurs Louise-Julienne, Elisabeth et Emilia-Secunda par sa belle-mère Louise de Coligny.

Louise-Julienne épousa le 12 juin 1593 à Dillenburg l'électeur Palatin Frédéric IV et emmena avec elle à Heidelberg sa plus jeune soeur Emilia-Secunda. Pendant l'été 1594, Louise de Coligny vint à Paris avec Elisabeth et Charlotte-Brabantine. Lors de ce séjour, Elisabeth fut remarquée par un grand du parti protestant, Henri de La Tour d'Auvergne, veuf depuis quelques mois de Charlotte de La Marck, l'héritière du duché de Sedan.

Par son testament, Charlotte de La Marck avait légué ses biens à son mari¹⁴, mais cet acte était contesté par son oncle le comte de Maulévrier, Charles-Robert de La Marck et par son cousin-germain le duc Henri de Bourbon-Montpensier. Elisabeth de Nassau était la cousine-germaine de Charlotte de La Marck et ce mariage permettait à Henri de La Tour d'aplanir une partie de ses difficultés avec le duc de Montpensier. Henri IV consentit à cette union qui fut célébrée le 15 avril 1595 à Sedan.

En 1597, Charlotte-Brabantine atteignit ses 17 ans et vint en âge d'être mariée. La vicomtesse de Rohan, Catherine de Parthenay, sollicita sa main pour son fils aîné, Henri II de Rohan, mais Charlotte-Brabantine refusa ce prétendant¹⁵. Le 20 juillet 1597, alors qu'il présidait l'assemblée protestante à Châtellerault, Henri de La Tour d'Auvergne proposa à sa jeune belle-soeur d'épouser son cousin-germain et compagnon de lutte : le duc Claude de La Trémoille. Né le 20 décembre 1567, il était le fils de Louis III de La Trémoille, 1er duc de Thouars et de Jeanne de Montmorency, la seconde fille du connétable Anne de Montmorency :

“ C'est un mari qui se présente, des meilleures maisons, et en extractions et en biens, de France, qui est M. de La Trémoille. Soudain que je lui pourrai dire que vous n'êtes point liée ailleurs, vous aurez l'ambassade pour prendre temps et lieu de vous voir. Certes il faut que vous le veniez chercher, ne pouvant, ni le temps ne sa personne, faire le voyage vers vous ; s'il le pouvoit il le feroit ”.

Si Henri IV avait favorisé le mariage d'Henri de La Tour d'Auvergne avec Elisabeth de Nassau parce qu'il contribuait à maintenir ce turbulent personnage loin de ses terres du Limousin et du Périgord¹⁶, il n'apprécia guère ce projet de mariage unissant la famille stadthoudérale des Provinces Unies au plus déterminé des chefs protestants, d'autant que la demande en mariage avait été formée au nom de l'assemblée des Eglises protestantes. Il revint à la princesse d'Orange, Louise de Coligny, qui bénéficiait d'un grand crédit auprès du Béarnais, d'arracher l'accord de celui-ci. Elle débarqua le 18 janvier 1598 à Dieppe avec sa belle-fille et son fils Frédéric-Henri¹⁷. Ils prirent alors le chemin de

¹⁴ Le testament de Charlotte de La Marck est conservé dans la Fonds Rohan-Bouillon aux Archives nationales à la côte 273 AP 176. Il a été publié par Pierre CONGAR, “ Le Testament de Charlotte de La Marck ”, *Annales Sedannaises d'Histoire et d'Archéologie*, N° 58, septembre 1968, p. 7-14.

¹⁵ Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. XXXVIII-XL. L'on peut s'interroger sur les conséquences qu'aurait eu ce mariage quant à l'évolution du protestantisme en France. Charlotte-Brabantine de Nassau n'aurait certainement pas laissé Henri de Rohan s'engager dans la rébellion contre Louis XIII, mais au contraire l'aurait poussé à combattre les véritables ennemis des protestants (et des Provinces Unies) : le roi d'Espagne et l'Empereur.

¹⁶ Abbé MARSOLLIER, *Histoire de Henry de La Tous d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, 1719, livre IV, p. 167.

¹⁷ Lettre de Louise de Coligny du 18 janvier 1598 à Claude de La Trémoille. Paul MARCHEGAY, *Lettres à Louise de Coligny, op. cit.*, p. 99-100.

Paris où ils arrivèrent le 26 janvier. A Saint-Denis, ils trouvèrent la princesse de Condé, Charlotte de La Trémoille venue à leur rencontre.

Henri IV manda à Louise de Coligny de venir le voir avec sa sœur, Madame, chez le financier Zamet. Selon le récit que fit de cette rencontre Gilles de Bouron, chargé des affaires du duc de La Trémoille à Paris, le souverain se plaignit auprès d'elle qu'il n'avait eu connaissance de ce projet de mariage " que par son moié ", déplorant le peu de respect que Claude de La Trémoille lui avait porté en cela¹⁸. Louise de Coligny sut trouver les mots justes et le Béarnais donna son accord. Au lendemain de cette entrevue, elle écrivait au duc de Thouars :

" Hyer au soyr, Sa Majesté me commanda de vous escrire que non seulement elle approuvoit vostre mariage et le trouvoit bon, mais que mesme il pouroit bien, sy vous l'en pryés, s'y trouver : et que je vous mandasse qu'il désiroit de vous voyr, et que sy je vous aymoies, comme il le sçavoit bien que je faysois, que je le vous devois conseiller " ¹⁹.

Parallèlement, Louise de Coligny entreprit de " cajoler " le duc de Montpensier pour qu'il contribue à doter " sa chère cousine ". Ce qu'il promit de faire. Dans le courant du mois de février, Louise de Coligny et ses deux enfants prirent le chemin de Saumur où le mariage devait être célébré. Mais l'absence de Duplessis-Mornay, retenu par les négociations avec le duc de Mercoeur et les préparatifs du voyage du Roi en Bretagne, rendirent impossible la célébration du mariage en ce lieu et le choix se porta alors pour Châtellerauld où l'assemblée protestante continuait à siéger.

Le contrat de mariage fut signé le 11 mars 1598. Charlotte-Brabantine de Nassau recevait un douaire de 12 000 livres si Claude de la Trémoille mourrait sans postérité. Si il laissait des enfants, cette somme était réduite à 9 000 livres avec usufruit de tous les biens pendant leur minorité. La dot de la mariée se montait, outre ses droits à la succession de son père encore indivise, à 30 000 écus du chef de sa mère, dont 20 000 promis par le duc de Montpensier, à titre de restitution autant que par amitié. 16 000 livres étaient donnés par les Etats généraux des Pays Bas, 6 000 livres et une rente de 1 000 livres, au capital de 14 000, par les états de Hollande. A cela s'ajoutait la rente de 2 000 de livres votée par les Etats de Brabant lors du baptême de leur filleule. La cérémonie religieuse fut célébrée le soir même à Châtellerauld.

Une union brève.

L'union de Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau fut brève : six ans. Claude de La Trémoille paraît avoir été très amoureux de sa jeune épouse. Quatre enfants furent le fruit de leurs amours : Henri né le 22 décembre 1598, futur IIIe duc de La Trémoille, Charlotte, née en décembre 1599²⁰, future comtesse de Derby, Elisabeth née en février 1601 et Frédéric né à la fin de l'année 1603, futur comte de Laval.

Charlotte-Brabantine de Nassau était une femme brillante et sut acquérir un ascendant sur son époux. En 1602, notamment, elle le retint de s'engager dans la conspiration de Biron et l'incita à faire allégeance au souverain.

Comme son père, Claude de La Trémoille souffrait de la goutte. Cette maladie l'empêcha notamment de se joindre en 1597 à la contre offensive contre l'armée Espagnole²¹. En 1604, son état de santé s'était dégradé à un tel point que Sully le 16 juillet à l'issue de la visite qu'il lui rendit à

¹⁸ Lettre de Gilles de Bourron du 27 janvier 1598 à Claude de la Trémoille. Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, " Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille ", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XIX, 1881, p. 420-421.

¹⁹ Lettre de Louise de Coligny non datée à Claude de La Trémoille. Paul MARCHEGAY, *Lettres à Louise de Colligny*, op. cit., p. 100-101.

²⁰ D'après une lettre du mois de décembre 1599 de Louise de Coligny, le duc de La Trémoille apprit la naissance de sa fille Charlotte le 6 décembre.

²¹ Lettre de Claude de La Trémoille du 21 septembre 1597 au connétable Henri de Montmorency, Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV., p. 26-27.

Thouars, ne lui donnait pas plus de trois mois à vivre²². Sa prévision se réalisa : Claude de La Trémoille mourut en son château de Thouars dans la nuit du 24 au 25 octobre entouré de ses amis Duplessis-Mornay, Odet de La Noue, Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain et Agrippa d'Aubigné²³.

Veuve à 24 ans

Charlotte-Brabantine de Nassau était tout juste âgée de 24 ans lorsque dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604, elle perdit son époux²⁴. Cette épreuve lui fut d'autant plus rude à supporter que le mois suivant la mort de celui-ci, elle perdit sa seconde fille, Elisabeth. Après une période de doute, elle rassembla toute son énergie pour assurer la gestion du patrimoine familial et veiller à l'éducation de ses enfants. Tout à ce but, elle refusa les propositions de mariage qui lui furent faites²⁵.

A la différence de sa soeur, Elisabeth, Charlotte-Brabantine de Nassau appréciait la vie de société et aimait voyager et la nécessité de se rendre à la Cour pour défendre ses intérêts ou d'aller à Paris suivre ses procès pendant au parlement n'était pas pour elle un déchirement.

Henri IV fit preuve de bienveillance à l'encontre de sa cousine. Gilles de Bourron, l'agent des La Trémoille à Paris, dans une lettre du 22 janvier 1605, rapporte qu'alors que M. de Loménie énumérait à Henri IV les grosses sommes qui devaient lui revenir pour le rachat des terres de Claude de La Trémoille celui-ci l'interrompt en ces termes :

“ Non, Loménie, je veux que Mme de La Trémoille ait ceux qui appartiennent à ses enfants. Cela lui aidera bien pour acquitter leurs dettes, car elle le saura bien ménager, et c'est une bonne femme. Je voudrais bien que Mme de Bouillon lui ressemblât : elle disposeroit mieux son mari à faire ce qu'il doit qu'elle ne fait ”²⁶.

Charlotte-Brabantine de Nassau pour sa part n'avait qu'une confiance relative en son royal cousin. Par dessus tout, elle craignait que ses enfants lui soient enlevés par Henri IV pour être élevés dans la religion catholique comme le jeune prince de Condé²⁷. Sourde aux pressions royales, elle les laissa longtemps à Thouars. Habilement, elle confia en septembre 1607 à sa belle-mère, la princesse d'Orange, le soin de présenter sa fille, Charlotte, aux souverains²⁸. En mois de juin 1608, elle se décida enfin à présenter son fils aîné Henri à la Cour, mais le séjour de celui-ci y fut bref. Héroard dans son journal mentionne que le 17 juin : M. de La Trimouille prit congé du Dauphin “ pour s'en

²² SULLY (Maximilien de Béthune, duc de), *Mémoire des sages et royales Économies d'Etat*, Amsterdam, 1638, 2vol en un, tome II, chapitre XLIII, p. 255.

²³ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, tome IV, Ouverture du testament de Claude de La Trémoille, p. 34. Mme de Mornay dans ses Mémoires décrit les derniers instants du duc de La Trémoille, Henriette de WITT (Née Guizot), *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869, p. 53-57.

²⁴ Duplessis-Mornay qui veilla Claude de La Trémoille sur son lit de mort, dans ses lettres des 28, 30 et 31 octobre 1604 à l'électeur palatin Frédéric IV, à Louise-Julienne de Nassau, son épouse, à Henri IV et à la princesse de Condé, Charlotte de La Trémoille conte la douleur de Charlotte-Brabantine de Nassau à la mort de son époux. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs, & plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1652, 2 vol, tome I, p. 68-75.

²⁵ Sur ce point Charlotte-Brabantine de Nassau fait beaucoup penser à Mme de Sévigné. Roger DUCHÊNE, *Correspondance de Mme de Sévigné*, Gallimard, La Pléiade, 1973-1978, 3 vol, Tome III, p. 41, p. 300 (17 juin 1687), p. 914 (12 juillet 1690), p. 916 (16 juillet 1690).

²⁶ P. MARCHEGAY, *Correspondance de Louise de Coligny*, p. 47, note 3.

²⁷ Mme de Mornay dans ses Mémoires mentionne que Henri IV aurait souhaité en 1605 que le jeune duc de La Trémoille soit “ nourry près de monseigneur le Dauphin ”, mais qu'il ne persista pas dans cette intention sur l'avis de Duplessis-Mornay qu'elle pourrait susciter la défiance de “ ceux de la Religion ”. Henriette de WITT (Née Guizot), *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869, tome II, p. 79-80.

²⁸ Louise de Coligny, princesse d'Orange, emmena avec elle au mois de février 1608 la jeune Charlotte de La Trémoille aux Provinces Unies où elle esta deux ans. Ce long séjour ne manqua pas de provoquer les suspicions de la Cour. Villeroy, dans sa lettre du 28 mars 1609, au Président Jeannin, ambassadeur extraordinaire auprès des Etats, chargé de négocier la paix avec l'Espagne mentionnait : “ nous avons quelque opinion que Madame la princesse d'Orange a dessein d'attacher le prince Henry son fils avec la fille de Madame de La Trémoille qui est par delà, de quoi facilement ils seront dispensés de leurs évêques ” Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 607.

retourner à cause des nigeries que lui faisoient Mrs de Vendôme. Il y avoit demeuré deux jours et en devoit demeurer dix ou douze ²⁹. Au mois de février 1609, elle présenta à la Cour son second fils, Frédéric ³⁰.

L'Héritage de la Maison de Laval

La mort inopinée du comte de Laval, François de Coligny, fils unique de Paul de Coligny, comte de Laval et d'Anne d'Allègre, tué le 3 décembre 1605 en Hongrie d'un coup d'arquebuse, bouleversa la vie de Charlotte-Brabantine de Nassau ; son fils, Henri en était le plus proche héritier. Le 31 décembre 1605, Louise de Coligny lui écrivait de Paris :

“ Ma chère fille, si je puis recevoir consolation en l'extrême perte que je fais, avec ma maison, en e personne de feu mon neveu. M. le comte de Laval, ce ne peut être que de voir tomber cette illustre maison, dont je suis sortie par ma mère, ès mains d'une autre que je tiens pour mienne et à laquelle je suis si étroitement liée, et de parenté et d'amitié et de toutes sortes de devoirs, que je pense avoir fait perte qu'en la personne. Il est besoin que vous donniez ordre de bonne heure de recueillir cette belle et grade succession ; et crois que la première chose que vous devez faire c'est d'écrire au Roi, pour le supplier de vous commander comment il plait à Sa Majesté que vous vous gouverniez en cette affaire ”³¹.

Charlotte-Brabantine de Nassau sut agir avec promptitude, d'autant qu'une lettre du capitaine de la garnison de Vitré lui apprit que la princesse de Condé, Charlotte de La Trémoille revendiquait elle aussi l'héritage au non de son fils³². Dans les premiers jours de février; Charlotte-Brabantine de Nassau prit le chemin de la capitale et le 17 février, au nom de son fils aîné, elle prêta “ foy et hommage ” entre les mains du garde des sceaux Sillery pour les comtés de Montfort et Quintin, la vicomté de Rennes, les baronnies de La Roche-Bernard, de la Roche-en-Nort et de Vitré et la châtellenie de Bécherel. Le 24 février, par lettres patentes Henri IV lui fit don des rachats qui lui étaient dus par le décès du comte de Laval³³.

Charlotte-Brabantine de Nassau avait bien besoin de cette gratification, car l'héritage de la Maison de Laval était obéré de dettes et il lui allait falloir indemniser les autres ayants droit à l'héritage, à savoir la maréchale de Fervacques, Anne d'Allègre, veuve en première nocces de Paul de Coligny³⁴ et la soeur de celui-ci, Anne de Coligny, marquise de Mirebeau³⁵ et Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, dont le fils descendait des Rieux, famille qui avait détenu le comté de Laval avant les Coligny.

L'héritage de la maison de Laval n'était pas une mince affaire. La maison de Laval, outre le comté de Laval au Maine, possédait en Bretagne : la baronnie de Vitré, l'une des neuf anciennes baronnies de cette province, les comtés de Montfort et de Quintin, la vicomté de Rennes, les baronnies de La Roche-Bernard et de La Roche-en-Nort et la châtellenie de Bécherel. Avec ces terres les La Trémoille doublerent leur revenu.

²⁹ Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, tome I, p. 1449.

³⁰ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils Henri du 24 février 1609 : “ Vostre frère fit hier sa court près Monsieur le Daufin quy luy fit bonne chère ”. Archives nationales, 1 AP 331/27.

³¹ Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, op. cit.*, p. 43.

³² Lettre du 21 janvier 1606 de Jean Nouail, sieur du Jaunay, capitaine de la garnison de Vitré du Archives nationales, 1 AP 664.

³³ Archives départementales de Loire Atlantique, B 67. Ces actes furent vérifiés par la Chambre des comptes de Nantes le 5 avril 1606. Henri IV ayant fait don à son épouse de tous les casuels de la province de Bretagne, Charlotte-Brabantine de Nassau dut solliciter la confirmation de cette exemption auprès de celle-ci ; ce que Marie de Médicis lui accorda le 2 mai 1606. Le 27 mai 1606, la chambre des Comptes de Nantes enregistra cette décision.

³⁴ Les deniers dotaux d'Anne d'Allègre étaient assis sur la baronnie de La Roche-Bernard et son douaire sur le comté de Montfort. Bertrand de BROUSSILLON et Paul de FARCY, *La maison de Laval (1205-1605)*, Alphonse Picard et fils éditeurs, Paris, 5 vol, 1895-1903, tome IV, p. 328.

³⁵ Anne de Coligny, fille de François de Coligny, sieur d'Andelot et de sa seconde épouse Anne de Salm, avait épousé le 9 octobre 1594 au Louvre, dans les appartements de Catherine de Bourbon, Jacques Chabot, marquis de Mirebeau en Bourgogne.

Pour l'entrée en possession de cet héritage, Charlotte-Brabantine de Nassau bénéficia de l'appuis de Henri IV qui avait apprécié l'attitude modératrice que celle-ci avait exercé sur son époux lors du complot de Biron et qui par ailleurs n'aimait guère son neveu le prince de Condé et les princes de la Maison de Lorraine.

Enfin le souverain n'était pas sans savoir que les possessions de la Maison de Laval avaient profondément souffert des guerres de la Ligue, les droits des comtes de Laval n'étaient plus respectés, les revenus ne rentraient pas, les forêts étaient dévastées tant par leurs vassaux que par leurs officiers indécents. En politique avisé, Henri IV avait réalisé que la remise en ordre qui s'imposait accaparerait pendant un certain temps l'énergie des La Trémoille et les empêcheraient de se joindre aux conspirations nobiliaires.

Enfin, en tant que barons de Vitré, les La Trémoille étaient désormais en droit de présider l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne ce qui les posaient en adversaires des Rohan, barons de Léon. Le rusé Béarnais avait parfaitement compris tout l'intérêt pour la couronne de faire s'opposer ainsi dans une province où existaient peu de réformés, ces deux familles de la haute noblesse protestante.

Les La Trémoille ne disposant pas de réseau d'alliance dans le comté de Laval et en Bretagne, Charlotte-Brabantine de Nassau s'appuya sur les officiers mis en place par Paul de Coligny et son épouse. Elle confirma ainsi, Daniel Hay, sieur de La Motte³⁶, dans ses fonctions de capitaine et de gouverneur de Laval et d'intendant en ses terres de Bretagne et du Maine. Vitré, à la différence de Laval, comptait une communauté protestante importante, aussi usant de son expérience acquise à Thouars, elle procéda à un dosage subtil des postes de responsabilité entre huguenots et catholiques. Les fonctions stratégiques de lieutenant au gouvernement de la ville et de capitaine de la garnison étaient assurées par des huguenots, le vicomte de Terchant³⁷ et le sieur du Jaunay³⁸, les autres fonctions étant exercées par des catholiques³⁹.

La correspondance du sieur du Jaunay, le capitaine de la garnison du château de Vitré⁴⁰ met en évidence les tensions qui existaient dans la ville entre les protestants et les catholiques et entre les protestants eux même, ainsi que celles qui naissent de la volonté des La Trémoille de réformer la gestion de leurs domaines. Ces tensions obligèrent Charlotte-Brabantine de Nassau à revenir régulièrement chaque années en Bretagne pour asseoir l'autorité de son fils en ses terres de cette province.

³⁶ Les Hay des Nétumières étaient des principaux vassaux des barons de Vitré. Le chef de cette famille, Jean Hay, sieur des Nétumières, avait été des conseiller au parlement de Bretagne à professer quelque temps le protestantisme avant de revenir prudemment au catholicisme. Daniel, son second fils avait été ainsi baptisé dans la religion protestante le 20 avril 1563 à Vitré. Deux liasses des lettres de Daniel Hay, écrites entre 1606 et 1624 à Charlotte-Brabantine de Nassau et à Henri de La Trémoille, sont conservées dans le Fonds La Trémoille aux côtes 1 AP 350 et 351. Daniel Hay mourut le 24 août 1626 à Nantes et fut inhumé le 2 septembre suivant devant le grand autel de l'église de Balazé.

³⁷ Les du Matz, seigneur de Terchant et de Montmartin, étaient également des vassaux des barons de Vitré, mais huguenot bon teint. Le chef de cette famille Jean du Matz avait été vaillant capitaine des guerres de la Ligue et avait été un temps gouverneur de Vitré avant d'être destitué par la comtesse de Laval pour de sombres histoires. En 1596, Henri IV avait ordonné qu'il soit rétabli dans son gouvernement. Charlotte-Brabantine de Nassau probablement donna un gage politique au souverain en nommant en 1606 le vicomte de Terchant, Philippe du Matz, fils de Jean, lieutenant au gouvernement de Vitré.

³⁸ Jean Nouail, sieur du Jaunay, le capitaine de la garnison du château, appartenait à une famille bourgeoise de Vitré qui avait embrassé le protestantisme en 1563. Pierre Nouail, sieur de Cohigné, père de Jean était un adversaire politique de Jean du Matz et avait contribué à son éviction. Jean Nouail fut le premier officier de Vitré à se déclarer en faveur de Henri de La Trémoille et Charlotte-Brabantine de Nassau sagement le confirma dans son poste. L'antagoniste qui l'opposait aux du Matz était par ailleurs pour elle une sécurité, évitant en cela une collusion entre ses deux familles contre ses intérêts. Jean Nouail détenait également la charge de Maître des eaux, bois et forêts de la baronnie. Il fut démis de ses fonctions en 1621 par le duc de Vendôme lorsque celui-ci saisit Vitré sur l'ordre de Louis XIII.

³⁹ Le poste de procureur fiscal de la baronnie, après avoir été exercé par deux bretons, fut confié en 1614 à Gilles Chesneau, sieur de la Motte, un agent catholique des La Trémoille, originaire semble-t-il d'Anjou. En voulant rétablir les droits des barons de Vitré, il se heurta au front commun des intérêts économiques des familles catholiques et protestantes de Vitré et fut démis de ses fonctions en 1624 par Henri de La Trémoille.

⁴⁰ Archives nationales, 1 AP 664.

Le règlement de la succession de Laval

Charlotte-Brabantine de Nassau passa le premier semestre de l'année 1607 à Paris pour trouver un accord avec les autres prétendants à la succession de la Maison de Laval. Afin d'éviter " procès capable de la leur rendre plustost ruineuse qu'onéreuse ", les parties décidèrent de recourir à l'arbitrage de deux hommes connus pour leur probité Duplessis-Mornay et de Jacques-Auguste de Thou⁴¹.

A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit en son comté de Laval et en ses terres de Bretagne pour inventorier avec les cohéritiers l'état de la succession. Elle y resta trois mois. La contagion sévissant à Thouars, elle se rendit à l'Île-Bouchard puis à Paris.

Au printemps 1608, le Parlement de Paris consentit à ce que pour régler l'héritage de la Maison de Laval, Charlotte-Brabantine de Nassau puisse procéder à la vente des terres du patrimoine de " moins de revenus " après avoir rendu compte de sa gestion⁴². Dans le cadre de cette autorisation, elle vendit au duc de Bouillon la baronnie de Didonne⁴³ pour pouvoir indemniser Anne de Coligny, marquise de Mirebeau, de sa renonciation à tous droits sur l'héritage de la Maison de Laval. Dans l'acte de vente le duc s'engagea à la rétrocéder à Henri de La Trémoille lorsque celui-ci serait majeur⁴⁴.

La baronnie de La Roche-Bernard était totalement excentrée par rapport aux autres possessions de Bretagne comprises principalement entre Vitré, Rennes et Montfort, aussi Charlotte-Brabantine de Nassau en 1612 pour régler les deniers dotaux dus à Anne d'Allègre, veuve de Paul de Coligny, remariée au maréchal de Fervacques, lui céda la moitié de la cette terre. Anne d'Allègre et son époux achetèrent la seconde moitié de la baronnie pour la somme de 188 000 livres⁴⁵.

Ce n'est qu'après de laborieuses discussions que Charlotte-Brabantine de Nassau put enfin conclure le 26 mai 1615 une transaction avec la duchesse d'Elbeuf⁴⁶. C'est alors que se produisit une nouvelle contestation qui empoisonnera les La Trémoille pendant une vingtaine d'années : le comte de Vertus en temps que baron d'Avaugour prétendait à un droit de suzeraineté sur le comté de Quintin.

Charlotte-Brabantine de Nassau et le parti protestant

Les femmes furent le pilier de la résistance protestante au XVII^e siècle⁴⁷, mais curieusement les historiens protestants ont donné une vision très masculine de l'histoire du protestantisme pendant le premier quart du siècle et ont ignoré le rôle qu'elles ont joué, notamment les femmes de la haute noblesse, alors que c'est principalement elles qui eurent la haute main sur l'édification des temples et l'entretien des ministres domestiques. Charlotte-Brabantine de Nassau fut notamment la protectrice des protestants de Thouars, de l'Île-Bouchard, de Taillebourg, de Talmond, de Laval et de Vitré. Elle autorisa notamment les protestants de Vitré à construire en 1608 un temple dans la rue du Viel bourg non loin du château. Ce temple avait l'inconvénient d'être près de l'église de Notre Dame de Vitré et

⁴¹ Daniel de LICQUES (et Jean DAILLÉ), *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*, op. cit., p. 330-331.

⁴² Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à Rouhet du 5 mai 1608, Archives nationales, 1 AP 332/196.

⁴³ La baronnie de Didonne s'étendait sur les paroisses de Saint-Georges-de-Didonne, Meschers, Médis et Semussac, communes de l'actuel département de la Charente-Maritime.

⁴⁴ En fait la baronnie de Didonne constitua une partie de la dot allouée à Marie de La Tour d'Auvergne lors de son mariage avec Henri de La Trémoille.

⁴⁵ Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

⁴⁶ Cette transaction fut homologuée au Parlement de Paris en la Chambre de l'Edit le 26 mai 1615. Charlotte-Brabantine de Nassau pour ce faire emprunta la somme de " six vingt mille livres tournois " que la duc de Bouillon " promit et s'est obligé se charger lors de la signature le 19 janvier 1619 du contrat de mariage de Henri de La Trémoille avec sa fille Marie. Bibliothèque nationale, Coll. Baluze, 198; f° 99.

⁴⁷ Wendy GIBSON, *Women in Seventeenth Century France*, Macmillan, 1989, p. 232.

elle soutint les actions que les protestants Vitréens durent tenter jusqu'en 1611 pour défendre cette construction⁴⁸.

En 1611, Henri de La Trémoille, alors âgé de 12 ans, assista à l'assemblée de Saumur puis au synode provincial tenu à Thouars. Charlotte-Brabantine de Nassau n'apprécia guère les divisions qui se manifestèrent lors de ces deux assemblées et le fit savoir. Le synode national de Privas au printemps 1612, lui écrivit pour la "supplier de continuer sa bonne médiation" pour la paix et réunion et pour le soin qu'elle prenait "de faire instruire et élever soigneusement MM. ses enfants dans la piété et la crainte de Dieu, et en leur inspirant de l'affection pour nos églises"⁴⁹.

Dans ses mémoires, Pontchartrain rapporte qu'au mois de novembre 1612, Charlotte-Brabantine de Nassau déjoua un coup de main des partisans de Henri de Rohan sur Taillebourg :

"...Madame de La Trimouille, qui alloit en Poitou et Saintonge, pour y régler quelques affaires domestiques, se rendit le 27 ou le 28 de ce mois à Taillebourg, qui est une place forte sur la rivière de Charente, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angély. Sur ce que la Reine lui avoit dit qu'un nommé La Sausaye y commandoit, et qu'il étoit de la faction de M. de Rohan contre le service de Sa Majesté, elle trouva moyen de le faire sortir du château avec ses soldats, et de s'y loger elle-même. Six heures après avoir fait ce coup, plusieurs gentilshommes de Saint-Jean d'Angély s'y rendirent sous prétexte de la visiter ; mais elle, qui craignit, qu'ils ne voulussent la débusquer de ce poste, comme cela pouvoit bien être, leur fit dire qu'elle étoit si fatiguée de son voyage, qu'elle ne se trouvoit pas en état de les recevoir. Cependant elle pourvut à la sûreté de la place, y mit une autre garnison, et se retira au bout de quelques jours."⁵⁰

A la fin de son récit Pontchartrain note que : "Ce revers alarma beaucoup les factieux, qui étoient alors assemblés à La Rochelle". Cette prise de position de Charlotte-Brabantine de Nassau explique le crédit dont elle jouait auprès de Marie de Médicis.

En 1613, Charlotte-Brabantine de Nassau envoya son fils aîné, Henri, voir ses oncles aux Provinces-Unies et en 1614, sous la surveillance de son gouverneur Zacharie du Bellay et de son précepteur Adam Bruce, elle lui fit faire son Grand Tour. Il parcourut l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie du Nord et la Suisse. Soucieuse qu'il ne se compromît pas dans les mouvements de contestation du prince de Condé, pendant le premier semestre 1615, elle lui fit continuer son voyage par Lyon, le Dauphiné et le Languedoc.

Le différent de Bretagne

En dépit des empiétements du pouvoir royal, les Etats de Bretagne avaient conservé néanmoins une rôle politique important dans la province et était un lieu où la noblesse pouvait faire entendre sa voix. Depuis 1608, à la suite de son mariage avec la fille de Sully, Henri II de Rohan avait monopolisé la présidence de l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne en tant que baron de Léon⁵¹.

Comme nous l'avons dit, ci-dessus, la baronnie de Vitré conférait à son détenteur à égalité avec les barons de Léon, un droit de prééminence pour la présidence de l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne. Charlotte-Brabantine de Nassau avait une haute idée de son rang et de celui de son fils. De ce fait, elle négocia avec Catherine de Parthenay un accord pour que leurs fils se partagent la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne. Au grand agacement de Henri de Rohan, comme le rapporte le marquis de La Force, elle "voulu prendre des avantages, publiant partout que le

⁴⁸ Cf. Elisabeth RESCAN et Thierry de LA FOURNIERE, *Une communauté protestante en Bretagne : Vitré (1560-1685)*, Mémoire de maîtrise, Université de Rennes, 1982, p.84-90.

⁴⁹ Frères HAAG, *La France protestante*, tome X, p. 288.

⁵⁰ PONTCHARTRAIN, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XIX, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 322.

⁵¹ Henri II de Rohan avait présidé l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne en 1608, 1609, 1611, 1613, 1614, 1615 et 1616. A la suite de l'accord conclu avec Henri de La Trémoille, il les présida encore en 1618 et 1620. Sa participation à la rébellion des protestants l'éliminera ensuite de la scène politique bretonne. James B. COLLINS, *Classes, Estates and Order in Early Modern Brittany*, Cambridge University Press, 1994, p. 184.

droit de Monsieur son fils étoit si grand qu'il ne pouvoit être contesté, ayant fait voir ses titres, qu'elle a même envoyés jusqu'en Angleterre⁵².

Mais l'on ne peut toujours lutter contre le destin, Marie de Médicis dans son jeu de bascule entre les factions, voulant se concilier Henri de Rohan, interdit à Henri de La Trémoille de se trouver à la prochaine session des Etats de Bretagne. Cette décision faisait s'opposer les deux plus grandes familles protestantes de l'ouest à propos de la présidence de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne⁵³.

Conscient des risques que ce conflit faisait courir pour l'unité du parti protestant, Duplessis-Mornay, en coopération avec La Force et Parabère, s'entremet. Il suggéra à Henri de Rohan de demander à Henri de La Trémoille de ne pas participer à la session des Etats, lui promettant de lui laisser la présidence de l'ordre de la noblesse lors la prochaine réunion de cette assemblée⁵⁴. Cet accord fut entériné par l'assemblée protestante de Grenoble.

Les premières contestations

L'accord avec Henri de Rohan conclu, pour attacher des fidélités en Bretagne à son fils, Charlotte-Brabantine de Nassau s'établit à Vitré. Au mois de novembre 1615, non sans inquiétudes, elle vit son fils rejoindre le prince de Condé. En rétorsion, le maréchal de Boisdauphin, commandant de l'armée royale, plaça deux compagnies à l'Ile-Bouchard. Mais heureusement des pourparlers de paix furent entrepris.

Illustration de son rôle et de celui des femmes de la haute aristocratie à cette époque⁵⁵, Marie de Médicis appela Charlotte-Brabantine de Nassau au mois de février 1616 à ses côtés à Tours lors de la conférence de Loudun, jugeant sa présence indispensable.

Au lendemain de la signature de la paix de Loudun, pendant que son fils aîné allait à Paris avec son oncle le duc de Bouillon., Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à La Rochelle. Elle revint à Vitré où les soucis ne manquèrent pas de l'accabler. Son fils de retour de Paris, à la suite de l'arrestation du prince de Condé, ayant rejoint La Rochelle avec une troupe de cavalerie sans l'avertir. Dans ses lettres, elle lui administra une volée de bois verts dont il dut se souvenir toute sa vie.

Pour remercier Charlotte-Brabantine de Nassau de sa contribution à l'établissement de la paix, le souverain l'autorisa à organiser le XXIIe synode national des Eglises réformées à Vitré du 18 mai au 18 juin 1617. Pendant l'été, elle se rendit à la Cour avec ses trois enfants pour assurer Louis XIII de sa fidélité après l'élimination politique de Marie de Médicis à la suite l'assassinat de Concini.

Charlotte-Brabantine de Nassau avait la réputation d'être une proche de la Reine-mère. Pour rassurer la Cour, Duplessis-Mornay écrivait à son propos :

“ Madame de La Trémoille se gouverne avec beaucoup de prudence & ne demande que le service du Roy & le repos public ”⁵⁶.

Le mariage d'Henri de La Trémoille

Pendant l'été 1618, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit aux Provinces Unies, avec son fils cadet Frédéric⁵⁷, pour régler la succession de son frère aîné, le prince d'Orange, Philippe-Guillaume

⁵² Lettre du Marquis. de La Force de Saint-Jean d'Angély du 21 juin 1615 à Duplessis-Mornay, Maréchal de La Force, *Mémoires*, Ed. Marquis de La Grange, Charpentier, Paris, 1843, 4 vol., tome II, p. 408-409.

⁵³ Cf. Georges SERR, *Henri de Rohan. Son rôle dans le parti protestant (1610-1616)*, op. cit., 1946, p. 152-153.

⁵⁴ Daniel de LICQUES (et Jean DAILLÉ), *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*, op. cit., p. 409-413.

⁵⁵ Cf. Wendy GIBSON, *Women in Seventeenth Century France*, op. cit., p. 148.

⁵⁶ Mémoire de Duplessis-Mornay du 5 avril 1617 à l'attention de M. de La Melleraye. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 1102-1103.

⁵⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau confia Frédéric à son frère aîné pour qu'il lui apprenne les arts de la politique et de la guerre. Mais alarmée par les rumeurs que lui rapportait sa sœur la duchesse de Bouillon, elle le fit revenir en France dès le mois de juin 1619.

de Nassau, décédé le 20 février 1618 à Bruxelles, mais son souci principal était le mariage de son fils aîné pour assurer la pérennité de sa maison. Le bruit courut à Vitry d'un mariage avec la fille cadette de Sully⁵⁸, mais ce projet était sans fondement. Charlotte-Brabantine de Nassau avait en fait sa candidate : sa nièce, Marie de La Tour d'Auvergne. Le duc et la duchesse de Bouillon étaient très désargentés et eurent quelques réticences à précipiter ce mariage qui fut célébré le 18 février 1619 à Sedan. Cette union avait été en fait convenu entre les deux soeurs dès la naissance de Marie en 1601.

Le mariage d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne venait à peine d'être célébré qu'un événement se produisit : le 22 février la Reine-mère s'était enfuie dans des conditions rocambolesques et avait rejoint le duc d'Épernon à Angoulême. À l'invitation de sa mère, Henri de La Trémoille dut s'arracher des bras de sa jeune épouse pour assurer le souverain de sa fidélité puis dut se rendre en Bretagne pour entrer en possession du comté de Montfort à la suite de la mort de la maréchale de Fervacques.

En 1617, Henri de La Trémoille pour la première fois avait présidé l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne tenus à Rennes du 26 octobre au 13 novembre. Le duc de Rohan présida cet ordre lors de la session de 1618 qui se tint à Nantes du 22 octobre au 6 novembre. Au mois de juillet 1619, le bruit courut que Rohan mettait en question le principe de l'alternance arrêté en 1615, il revint à nouveau à Duplessis-Mornay de s'entremettre. Henri de La Trémoille présida donc l'ordre de la noblesse aux États qui se tinrent à Vannes du 28 septembre au 13 octobre.

Charlotte-Brabantine de Nassau pendant ces événements était à la Cour. À la fin du mois d'août, elle retrouva à Moret sa soeur Elisabeth qui enfin avait décidé de conduire sa fille aînée en son ménage à Thouars. Les deux soeurs ensemble par Pithiviers, Orléans et Tours se rendirent à Saumur où elles rencontrèrent Duplessis-Mornay avant de prendre le chemin de Thouars.

La seconde guerre de la mère et du fils

Charlotte-Brabantine de Nassau avait veillé à ce que son fils ne s'engage pas en 1619 dans la première guerre de la mère et du fils, mais elle ne put en faire de même en 1620 lors du second épisode de cette guerre. Henri de La Trémoille était mécontent du peu de cas que le Souverain et la Cour faisaient de lui. Duplessis-Mornay à nouveau s'entremet auprès de la Cour. Louis XIII adressa une lettre à Charlotte-Brabantine de Nassau où il promettait de donner à son fils les moyens de déployer son courage et la générosité de ses ancêtres⁵⁹.

Mais Henri de La Trémoille, las d'attendre, avait pris le parti de la Reine-mère. Celle-ci lui donna commission de lever deux régiments et une compagnie de gendarmes. Pour financer cette opération, Henri de La Trémoille saisit les deniers du Roi à Thouars⁶⁰.

La déroute des partisans de la Reine, le 7 août 1620, aux Ponts-de-Cé, ruina les projets guerriers de Henri de La Trémoille. Il revint à Charlotte-Brabantine de Nassau de réparer les pots cassés. Elle s'en remit à l'inévitable Duplessis-Mornay. Celui-ci dans sa lettre du 9 août 1620, écrivait à M. de Sceaux :

“ Madame de La Trémoille douairière a fait jusques icy tout devoir avec soupirs & larmes pour retenir Monsieur son fils de se jeter au parti de la Roine-mère, & à tout fait qu'il est encore chès luy; à quoi j'ay tenu la main de tout mon pouvoir ”⁶¹.

Louis XIII pardonna. Les officiers et principaux habitants de Thouars portèrent les clefs de la ville et firent les soumissions à Brissac, le duc de La Trémoille dûment chapitré fit amende honorable le 17 août à Montreuil-Bellay⁶².

⁵⁸ Lettre du sieur du Jaunay du 27 avril 1618.

⁵⁹ E. GRISSELLE (Ed), *Lettres de la main de Louis XIII*, Paris, 1914, 2 vol., tome I, p. 59-60.

⁶⁰ Daniel de LICQUES (et Jean DAILLÉ), *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, op. cit.*, p. 535.

⁶¹ DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 406.

⁶² Daniel de LICQUES (et Jean DAILLÉ), *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, op. cit.*, p. 537.

Mais ce ne fut qu'un répit de courte durée. A la suite du rétablissement du catholicisme dans le Béarn par Louis XIII, l'Assemblée protestante se réunit à La Rochelle sans l'autorisation du Roi et décida la mobilisation du parti protestant. A cela s'ajoutèrent deux tristes nouvelles pour Charlotte-Brabantine de Nassau. Elle apprit la mort de sa belle-mère Louise de Coligny le 9 octobre à Fontainebleau et le 30 novembre la nouvelle de la défaite subie le 8 novembre à la Montagne Blanche par son neveu le roi de Bohême. Son inquiétude était augmentée par le fait que son fils cadet, Frédéric, était à ses côtés⁶³.

Parmi toutes ces nuages intervint une note d'espoir. Marie de La Tour d'Auvergne était enceinte et accoucha, le 17 décembre 1620, de son premier enfant : Henri-Charles, le futur prince de Tarente. A ce bonheur s'ajoutait pour Charlotte-Brabantine de Nassau la présence de sa soeur, Elisabeth, avec ses filles Julienne et Elisabeth et son petit garçon Henri, le futur maréchal de Turenne, de retour d'un périple qui depuis le mois de septembre l'avait conduit dans ses terres de Turenne, Montfort, Limeuil, Lanquais, Nègrepelisse et Castillon. La duchesse de Bouillon et ses enfants passèrent les fêtes de Noël et de l'an nouveau à Thouars et reprirent le chemin de Sedan dans les premiers jours de janvier 1621.

1621-1622 les années tragiques

Charlotte-Brabantine de Nassau, fille d'un staathouder, soeur d'un staathouder et d'une princesse palatine, tante du roi de Bohême, ne considérait pas que le destin du protestantisme se jouait en France, mais en Allemagne. Elle avait une entière confiance quant au respect des Edits par son jeune cousin Louis XIII et incita son fils à ce qu'il joigne ses efforts à ceux de Duplessis-Mornay et de Henri de Rohan pour obtenir la dissolution de l'Assemblée de La Rochelle, afin d'obéir à la volonté du souverain. Henri de La Trémoille, échaudé par son échec de 1619, se montra cette fois ci obéissant et ne se joignit pas à Henri de Rohan dans sa rébellion.

Lorsque Louis XIII marcha sur Saint-Jean-d'Angély, tenu par Soubise, Charlotte-Brabantine de Nassau était à Thouars et Henri de La Trémoille sur les conseils de Duplessis-Mornay à Taillebourg "tant pour se trouver plus esloigné de la Court lorsqu'elle approcheroit, que plus proche de La Rochelle s'il y restoit quelque moyen de traiter"⁶⁴.

Avertie par Duplessis-Mornay, de l'arrivée du souverain à Saumur, Charlotte-Brabantine de Nassau s'y rendit pour l'assurer de sa fidélité et le reçut à Thouars le 17 mai 1621⁶⁵. Il en repartit le lendemain pour Parthenay. Henri de La Trémoille après quelques tergiversations, se décida à la fin du mois de mai à rejoindre Louis XIII devant Saint-Jean-d'Angély. Résultante de ces atermoiements ou mesure de précaution, le duc César de Vendôme, gouverneur de la Bretagne⁶⁶, sur l'ordre du souverain saisit le 28 mai Vitry. En dépit des efforts tentés les 7 et 15 juin et 1er juillet par Henri de La Trémoille, avec le concours de Lesdiguière, auprès de l'assemblée de La Rochelle pour obtenir sa dissolution⁶⁷, Louis XIII n'ordonna pas la levée de cette saisie.

Pendant l'été 1621, sa belle-fille, Marie de La Tour d'Auvergne, étant dépressive, Charlotte-Brabantine de Nassau lui conseilla d'aller rejoindre ses parents à Sedan et en fine politique garda son petit-fils auprès d'elle. L'Automne venu, le duc de Bouillon craignant que son neveu, devant le refus

⁶³ Frédéric de La Trémoille en dépit des rumeurs de guerre avait entrepris son grand tour accompagné de son demi-frère Hannibal, de MM. de Merat et Berthold, d'un argentier, de deux apothicaires, de deux laquais et d'un page (Archives nationales 1 AP 382/14). Au mois de juin, il était auprès de sa tante l'électrice palatine, Louise-Julienne de Nassau et au mois de juillet à Prague auprès de son cousin-germain le roi de Bohême. Il prit le chemin du retour après la bataille de la Montagne blanche.

⁶⁴ Daniel de LICQUES (et Jean DAILLÉ), *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*, op. cit., p. 592.

⁶⁵ Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, tome II, p. 2757.

⁶⁶ César de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée.

⁶⁷ Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1623)*, Paris, 1859, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 354-358.

du souverain de lui restituer Vitré, ne se jette dans le parti de Henri de Rohan, l'invita à rejoindre son épouse à Sedan⁶⁸ où il arriva le 22 octobre, le Roi ayant agréé ce voyage.

Charlotte-Brabantine de Nassau resta à Thouars pour y maintenir la confiance de leurs fidèles et y assurer la pérennité du culte protestant. Elle vint à nouveau à Saumur au devant du souverain pour l'assurer de sa fidélité, lors qu'il entreprit la campagne de 1622 contre Soubise. Au mois d'avril, répondant aux sollicitations du duc de Bouillon, elle fit partir son petit fils pour Sedan. Ce même mois, lors de la marche de Louis XIII sur Royan, elle ne put s'opposer à la saisie de Taillebourg en raison du rôle stratégique de cette place⁶⁹. Accablée, par cet échec, elle fut sérieusement malade pendant plusieurs mois. La nouvelle de la diversion tentée en Champagne par les mercenaires de Mansfeld pour soulager la pression des armées royales sur les protestants du midi, raviva ses inquiétudes, car elle n'était pas sans savoir que son beau-frère, le duc de Bouillon, et son fils avaient trempé dans cette opération. Par ailleurs, elle tremblait pour son petit-fils à l'annonce que ces mouvements de troupes avaient propagé une épidémie à Sedan.

Charlotte-Brabantine de Nassau accueillit avec joie la nouvelle de la signature de la paix de Montpellier le 18 novembre 1622 qui permit le retour à Thouars de sa bru et de son petit-fils dans les premiers jours du mois de janvier, puis de ses deux fils au mois de février. Cette félicité fut ternie par la nouvelle de la mort du duc de Bouillon le 25 mars 1623 à l'âge de 67 ans. Le 27 avril, Charlotte-Brabantine de Nassau et sa belle-fille allèrent à Sedan pour reconforter la duchesse de Bouillon et l'accompagnèrent à la Cour où elle dut se rendre pour faire reconnaître les droits de son fils aîné sur Sedan.

Le mariage de Charlotte de La Trémoille

En 1623 et 1624, Charlotte-Brabantine de Nassau seconda efficacement son fils aîné dans ses démarches pour récupérer la baronnie de Vitré et le comté de Taillebourg que le souverain avait saisis en 1621 et 1622. Par ailleurs, elle cherchait à obtenir un emploi pour son fils cadet Frédéric⁷⁰ et à marier sa fille Charlotte. Parmi tous ses soucis, elle trouva le temps le 12 février 1624, lors de son séjour à Paris, de faire un don de 300 livres pour la reconstruction du temple de Charenton incendié en 1621⁷¹.

Le 28 mars 1625, Charlotte-Brabantine de Nassau procéda au partage de la succession de son époux entre ses enfants, puis pendant l'été, après avoir visité sa soeur à Sedan, elle se rendit aux Provinces-Unies avec sa fille, Charlotte, pour aller voir son frère Henri-Frédéric de Nassau⁷². Elle y était arrivée en septembre⁷³. Au mois d'avril, son fils cadet Frédéric, mécontent de n'avoir reçu de commandement dans l'armée royale, comme son frère aîné, avait le 17 avril 1625 rejoint les Rochellais déclarant vouloir mourir avec eux, comme il se doit six mois plus tard, il sollicitait son pardon et Charlotte-Brabantine de Nassau dut défendre sa cause auprès du souverain et de Richelieu⁷⁴.

⁶⁸ Daniel de LICQUES (et Jean DAILLÉ), *Histoire de la vie de Messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*, op. cit., p. 645.

⁶⁹ Cf. Lettre de Louis XIII du 30 avril et du 2 mai 1622. Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 132 et 146.

⁷⁰ Frédéric de La Trémoille, de retour de Prague, avait passé les années 1621 et 1622 aux Provinces Unies où il avait attendu vainement que son oncle Maurice de Nassau lui confia un emploi. Il était revenu en France au début du mois de février 1623 et après avoir séjourné à Bournezeau, Laval et Vitré, il s'établit à l'Ile-Bouchar, une des terres sur lequel était assis le douaire de sa mère.

⁷¹ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le chartrier de Thouars*, Quittance du sieur de Launay, p. 7-8.

⁷² A cet effet, Charlotte-Brabantine de Nassau obtint le 8 juillet 1625 un laissé passer de l'infante Isabelle-Claire pour elle "avec ceus de sa compagnie et suite, ensemble sa litière, carosse, chariot, muketz, chevaux, hardes et bagage" et une lettre de Louis XIII du 14 juillet à l'attention de l'archevêque de Cologne. Louis-Charles de La TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 125. et 133.

⁷³ Lettre de Monsieur Naudin du 7 septembre 1625 à Madame la duchesse douairière de La Trimouille à La Haye. Archives nationales, 1 AP 671.

⁷⁴ Frédéric de La Trémoille reçut le 13 mars 1626 le pardon de Louis XIII. Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le chartrier de Thouars*, p. 269-270.

Lors de ce séjour à La Haye, la reine de Bohême, Elisabeth Stuart, proposa de marier Charlotte de La Trémoille à un jeune seigneur anglais de son entourage Jacques Stanley, baron de Strange, qui venait d'achever en 1625 son Grand Tour d'Europe. Il était le fils de William Stanley, 6^e comte de Derby et d'Elisabeth Vere. Les Stanley, faits comtes de Derby en 1485 par Henri VII Tudor, descendant par les femmes d'une des filles de ce souverain, étaient les plus riches et plus influents propriétaires terriens du Lancashire et du Cheshire dans le Nord-Ouest de l'Angleterre. Ils étaient également depuis 1406 seigneurs souverains de l'Île de Man en mer d'Irlande⁷⁵.

Charlotte-Brabantine de Nassau et Charlotte de La Trémoille agréèrent cette proposition d'autant que le baron de Strange sur le plan religieux adhérait à la théologie et aux pratiques de l'Église anglicane telle qu'elle avait évoluée sous les règnes d'Elisabeth I^{ère} et de Jacques I^{er}⁷⁶. Enfin si Charlotte était âgée de 26 ans et son futur n'était âgée seulement que de 19 ans⁷⁷. Les deux jeunes gens se marièrent le 4 juillet 1626 à La Haye.

Charlotte-Brabantine de Nassau accompagna sa fille en Angleterre. Elles arrivèrent dans un climat de crise, le roi d'Angleterre Charles I^{er} venant d'expulser l'entourage français de la reine, Henriette-Marie de France. Le souverain britannique accueillit les deux femmes en son palais de Saint-James et demanda à Charlotte-Brabantine de Nassau d'apaiser les ressentiments de son épouse. Pour cela, il la nomma dame du lit. Selon le témoignage de Bassompierre, la duchesse de La Trémoille réussit dans cette mission. Le 16 octobre 1626, Charlotte-Brabantine de Nassau retourna en France⁷⁸ et arriva à Paris le 3 novembre "ayant reçu force incommodités en son voyage"⁷⁹.

La guerre à nouveau

L'année 1627 commença sur de bons auspices, Frédéric de La Trémoille obtint du roi du Danemark Christian IV en guerre contre l'Empereur une commission de capitaine et Louis XIII consentit à ce qu'il serve en pays étranger. Mais ce commandement s'avéra sans suite, le roi du Danemark, ayant été de défaite en défaite, sollicita la paix et Frédéric gros jean comme devant dut revenir à l'Île-Bouchard.

C'est alors que Charlotte-Brabantine de Nassau apprit que le cardinal de Richelieu qui achetait des terres à proximité de son domaine familiale de Richelieu afin de pouvoir obtenir l'érection de cette terre en duché, avait proposé à son fils aîné de lui acheter l'Île-Bouchard. Charlotte-Brabantine de Nassau était concernée en premier lieu par cette vente, car son douaire était assis en partie sur cette terre. Considérant que cette vente condamnait à bref échéance l'exercice du culte à l'Île-Bouchard, elle n'y consentit pas et Richelieu dut ajourner à son projet. Pourtant, Charlotte-Brabantine de Nassau avait bien besoin d'argent pour régler les 20 000 écus dont sa fille lui demandait le paiement conformément à la clause prévue à son contrat de mariage.

Sur ces faits, l'Angleterre entra en guerre avec la France et une armée anglaise débarqua dans l'Île de Ré. Comme aux plus sombres heures des années 1620-1622 à nouveau Louis XIII à la tête de son armée franchit la Loire pour marcher cette fois-ci sur La Rochelle. Charlotte-Brabantine de Nassau l'accueillit le 6 octobre 1627 au château de Thouars⁸⁰. Au mois de novembre, elle se rendit à Paris.

⁷⁵ Barry COWARD, *The Stanleys. Lords Stanley and Earls of Derby, 1385-1672. The Origins, Wealth and Power of a Landowning Family*, Manchester University Press, 1983, p. 15, 57, 99 et 111.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 168.

⁷⁷ Charlotte de La Trémoille (1599-1664) est connue dans l'histoire d'Angleterre pour avoir "conducted a spirited defense of the family's country seat of Lathom house" contre les troupes du général Fairfax. Un portrait de groupe la représentant avec son mari et une de leurs filles, peint par Van Dick, est conservé dans la Frick collection de New-York. Elle a été l'objet de deux études : Henriette de WITT-GUIZOT, *The Lady of Lathom. Being the Life and Original letters of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby*, 1869 Charlotte de La Trémoille, *comtesse de Derby, d'après des lettres inédites conservées dans les archives des ducs de La Trémoille, 1601-1664*, Paris, Didier, 1870 ; Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby (1599-1664)*, Paris, 1895.

⁷⁸ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, Comtesse de Derby, op. cit.*, p. 37.

⁷⁹ Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

⁸⁰ Journal de Jean Héroard, tome II, p. 3028-3029.

L'Abjuration d'Henri de La Trémoille

Au mois de janvier 1628, Henri de La Trémoille avait présidé l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne réunis à Nantes. Alors qu'à la Cour couraient des rumeurs sur sa conversion prochaine, l'on est surpris de voir que Charlotte-Brabantine de Nassau avait prolongé pendant le premier semestre 1628 son séjour à Paris et qu'elle rejoignit au début du mois de juillet sa belle-fille à Vitré où celle-ci accoucha le 19 juillet d'une fille, qui fut prénommée Elisabeth. Le lendemain ou le surlendemain, elle apprit l'abjuration de son fils Henri le 18 juillet entre les mains du cardinal de Richelieu.

L'on ne peut que s'interroger sur le fait que les deux femmes avaient laissées Henri de La Trémoille seul à Thouars comme si c'était à lui seul de prendre sa décision. L'on notera que à la différence de sa sœur la duchesse de Bouillon, Charlotte-Brabantine de Nassau acceptera l'abjuration de son fils avec un certain pragmatisme.

La conversion de Henri de la Trémoille avait fait espérer à certains qu'elle serait suivie de celle de sa mère et de son épouse, mais toutes deux restèrent inébranlables. Touchant Charlotte-Brabantine de Nassau, le procureur fiscal de Thouars, Josias Thévenot, écrivait, le 7 février 1629, à Monsieur de Chamdor, le secrétaire de la duchesse :

“Nostre Eglise a receu grande consolation lorsque selon nos espérances et contre la créance de nos contraires, nous avons estés assurés de la persévérance de Madame. Dieu le, la fortifie de plus en plus et nous la continue pour refuge et nostre tutrice en nos afflictions ”⁸¹.

Le mariage d'Henriette de La Tour d'Auvergne

Voulant prendre une revanche sur le sort, Charlotte-Brabantine de Nassau pendant le second semestre 1628 avait pressé sa soeur Elisabeth de consentir au mariage de sa nièce Henriette de La Tour d'Auvergne avec un gentilhomme huguenot breton, Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye⁸². Ce mariage, célébré au printemps 1629 à Sedan, sera la dernière grande réussite politique de Charlotte-Brabantine de Nassau. Le marquis et la marquise de La Moussaye seront des appuis fidèles de son fils en Bretagne, mais aussi assureront la pérennité du culte protestant dans l'évêché de Saint-Brieuc jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes.

La vente de la baronnie de L'Ile-Bouchard

La conversion de son fils aîné n'était pas l'unique source de soucis de Charlotte-Brabantine de Nassau. Son fils cadet, Frédéric qui était aux Provinces-Unies depuis le mois de mars 1628, à la nouvelle de l'abjuration de son frère, avait rejoint le 24 août le roi d'Angleterre à Portsmouth et s'était embarqué au coté de Soubise à bord d'un des vaisseaux de la flotte avec laquelle lord Lindsey tenta sans succès de secourir La Rochelle. Au lendemain de la capitulation de la ville comme Mme de Rohan et son fils Soubise, Frédéric de La Trémoille ne fut pas englobé dans la grâce royale et dut solliciter personnellement son pardon du souverain qui le lui accorda le 6 novembre 1629⁸³.

Charlotte-Brabantine de Nassau pour obtenir ce pardon avait probablement sollicité l'intervention du cardinal de Richelieu, et c'est sans doute la raison pour laquelle en retour elle ne s'opposa plus à la vente de l'Ile-Bouchard que son fils aîné vendit le 18 décembre 1629 au cardinal moyennant le somme de 180 000 livres.

⁸¹ Archives nationales, 1 AP 679.

⁸² Henriette de La Tour d'Auvergne avait accompagné sa sœur aînée à Vitré en 1627 et c'est à cette occasion qu'elle avait rencontré le marquis de la Moussaye. Les deux duchesses de La Trémoille avaient tout de suite réalisé l'intérêt politique que représentait ce mariage pour leur maison et pour la conservation du protestantisme en Bretagne.

⁸³ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le chartrier de Thouars*, p. 270.

Un nouveau pasteur à Thouars

Paul Geslin de La Piltière le pasteur de Thouars était âgé et malade. Au début du mois de décembre 1629, Charlotte-Brabantine de Nassau, consentit à ce qu'il se retire. Pour le remplacer son choix se porta sur un ancien ministre de La Rochelle : Jean-Pierre Salbert, sieur de La Cotinière. Ayant été expulsé de La Rochelle après la capitulation de la ville, il était en résidence surveillée à La Mothe-Saint-Heraye. Il avait été un des chefs de la résistance du parti réformé, mais aussi était connu pour avoir formellement interdit à un Rochelais qui le consultait sur ce sujet, d'assassiner le cardinal de Richelieu⁸⁴. En lui, Charlotte-Brabantine de Nassau trouvait un pasteur de choc apte à maintenir le petit troupeau de Thouars dans son devoir, mais aussi un homme bien vu de Richelieu. Il ne lui restait plus qu'à obtenir l'accord de son fils. Le 25 avril 1630, Jacques de Rozemont lui écrivait : « Monseigneur a bien agréable que M. Salbert soyt pris pour ministre de l'Eglise de Thouars »⁸⁵.

La brouille avec Frédéric

Le 13 juin 1630, Charlotte-Brabantine de Nassau répondant aux invitations de son gendre et de sa fille, Lord et Lady Strange, s'embarqua pour l'Angleterre. Sur le chemin « au delà de Douvres », elle fut accueillit par son fils Frédéric et son gendre⁸⁶. Elle alla visiter les terres de celui-ci dans le Lancashire et le Cheshire. Elle fut reçue avec honneur à Chester :

« ...all the gentry of Cheschier, Flintshier and Denbighshier went to meet her at Hoole Heath with the earl of Derby, being at last 600 horse, all the gentlemen of the Arterely yard lately erected in Chester, met her in Cow-Lane, in very statly manner, all with great white and blew fithers, and went, before her chariot in a march to the Bischops Pallas, and making a yard, let her thro'the midest, and there gave her 3 volleys of shot, and so returned to their yard ; and also the maior and alderman in their best gownes and apparrel were on a stage in the Eastgatstreet to entertain her »⁸⁷.

Charlotte-Brabantine de Nassau eut la joie d'assister le 17 novembre 1630 à la naissance de sa petite-fille Henriette-Mary.

Ce voyage fut marqué par ailleurs par une brouille avec son fils cadet Frédéric. Celui-ci menait joyeuse vie en Angleterre et n'accepta pas les observations de sa mère. Le 20 octobre 1630 à Richmont, dans un accès de colère, il révoqua la procuration général qu'il lui avait consentie, désignant en sa place son demi-frère naturel Hannibal⁸⁸.

La mort de Charlotte-Brabantine de Nassau

Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris à la fin de l'année 1630. Elle y trouva son fils aîné qui avait été blessé au genou le 1^{er} août 1630 alors qu'il allait reconnaître les approches de Carignan. N'appréciant pas l'entourage catholique de son fils, elle ne demeurait pas avec lui. Pendant les premiers mois de l'année 1631, elle fut visité régulièrement par son neveu Turenne. Le 21 janvier, celui-ci informait sa mère qu'elle se portait « extrêmement bien ». Le 3 février, il lui écrivait : « Je fus hier chés Madame vostre sœur qui a gardé cinq ou six jours la chambre et de là chés M. de La Trimoille qui est aussi mal de sa jambe que jamais ». Le 11 février, il visita à nouveau sa tante. Le 17 février il lui apporta des confitures. Le 4 mars, il lui rendit une nouvelle visite⁸⁹.

Son fils aîné, au début du printemps, étant parti en Bretagne rejoindre son épouse, Charlotte-Brabantine de Nassau décida de quitter Paris. Mais plutôt que de se rendre au château de Thouars où

⁸⁴ E. TROCMÉ, « L'Eglise Réformée de La Rochelle jusqu'en 1628 », *B.S.H.P.F.*, tome IC, 1952, p. 170.

⁸⁵ Archives nationales, 1 AP 355.

⁸⁶ Lettre de Jacques de Rozemont du 28 juin 1630 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 355.

⁸⁷ Cité par Barry COWARD, *The Stanleys. Lords Stanley and Earls of Derby, 1385-1672. The Origins, Wealth and Power of a Landowning Family*, op. cit., p. 119.

⁸⁸ Jean-Dominique PIERUCCI, *Un batard d'illustre maison Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1972, p. 37.

⁸⁹ . S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 151, 153, 155, 159.

les séjours lui étaient devenus pénibles du fait des messes qui y étaient désormais célébrées, elle se rendit au château de La Mothe à Châteaurenard que son demi-frère Frédéric-Henri de Nassau avait mis à sa disposition⁹⁰. Mais, elle avait contracté une maladie contagieuse à Paris et c'est en ce château qu'elle mourut loin de son fils et de sa belle-fille le 19 août 1631 sur les trois à quatre heures du matin, entourée de sa soeur Amélie-Secunda, duchesse de Landsberg, d'Anne de Polignac, la maréchale de Châtillon, de Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière et de ses serviteurs⁹¹. Elle était seulement âgée de 50 ans.

LES CORRESPONDANTS DE CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

Ecritte pour un destinataire dont elle devient l'entière propriété, la lettre est soumise aux hasards de la conservation⁹². Il en est ainsi des lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau qui sont parvenues à nous.

Claude de La Trémoille

Claude de La Trémoille est un personnage très mal connu. Il n'existe rien sur lui en dehors de la notice que les frères Haag lui consacrent⁹³. L'épithète que lui consacre Pierre de L'Estoile est particulièrement assassine :

“ En ce mois de décembre (en fait octobre 1604), mourut à Thouars le seigneur de La Trémoille, duc et pair de France, grand seigneur et grand terrien et hors cela (dit quelqu'un) rien... ”⁹⁴.

Claude de La Trémoille, IIe duc de Thouars, prince de Talmont, comte de Guines, Taillebourg et Bénon, baron de Sully, l'Ile-Bouchard, Berrie, Mauléon et Doué, seigneur de Mareuil, d'Onay, La Chaize-le-Vicomte et Sainte-Hermine, cousinant avec les plus illustres lignages du royaume et notamment avec les Bourbon-Montpensier et les Montmorency, était le plus puissant seigneur protestant du Poitou et de Saintonge, sinon du royaume après les Bourbon-Vendôme. Il était né le 20 décembre 1567 à Thouars, dernier né des six enfants de Louis III de La Trémoille et de Jeanne de Montmorency. La mort en bas âge de ses trois frères aînés fit de lui l'héritier du nom. Il était âgé de 9 ans lorsque son père mourut de la goutte le 25 mars 1577 lors du siège de Melle. Sa mère, Jeanne de Montmorency, lui fit débiter sa carrière militaire sous les ordres de leur parent le duc de Montpensier.

En 1585, pour des raisons que nous n'avons élucidées, soit parce que la faveur royale était monopolisée par D'Épernon et Joyeuse, soit par opposition aux Guise, il rejoignit les forces de Henri Ier de Bourbon, prince de Condé. Cette alliance fut renforcée par le mariage en 1586 du prince de Condé avec sa soeur Charlotte-Catherine.

Claude de La Trémoille se convertit au protestantisme au mois d'août 1588 après la mort du prince de Condé. Il poursuivit la lutte dans les armées du roi de Navarre dont il commandait les chevaliers-légers. Henri de Navarre, devenu roi de France, ne l'ayant pas confirmé dans ce commandement, il quitta pour un temps l'armée royale. Passé ce mouvement de mauvaise humeur, Claude de La Trémoille reprit du service. Henri IV qui considérait avec méfiance l'engagement religieux d'une personne allant à l'encontre du sien, ne lui conféra plus jamais de fonction de commandement en chef.

⁹⁰ Châteaurenard (Loiret) à 15 km au nord de Châtillon-sur-Loing (Châtillon-Coligny depuis 1896), siège de l'Eglise domestique des Coligny. Le château de la Motte a été bâti à partir de 1604 par l'architecte Jean Androuet du Cerceau pour Louise de Coligny, belle-mère de Charlotte-Brabantine de Nassau.

⁹¹ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, tome IV, Inventaire après décès de Charlotte de La Trémoille, duchesse douairière de La Trémoille, p. 47-48.

⁹² Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995, p. 12.

⁹³ Frères HAAG, *La France protestante*, tome VI, p. 413-420. Pour une réévaluation de Claude de La Trémoille nous renvoyons le lecteur à la présentation que nous lui consacrons dans l'édition de ses lettres.

⁹⁴ Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'en 1611*, Ed. Michaud et Poujoulat, Mémoires relatifs à l'Histoire de France, Nouvelle collection, Didier, Paris, tome XV, 1857, p. 381.

A la suite de la conversion au catholicisme, le 25 juillet 1593, d'Henri de Navarre, Claude de La Trémoille devint un des chefs de file de l'opposition protestante à Henri IV, réclamant un statut pour ses coreligionnaires. Conscient qu'il fallait un chef charismatique à cette opposition, il se rapprocha de son cousin-germain Henri de La Tour d'Auvergne et lui céda la présidence de l'assemblée de Châtellerauld pendant l'été 1597.

Les thuriféraires de Henri IV reprochent à Claude de La Trémoille de n'avoir pas rejoint l'armée royale devant Amiens pris par les Espagnols. Mais dès cette époque, il était atteint par la goutte et n'était guère plus en état de combattre et le renard béarnais se garda bien de donner une suite favorable à ses offres de service, considérant tout l'intérêt qu'il avait à contribuer à son discrédit.

Tant que sa mère vécut, Claude de La Trémoille était resté célibataire. D'une liaison avec Anne Garand, il eut un fils Hannibal⁹⁵. Henri de La Tour d'Auvergne marié depuis 1595 avec Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, lui proposa le mariage avec sa belle-soeur Charlotte-Brabantine de Nassau. Ce projet n'enchanta guère Henri IV qui voyait se créer un pouvoir qui pouvait se tourner contre lui. Le mariage de Claude de La Trémoille et Charlotte-Brabantine de Nassau fut célébré le 11 mars 1598 à Châtellerauld. Ils eurent quatre enfants.

Henri IV, poussé par Maximilien de Béthune, suspectait Claude de La Trémoille de vouloir créer avec le duc de Bouillon une principauté indépendante en plein coeur du royaume. Jacques-Auguste de Thou dans son *Histoire universelle* rapporte que ce qui causait surtout l'aversion du Roi, c'était que La Trémoille :

“... aimoit beaucoup à plaisanter & qu'il étoit fort libre dans ses discours, il y avoit des gens qui interprétoient en mauvaise part ce qu'ils lui entendoient dire, & qui le rapportoient malignement au Roi ”⁹⁶.

Si Claude de La Trémoille, comme nombre de grands, était au courant de la conspiration de Biron, il ne s'y joignit pas, retenu par son épouse. Avec courage pendant les derniers mois de l'année 1602, il défendit à la Cour la cause de son cousin le duc de Bouillon contre les accusations portées contre lui. Cette prise de possession ruina ses espérances de devenir gouverneur du Poitou. Le Roi préféra nommer à ce poste le 16 décembre 1603 son fidèle conseiller Maximilien de Béthune, marquis de Rosny qui avait toute sa confiance.

Faute d'avoir pu se débarrasser de Bouillon, Henri IV en 1604 décida de régler son compte à Claude de La Trémoille en ordonnant à Maximilien de Béthune de surveiller étroitement ses agissements. Bien que celui-ci l'ait informé que le duc de Thouars était très malade, le Béarnais enjoignit à Claude de La Trémoille de le rejoindre à la Cour. Cette pression fut trop forte pour lui, il tomba en torpeur et mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604, entouré de ses amis Duplessis-Mornay, Odet de La Noue, Gabriel de Polignac et Agrippa d'Aubigné⁹⁷.

La vingtaine de lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son époux parvenues à nous relèvent de la lettre à l'absent. Elle semble en effet s'être beaucoup ennuyée à Thouars pendant les absences de son époux. L'on comprend à la lecture de ces lettres pourquoi devenue veuve, elle qui aimait la vie de société, les voyages, ne chercha pas à se remarier⁹⁸.

⁹⁵ Hannibal de La Trémoille a été l'objet de deux articles : Henri COURTEAULT, “ Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine ”, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307 et Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Tiré à part de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1973.

⁹⁶ Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle...*, Chez Henri Scheurleer, La Haye, 1740, 11 vol., tome IX, p. 688-689.

⁹⁷ Pour plus de détails sur Claude de La Trémoille, nous renvoyons le lecteur à notre édition des lettres de Claude de La Trémoille.

⁹⁸ Pour une femme de la noblesse, la perte d'un mari avait moins de répercussions que dans les classes plus modestes. Une femme de la noblesse disposait, au moins en théorie, de son douaire ou du revenu qui lui avait été garanti lors de l'apport de sa dot au mariage pour subvenir à ses besoins en cas de décès de son époux. De plus, elle recevait généralement la tutelle de ses enfants. Elle parvenait ainsi à une très forte position et devenait maître de sa destinée, sans aucune tutelle. Elle pouvait voir qui elle voulait, voyager où elle voulait, engager ou rogner les dépenses qu'elle volait. Cf. les contributions de Olwen Hufton et de Jean-Paul Desaipe dans Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des Femmes en Occident, Tome III, XVIe-XVIIIe siècles* sous la direction de Nathalie Zemon DAVIS et Arlette FARGE, Plon, 1991, p. 54 et 292-293.

Les lettres de Claude de La Trémoille à son épouse révèlent la profondeur de ses sentiments à son égard, comme en témoigne le passage de cette lettre du 27 juin 1598 :

“ Ne doutés point de mon affection : elle sera tousjours telle que la pouvés espérer, je vous le jure, et manqueray plus tost à moy mesme qu’à vous aymer comme je dois ”⁹⁹.

Henri de La Trémoille

La majorité des lettres adressées par Charlotte de Nassau qui nous sont parvenues sont celles qu’elle adressa à son fils. Au nombre d’une centaine elles ont été écrites entre 1609 et 1624. L’on ne peut que regretter que Henri de La Trémoille ne conserva pas les lettres qu’elle lui écrivit après cette date et notamment lors de sa conversion en 1628.

Les lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils jusqu’à son mariage, relèvent incontestablement du genre de la lettre didactique¹⁰⁰. Par un subtil dosage d’admonestations et d’encouragements, de reproches et de compliments, de conseils elle entendait dispenser à son fils le savoir lui permettant d’assurer la pérennité de sa maison. Lorsque son fils sera marié les lettres de Charlotte-Brabantine relèveront des lettres de relation.

Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby

Les archives des La Trémoille ne semblent pas conserver de lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à sa fille, Charlotte. Les lettres que celle-ci adressa à sa mère conservées à la côte 1 AP 384 nous apportent principalement des précisions sur les années suivant le mariage en 1626 de Charlotte avec Lord Strange, fils du comte de Derby et nous font connaître les difficultés monétaires du jeune couple¹⁰¹. Charlotte de La Trémoille par ailleurs donne des détails sur la guerre franco-anglaise de 1627-1628, sa perception sur l’abjuration de son frère aîné Henri et compte à sa mère les activités en Angleterre de son frère cadet Frédéric après qu’il eut rejoint ce pays à la fin du mois d’août 1628.

Frédéric de La Trémoille, comte de Laval

Si Henri de La Trémoille bon gré mal gré fut un bon fils, Frédéric de La Trémoille défiguré par un bec de lièvre¹⁰², fut un psychotique. Son précepteur, le Silésien Berthold, dans ses lettres conservées dans la série 1 AP 354 relate les difficultés qu’il rencontra dans la conduite de son élève. Arrivé à l’âge adulte, Frédéric n’arrivait toujours pas à contrôler ses pulsions, refusant son rang de cadet et adoptant une attitude de contestation de toute autorité. Cette attitude fit que son oncle Maurice de Nassau au grand déplaisir de sa mère ne lui donna jamais les commandements qu’elle espérait pendant son séjour aux Provinces-Unies en 1621 et 1622, son retour en France n’apporta pas de changement à sa condition, mécontentant le souverain en prenant parti pour les Rochelais par deux fois en 1625 et 1628. Charlotte-Brabantine de Nassau à chaque fois sollicita son pardon auprès du Roi. Il la mécontenta en menant une vie dissolue en Angleterre. Après la mort de sa mère, il vécut aux Provinces-Unies puis après avoir causé un scandale au mois d’octobre 1633¹⁰³, il se réfugia à Venise. D’une anglaise et d’une vénitienne, il eut trois enfants illégitimes. Il mourut en 1642 à Venise des blessures reçues lors d’un duel.

⁹⁹ Charles Louis de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 108-109;

¹⁰⁰ Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L’épistolaire, op. cit.*, p. 98 et Marie-Claire GRASSI, *Lire l’épistolaire*, Dunod, 1998, p. 117-120.

¹⁰¹ La correspondance de Charlotte de La Trémoille, transcrite par Paul Marchegay dès 1858 mais jamais éditée, a été exploitée Henriette de WITT-GUIZOT et Léon MARLET qui ont publié respectivement en 1870 et 1895 deux biographies sur la comtesse de Derby.

¹⁰² Louis AUBERY du MAURIER, *Mémoires pour servir à l’Histoire de Hollande et des autres Provinces Unies*, Chez Jean Villette, Paris, 1680, p. 174.

¹⁰³ Le récit de ce scandale se trouve dans P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924, p. 189.

Elisabeth de Nassau

Seulement trois lettres de Charlotte de Nassau à sa soeur Elisabeth sont conservées dans le Fonds Rohan-Bouillon. C'est bien peu par rapport aux 450 lettres des lettres de celle-ci conservées dans le Fonds La Trémoille. Paul Marchegay en a publié au siècle dernier des extraits¹⁰⁴. Pour notre part nous avons réalisé la transcription complète de ces lettres au cours des années 1999 et 2000 et renvoyons le lecteur à ce volume pour apprécier la profondeur des relations entre les deux soeurs¹⁰⁵.

Henri de La Tour d'Auvergne

Deux lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son beau-frère le duc de Bouillon, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, sont conservées dans le Fonds Rohan-Bouillon. La transcription pendant l'année 2000 des 140 lettres du duc de Bouillon à la duchesse de La Trémoille nous a permis de connaître la profondeur des relations qui unissaient ces deux êtres.

La correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau met en évidence la politique d'acquisitions de terres que mena dans le sud-ouest de la France le duc de Bouillon au cours des années 1610 avec les sommes qu'il reçut pendant la Régence, probablement pour contrer l'influence de Henri de Rohan. Depuis 1444, les La Tour d'Auvergne, à la suite du mariage d'Agne IV de La Tour, seigneur d'Olliergues, avec Anne Roger de Beaufort, possédaient la vicomté de Turenne. En 1588, Henri de La Tour d'Auvergne avait hérité les comtés de Limeuil et de Lanquais au Périgord de son cousin Galliot de La Tour de la branche cadette de Limeuil. En 1611, il acheta la baronnie de Didonne à sa belle-soeur la duchesse de La Trémoille pour lui permettre d'indemniser la marquise de Mirebeau de ses droits à l'héritage de la maison de Laval. En 1615, il acheta la vicomté de Castillon en Guyenne et en 1616 le comté de Nègrepelisse dans le bas Quercy. En 1619, il pressait son neveu Henri de La Trémoille d'acheter le marquisat de Royan à la branche catholique des La Trémoille. La rébellion des protestants en 1621 ruina ce projet.

Marie de La Tour d'Auvergne

Une seule lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à sa belle-fille Marie de la Tour d'Auvergne est parvenue à nous, en date du 9 mars 1626 peut-être parce que cette dernière soucieuse de défendre sa réputation, les a détruite. De ce fait nous ne connaissons réellement leurs rapports qu'au travers des lettres que Marie de La Tour d'Auvergne adressa à sa belle-mère, pour laquelle elle éprouvait, semble-t-il, une véritable fascination¹⁰⁶. Charlotte-Brabantine de Nassau paraît avoir éprouvé une profonde affection à son encontre. Le fait qu'elle la désignait généralement sous l'appellation de " ma fille " est significatif sur ce point.

Duplessis-Mornay

Comme nous l'avons souligné dans notre avant-propos, les rapports de Charlotte-Brabantine de Nassau et Duplessis-Mornay sont depuis le XVIIe siècle connus au travers de l'Histoire de la vie de Duplessis-de Mornay et de sa correspondance éditée dès le milieu du XVIIe siècle. Mais il apparaît que les historiens protestants attachés à faire de Duplessis-Mornay une abstraction idéalisée, correspondant des rois et des princes souverains, ont accordé peu d'importance aux liens qui

¹⁰⁴ Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p.

¹⁰⁵ L'édition de Paul Marchegay de la correspondance d'Elisabeth de Nassau a été l'objet d'une étude par Eugénie PASCAL, " La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d'Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau ", in Isabelle BROUARD-ARENDIS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.

¹⁰⁶ Jean Luc TULOT, *Correspondance de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, (1601-1665)*, Saint-Brieuc, 1998.

l'unissaient à la deuxième duchesse de La Trémoille, alors que ces liens étaient le moyen d'asseoir son assise politique dans l'ouest du royaume¹⁰⁷.

Le lecteur qui aura la curiosité d'ouvrir l'édition de 1651 et 1652 de la correspondance de Duplessis-Mornay¹⁰⁸, constatera que Duplessis-Mornay, principal exécuteur testamentaire de Claude de La Trémoille, fut un conseiller écouté et un appui constant pour Charlotte-Brabantine de Nassau, la soutenant après la perte de son époux, la conseillant pour la conduite de ses affaires, l'éducation à donner à son fils aîné, l'aidant à réparer les prises de position politique malencontreuses de celui-ci en 1615 et 1620 et en l'empêchant par tous les moyens à se joindre en 1621 à la rébellion des faucons du parti protestant.

Pour Duplessis-Mornay, Charlotte-Brabantine de Nassau était une interlocutrice de choix, membre d'une des principales familles protestante d'Europe, cousine des rois de France, à la tête de plus de 3 000 vassaux dont un bon nombre était protestants, protectrice d'une demi-douzaine d'églises. Les historiens tendent à faire de Duplessis-Mornay dans la seconde partie du premier quart du XVIIe siècle une figure du passé avec sa politique de modération, sans réel soutien politique. N'ayant qu'une connaissance très schématique et orientée de cette période, ils ignorent qu'il avait un allié de choix en la personne de Charlotte-Brabantine de Nassau et de nombre autres femmes.

La correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau et de sa sœur Elisabeth, met en évidence combien il était difficile en ces temps pour une mère de mettre au monde des enfants, de les élever en bonne santé, de leur donner une bonne éducation et tout cela pour les voir partir un jour à la guerre pour mourir le plus souvent non au combat mais de... dysenterie ou pour en revenir infirme. Cet ensemble de faits explique combien la politique de conciliation préconisée par Duplessis-Mornay pouvait avoir d'attraits pour les femmes. Mais les historiens du protestantisme n'ont guère entendu la voix des femmes à cette époque en dehors de celles qui telle Catherine de Parthenay correspondent à leur idéalisme guerrier.

Les Agents des La Trémoille

La série 1 AP 332, conserve une centaine de lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau adressées principalement à M. Rouhet, le chef de son conseil à Thouars et à son secrétaire Nicolas Dumonceau¹⁰⁹. La majorité d'entre elles couvrent les années 1602-1609.

Ces lettres, parfois écrites par Charlotte-Brabantine de Nassau, sont le plus souvent de la main d'un secrétaire, notamment Chauveau. Dans ce cas seule la formule de politesse est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

L'on remarquera que si Charlotte-Brabantine de Nassau dans ses lettres met des formes avec Rouhet le chef de son conseil qu'elle appelle toujours M. Rouhet, elle est par contre très abrupte envers son secrétaire Nicolas Dumonceau qui n'a droit qu'à l'appellation de Dumonceau.

Dans ses lettres Charlotte-Brabantine de Nassau use d'un style très directe : “ Je désire... ”, “ Faictes... ”, “ Enquerez-vous... ”, “ Envoyez... ”. Elle marque son contentement par les formules : “ je suis bien ayse ”, “ je trouve bon ”.

¹⁰⁷ Raoul PATRY, *Philippe du Plessis-Mornay, un huguenot homme d'état (1549-1623)*, Librairie Fischbacher, Paris, 1933. Ce rôle de la duchesse de La Trémoille n'est pas davantage perçu dans la bibliographie que vient de lui consacrer Didier POTON, *Duplessis-Mornay (1549-1623). Le pape des huguenots*, Perrin, 2006.

¹⁰⁸ L'édition des lettres de Duplessis-Mornay compte une sélection d'une quarantaine de ses lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau. Une copie des lettres de Duplessis-Mornay à Charlotte-Brabantine de Nassau, à son fils Henri de La Trémoille et à leur secrétaire Nicolas Dumonceau, conservées dans la Fonds La Trémoille en 1 AP 343, 344 et 345 est conservée à la Société d'Histoire du Protestantisme Français à la côte Ms 370¹⁻².

¹⁰⁹ Jehan Rouhet, avocat au parlement, un catholique, était déjà en 1578 au service de la 1ère duchesse de La Trémoille. Il cessa semble-t-il ses fonctions en 1611. Nicolas Dumonceau, un huguenot, était entré au service des La Trémoille du temps du duc Claude. Charlotte-Brabantine de Nassau en fit son intendant en 1609. Il fit débiter dans la carrière en 1610 son neveu Jean Dumonceau, sieur de Champdor. Parmi les autres agents de Charlotte-Brabantine de Nassau peuvent être cités MM. Chauveau, de La Mazure et Demeufves. Le premier fut le secrétaire particulier de la duchesse jusqu'à ce que M. de Champdor le remplaça, les seconds devaient assumer les fonctions de trésorier et de procureur fiscal du duché.

L'objet de ses lettres à Rouhet et Dumonceau porte essentiellement sur la gestion de ses terres et fait apparaître la complexité de la tâche qu'elle dut assumer. L'argent rentrait mal, les fermiers étaient souvent indéclicats et les procès innombrables. Charlotte-Brabantine de Nassau use d'une grande connaissance des processus économiques. Le 30 janvier 1608, elle écrivait :

“ Je sçay très bien qu'elle est l'importance dudict rachapt, mais l'on ne trouve de l'argent comme on en veut et quant il s'en peut trouver, c'est aveq gros interests ; lesquels tournent à ma perte. Je ne laisseray toutesfois à faire fournir à ceste partie et à faire faire le rachapt incontinent que l'on y verra seureté. Donnez-en toute assurance ”.

Dans chaque lettre, Charlotte-Brabantine de Nassau invite sur l'attachement que Rouhet et Dumonceau doivent porter à l'intérêt de ses enfants et de sa maison. Pour sa part, elle les assure de son soutien, ainsi le 9 janvier 1608, écrit-elle à Rouhet :

“ J'ay fort agréable de recevoir souvent de vos bons advis. Je vous prie de me les continuer et aussy le soing qu'avez tousjours eu de nos affaires, vous assurant que vous me trouverez disposée de vous tesmoigner ausi ma bonne vollonté lorsque l'occasion s'en présentera ”,

Les formules de politesse qu'emploie Charlotte-Brabantine de Nassau, mettent l'accent sur son affection et son amitié : “ Vostre bien affectionnée maistresse ”, “ Vostre plus affectionnée et aseurée amy ”, “ Vostre bien bonne maistresse et affectionnée amy ”,...

Autres correspondants

Les autres correspondants de Charlotte-Brabantine de Nassau étaient innombrables. Si nous ne possédons les correspondances qu'elle leur adressa, le Fonds La Trémoille conserve celles que ceux-ci lui adressèrent. En 1872, Paul Marchegay a édité la correspondances de sa belle-mère Louise de Coligny¹¹⁰, de sa soeur Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers¹¹¹ et Hugues Imbert celles de Catherine de Parthenay et de ses filles Henriette et Anne de Rohan¹¹². Pour notre part, nous avons effectué depuis 1998 la transcription des lettres que lui adressèrent ses fils Henri et Frédéric et sa fille Charlotte, son beau-frère Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et sa soeur Elisabeth de Nassau, sa belle-fille Marie de La Tour d'Auvergne, Zacharie du Bellay, le gouverneur de Henri de La Trémoille et quelques autres de ses agents.

Entre le 17 novembre 2007 et le 21 février 2009, nous avons effectué la transcription des lettres qu'écrivirent à Charlotte-Brabantine ses sœurs Louise-Juliane et Amélie série de 340 lettres qui nous permettent de connaître des événements survenus lorsque Charlotte-Brabantine et Elisabeth étaient ensemble et notamment lorsqu'elles vinrent visiter leurs sœurs à Haidelberg en 1606, 1609, 1610 et 1613.

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU AU MIROIR DE SES LETTRES

La lettre est un miroir de l'âme¹¹³. Charlotte-Brabantine de Nassau avant que nous n'entreprenions la transcription de ses lettres, n'était guère qu'une silhouette, l'étude des thèmes traités dans sa correspondance permet de cerner sa personnalité et de la rendre présente en tant qu'épouse, mère, épistolaire, politique et protestante.

¹¹⁰ Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Coligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiées d'après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

¹¹¹ Paul MARCHEGAY, “ Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur ”, *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296. Cette correspondance compte 65 lettres s'échelonnant du 5 octobre 1598 au 28 avril 1630.

¹¹² Hugues IMBERT, “ Lettres de Catherine de Parthenay, Dame de Rohan-Soubise et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille ”, *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2ème Série, Tome XII, 1872, p. 41-161.

¹¹³ Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, op. cit., p. 97-108.

L'épouse

Les historiens masculins avec une touchante unanimité, écrivent, textes à l'appui, que le statut juridique de la femme s'est dégradé depuis la Renaissance parallèlement avec la montée de l'absolutisme et du modèle monarchique¹¹⁴. Si on les croit, les femmes se considérant comme l'égal de l'homme, ne sont que des alibis, aucunement représentative de l'immense majorité des femmes de cette époque. Charlotte-Brabantine de Nassau est incontestablement une de ces femmes alibis. Mais en fait comme le souligne, Sharon Kettering, l'absence de pouvoir des femmes a été exagérée¹¹⁵. Les femmes par leurs capacités personnelles, par leur parenté, par leur art de se faire des relations, contribuaient efficacement à la prospérité de leurs maisons. L'administration de leurs biens reposait sur elles lorsque que leurs maris s'en désintéressaient, en étaient physiquement ou intellectuellement incapables ou étaient absents. Par ailleurs, Charlotte-Brabantine de Nassau étant protestante, le discours protestant plus égalitaire et plus exigeant faisait d'elle presque l'*alter ego* de son mari¹¹⁶.

Il est significatif de voir au fil des lettres que Charlotte-Brabantine de Nassau adressa à son mari, comment cette toute jeune femme, âgée seulement de 18 à 24 ans pendant sa vie conjugale, a su acquérir un ascendant certain sur son époux de 13 ans son aîné. Dès ses premières lettres, on la voit admonester son mari, lui rappeler qu'il doit la tenir au courant en lui écrivant. Femme-qui-prend-le-dessus¹¹⁷, elle a incontestablement le tic de la moralisatrice¹¹⁸. Déjà dans sa première lettre, n'écrit-elle pas : " Monsieur me n'acheter pas temps de belles ardes que cella vous face de la paine à païer ". Dès la cinquième lettre à son mari, elle n'hésite pas à le tancer à propos de l'achat d'un mauvais cheval :

" Il faut que il (un serviteur) vous dise Monsieur que vous este un peu opiniâtre et que je vous disois bien qu'il y avoit un cheval qui ne valoit rien, que vous disiez que c'étoit moquerie. Grégoire dict qu'il a bien trop de dens ”.

Charlotte-Brabantine de Nassau, par ailleurs, n'était pas une femme qui s'en laissait compter. Dans une lettre non datée de 1603 où elle répond à une lettre de son mari qu'elle jugea un peu trop froide à son gré, elle n'hésite pas à lui rappeler son fait :

" jay nay rien fait ce me senble qui fait vous fâcher. J'ay panser q'ue ce ne sera rien, mais mon affection me fait [...] et les mots de vostre lestre et l'extrême désir que j'ay, que vous soier en mon endroit tel q'ua l'acoutumée, car le seul contentement de ma vie gît en la conservation de vostre bonne grâces ne voulant manquer, s'il m'est possible, à rien q'ui vous soit agréable ”.

Charlotte-Brabantine de Nassau délivre peu de son intimité dans ses lettres. Elle appelle son mari : " Mon bon Monsieur ". Elle jette un voile pudique sur leurs relations. Ses déclarations les plus intimes avouent la tendresse plus que la passion¹¹⁹. Son expression la plus osée est très mesurée : " Bonjour Monsieur, je vous baise très humblement les mains et la bouche ". L'on est loin de la gaillardise dont fait preuve, à son encontre, le duc de la Trémoille dans sa lettre du 13 décembre 1599 :

" Mon coeur, j'ai plus d'envie de vous voir que de vivre et me semble sue je serai guéri lorsque j'aurai mon fils entre mes jambes et que je serai entre les vôtres ”¹²⁰.

¹¹⁴ Cf. notamment Jean DELUMEAU, *La peur en Occident*, Librairie Arthème Fayard, 1978, réédition coll. " Pluriel ", 1980, chapitre X, p. 429-436.

¹¹⁵ Sharon KETTERING, *French Society. 1589-1715*, Pearson Education Limited, 2001, p. 139.

¹¹⁶ Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Editions complexes, Bruxelles, 1986, Chapitre VII : " La femme protestante : de la modération au dépassement ", p. 135-162 et Liliane CRÉTÉ, *Le protestantisme et les femmes aux origines de l'émancipation*, Labor et Fidès, Genève, 1999.

¹¹⁷ Cf. Natalie Z. DAVIS, *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au 16e siècle*, Collection historique, Aubier, 1979, Chapitre V : La chevauchée des femmes, p. 210-250.

¹¹⁸ Cf. Geneviève Haroche-Bouzinac (Dir), *Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme*, Klincksiesk, 1999, Introduction, p. 6-7.

¹¹⁹ Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990, p. 140.

¹²⁰ Cité par Maurice DAUMAS, *La tendresse amoureuse XVI-XVIIIe siècles*, Perrin, 1996, p. 60 et *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2004, p. 83.

Notons qu'une fois mère, dans toutes les lettres à son époux, Charlotte-Brabantine de Nassau le tient informé de la santé de leurs enfants, attitude très proche du sentiment moderne de l'enfance et qui, comme le souligne Evelyne Berriot-Salvadore, est la richesse principale du charrier de Thouars. Nous voyons en effet les enfants vivre sous les yeux de leur père et de leur mère¹²¹. Nous sommes bien loin des thèses de Philippe Ariès sur l'indifférence à la petite enfance.

Vostre bien bonne mère

Dans toutes ces lettres à son fils aîné, Charlotte-Brabantine de Nassau utilise cette formule de politesse : " Vostre bien bonne mère ". Paraphrasant Robert Muchembled¹²², nous serions tenté de dire qu'elle fut une super-mère envers son fils Henri, puisque du fait de la mort de son époux, elle combina les fonctions de mère et de père¹²³. Il est vrai que l'éthique protestante est particulièrement exigeante en la matière, reconnaissant à la mère, en l'absence du père, la responsabilité de faire respecter l'ordre et la morale à la maison¹²⁴.

Les sentiments qu'elle manifestait envers son fils aîné, " la vie de ma vie " (29 avril 1622), font beaucoup penser à Madame de Sévigné pour l'amour maternel¹²⁵, mais aussi à Madame de Maintenon, la première institutrice de France¹²⁶. Comme Madame de Sévigné à sa fille, elle reproche à son fils de ne pas lui écrire assez souvent, notamment lors de l'équipée de celui-ci en 1616 à La Rochelle. L'éducation qu'elle dispense à son fils, s'inscrit dans le processus civilisateur défini par Norbert Elias¹²⁷. Elle entendait qu'il réfrène ses pulsions et comme nous l'avons dit ci-dessus qu'il soit fidèle au Roi. Elle lui conseille d'agir avec discernement : " On vous conseille de vous éloigner de mes avis. J'ay plus de conscience et plus de courage que ceux qui vous les donnent " (1er février 1617).

Loin de l'image du personne aimable que donnent les lettres de ses autres correspondants, les lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau donnent d'elle l'image d'une mère dans son rôle de détentrice du pouvoir, froide, hostile, toujours limitatrice, imposant à l'enfant des renoncements et le contraignant à renfermer " en " lui-même ce qu'il voudrait faire, montrer ou exprimer¹²⁸, mais comme dit le diction qui aime bien châtie bien.

L'épistolaire

Charlotte-Brabantine de Nassau, comme bien des petits français de nos jours, écrit un français à la limite du phonétique. Elle ne double pas les n, m, s qu'en l'usage du français l'exige. Elle ignore avec superbe les accords, les règles de conjugaison. Elle écrit à la hâte au fur et à mesure que les idées lui viennent au fil de la plume, sans aucun souci de composition. N'hésitant pas à reprendre des thèmes qu'elle a déjà développés quelques paragraphes auparavant¹²⁹.

¹²¹ Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, op. cit., p. 146.

¹²² Robert MUCHEMBLE, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Coll. Pluriel, Hachette, 1994, p. 340-348, Des super-pères au nouveaux fils..

¹²³ Il est dommage qu'aucune lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à sa fille Charlotte et à son fils cadet Frédéric n'ait été conservée, ce qui nous aurait permis de connaître son attitude à leur égard. Si Henri paraît avoir été un enfant malléable, Frédéric paraît avoir été toujours été une personnalité turbulente, peut être pour attirer l'attention de sa mère dont il se sentait délaissé au profit de son aîné.

¹²⁴ Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, op. cit., p. 146.

¹²⁵ Roger DUCHÊNE, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, Nouvelle édition augmentée, Klincksieck, 1992.

¹²⁶ Pierre E. LEROY et Marcel LOYAU (Présentation), *Madame de Maintenon, " Comment la sagesse vient aux filles " . Propos d'éducation*, Bartillat, 1998.

¹²⁷ Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Calmann-Lévy, 1973, réédition Coll. Agora, Pocket, 1999 et *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 1975, réédition Coll. Agora, Pocket, 1997.

¹²⁸ Norbert ELIAS, *La Société des individus*, Arthème Fayard, 1991, Edition de poche, Coll. Agora, Pocket, 1997, p. 175.

¹²⁹ Au XVIIe siècle une orthographe négligée était l'image de marque des femmes de qualité, une orthographe exacte était le fait des auteurs de profession ou des pédants. Cf. Wendy GIBSON, *Women in Seventeenth Century France*, op. cit., p. 36-37.

Appartenant à la génération de la noblesse vivant à la charnière du XVI^e et du XVII^e siècle, Charlotte-Brabantine de Nassau était restée proche du peuple et utilisait un langage proche du parler populaire. Elle parsème notamment ses lettres d'expressions populaires : “ quant on ne fait rien, on ne fait rien ” (29 octobre 1616), “ faut non tout ce qu'on voudra, mais ce qu'on veut ” (31 décembre 1616), “ quy tient la queue de la poille ” (1618).

Une tête politique

En dépit de son français déficient, Charlotte-Brabantine de Nassau était une tête politique. Elle est un exemple caractéristique de la société de l'époque Louis XIII où les femmes tenaient un rôle important¹³⁰. Il est probable que c'est à La Haye qu'elle a appris l'ABC de la politique auprès de sa belle-mère Louise de Coligny et de son frère Maurice. Dans les lettres qu'elle écrit à son fils, elle lui donne de véritables cours de sciences politiques. L'on peut présumer qu'elle a appris ce savoir au contact de sa belle-mère Louise de Coligny, de son frère Maurice de Nassau et de son beau-frère le duc de Bouillon.

Les historiens sans aucune vérification associent Henri de La Trémoille aux troubles du début des années 1610, ignorant qu'il avait alors juste douze ans et qu'il ne fit ses premiers pas dans l'arène politique qu'en 1615 à son retour de son voyage en Europe. C'est en fait sa mère qui décidait sur le plan politique. Ses lettres de 1615, établissant nettement qu'à la demande de la régente Marie de Médicis, elle joua un rôle de modératrice.

Charlotte-Brabantine par sa mère était une Bourbon-Montpensier. Elle était donc une authentique cousine de Louis XIII. En la personne du souverain, elle voyait le gardien des Edits et de la paix, entendait que son fils lui resta fidèle. ne devant manquer ni à Dieu, “ ny à vostre Roy ” (novembre 1616) et que “ Dieu et le Roy soient toujours devant vos yeux ” (22 février 1617). Dans sa lettre du 21 octobre 1621 où elle informe son fils que Louis XIII a fait relâcher un étudiant de Thouars fait prisonnier lors du siège de Montauban, elle est toute entière lorsqu'elle écrit : “ Il y a de la bonté dans ce prince, beaucoup ”.

Princesse d'Orange, cousine du souverain, mariée dans une des plus grande maison de France. Charlotte-Brabantine de Nassau reste néanmoins proche du peuple. Ainsi lors de la conférence de Loudun, elle entendit que les troupes cantonnées à L'Ile-Bouchard vivent “ sans la foule des habitans ” (13 février 1616).

Nous avons souligné, ci-dessus, le stoïcisme avec laquelle Charlotte-Brabantine de Nassau accepta la conversion de son fils. L'on notera qu'avec le même pragmatisme dans sa lettre du 8 septembre 1623, elle incita son fils à vendre de ses terres pour résoudre ses difficultés financières :

“ Je say bien vos incomodités et vous en plains, mais il faut vendre. Et pour moy, je puis ayder vostre frère que de ce que me devez, mon cher fils, car je n'ay rien que mon douaire, sy vous estes uns fois quite, Dieu vous donnera moyen de vivre doucement, cet ce que je désir. On ne peut avoir de grand bien quy ne soit avec incomodité. Sy à la Court, on faisoit la raison, on vous les l'écrieroit ”.

La Protestante

Charlotte-Brabantine de Nassau vivait profondément sa foi réformée. Elle enseigna à son fils à vivre dans la crainte de Dieu. Dans sa lettre du 12 février 1611, elle lui mande :

“ Je trouve très bon que faciez la cène à Pâques, comme M. du Plesis¹³¹ me mande que le devrer. Cet un bon désir mais il faut qu'il soit fondé sur la crainte de Dieu seulement et penser à l'importance de ce que vous désirer pour vous consacrer plus que jamais au service de vostre Dieu de quy vous tenez vie, mouvement et estre, et tout le bien que vous avez. ”

¹³⁰ Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985, p. 215. Certes l'homme était tout puissant, mais souvent ils mourraient à la guerre, en duel ou de la goutte pour avoir trop mangé de gibier comme Claude de La Trémoille, et c'était à leur veuve que revenait de veiller à l'éducation de leurs enfants et de veiller à l'administration du domaine familial.

¹³¹ Zacharie du Bellay (1574-1644), écuyer, sieur du Plessis-Bellay, gouverneur d'Henri de La Trémoille.

Charlotte-Brabantine de Nassau veilla personnellement à l'organisation du XXIIe synode national des Eglises réformées à Vitry en 1617. Comme nous l'avons dit ci-dessus, elle fit en 1624 un don de 300 livres pour la reconstruction du temple de Charenton. Mais le fait qu'elle se voulait "bonne françoise" a contribué au fait qu'elle est une figure du protestantisme français du premier XVIIe siècle complètement ignorée, le protestantisme militant du XIXe et du XXe siècle lui préférant Madame de Rohan, Catherine de Parthenay, de 26 ans son aînée, incarnation de la Résistance protestante armée¹³². Mais ne s'agit-il pas d'une erreur, en effet Charlotte-Brabantine de Nassau en mariant son fils aîné à sa cousine-germaine, Marie de La Tour d'Auvergne, en soutenant le mariage du marquis de La Moussaye avec sa nièce Henriette¹³³ ne contribua-t-elle pas avec tant d'autres pieuses huguenotes avec ces savantes combinaisons matrimoniales à la pérennisation du protestantisme en maintes provinces jusqu'à la Révocation plus efficacement que la révolte armée ! Mais cette histoire reste à écrire.

*

1598 *Charlotte-Brabantine de Nassau, sa belle-mère Louise de Coligny et son demi-frère, Frédéric-Henri, débarquèrent à Dieppe le 18 janvier 1598 et prirent le chemin de la capitale où ils arrivèrent le 26 janvier. Il revint à Louise de Coligny d'arracher à Henri IV son consentement du mariage de sa belle-fille avec le duc de Thouars et à cajoler le duc de Montpensier pour qu'il soit généreux envers sa cousine. Dans le courant du mois de février, avec sa belle-fille et son fils, elle prit le chemin du Poitou. Pendant ce temps Claude de La Trémoille et Henri de La Tour d'Auvergne étaient à Châtelleraut où l'assemblée protestante siégeait depuis le 16 juin 1597.*

Au mois de mars, Henri IV à la tête d'une armée de 15 000 hommes fit route vers la Bretagne pour recevoir la soumission du duc de Mercœur. Les 3 et 4 mars, il était à Tours. Il fit une longue étape à Angers du 7 mars au 11 avril et entra à Nantes le 13 avril.

Bouillon et La Trémoille vinrent au devant du souverain à Tours. Le 11 mars Claude de La Trémoille épousa à Châtelleraut Charlotte-Brabantine de Nassau. Avec son beau-frère Bouillon, il rejoignit ensuite le Roi à Nantes où celui-ci signa, vraisemblablement le 30 avril, l'Edit mettant fin aux guerres de religion.

Henri IV, au lendemain de la signature de l'Edit de Nantes, considérait avec méfiance les ducs de La Trémoille et de Bouillon, les deux plus puissants grands du parti protestant. Cette méfiance obligea les deux ducs à résider à la Cour.

Au mois de décembre Charlotte-Brabantine de Nassau accoucha de son premier enfant un fils qui fut prénommé Henri.

1

18 janvier 1598 - Dieppe
à Monsieur de La Trémoille¹³⁴

Monsieur, Madame ma belle-mère m'a fait l'honneur de me permettre de vous faire ce mot en sa lettre, pour vous dire que nous sommes arrivées, après beaucoup de mal, en cette ville. L'espérance que j'ay d'avoir bientôt l'heur de vous voir, et de vous écrire bientôt par Monsieur Chauveau, fera que je ne vous dirai autre chose, sinon que je suis, Monsieur, votre bien humble servante à vous faire service.

Archives nationales, 1 AP 342

¹³² Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, protestante insoumise (1554-1631)*, Perrin, 1998.

¹³³ Il est probable également que Charlotte-Brabantine de Nassau favorisa le mariage de son autre nièce Julienne de La Tour d'Auvergne avec le comte de Roucy;

¹³⁴ Ce mot de Charlotte-Brabantine de Nassau à son futur époux figure en post-scriptum de la lettre de Louise de Coligny du 18 janvier 1598 à Claude de La Trémoille. Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Coligny, princesse d'Orange, op. cit.*, p. 99-100.

2

1^{er} février 1598 - Paris
à Monsieur le duc de Bouillon¹³⁵

Monsieur, j'ay bien à vous demander depuis que je suis en ce païs, mais vous savés qu'en ce lieu on ne fait point ce qu'on veut, car les companies qui viennent voir Madame ma belle-mère, ne nous donnent pas une heure de repos, certes, j'en suis si lasse qu'il n'est pas possible de le pouvoir dire et encore sy en ces companies, il y en avoit où vous Monsieur ou Madame de Buillon, alors il n'y auroit garde de m'ennuier, mais tout ce que je verer devant de l'avoir veue, ne fera que m'ennuier.

Le Roy me fait aser bonne chère. Je crois que Madame ma belle-mère vous mandra ce qu'il luy aura dict, plus particulièrement que je ne saurois faire. Monsieur de Montpensier me l'a fait fort bonne ausy, mais il se plaint un peu de ce qu'on a tant mis à l'avertir, mais il dit cella en riant, mais toutefois je vois bien que cella l'a un peu fâché. Il est si bon qu'il oublie bientôt le mal qui veut.

Voilla tout ce que je vous puis dire Monsieur pour à cette heure. Le loisy ne me permet point de vous entretenir plus longtemps. S'il faut que je vous assure que vous n'aurrez jamais plus de puissance sur personne que vous en avez Monsieur sur,

Vostre très humble et très obéissante seur.
Charlotte de Nassau

A Paris, ce premier de février.

Archives nationales, 273 AP 179

3

Sans date ni lieu¹³⁶
Louise de Coligny
à Madame de La Trémoille
duchesse de Thouars

Ma fille, je ne vous laise point yer ce lacqués, mais je vous en renvoiré de Montagu, car je désire sçavoir souvant de vos nouvelles, ni ayant rien qui me donne plus de contentement. Puis que nous ne pouvons estre ensemble, souvenés-vous de ce que je vous dis yer matin dans le lict et ayés soin de tout. Je trouveray bon tout ce que vous ferés. Je vous prie faicte moy sçavoir de vos nouvelles.

Je baisse mille fois les mains à Madame de Bouillon, soyés ocasion que je tiens le lieu en sa bonne grasse qu'elle vous promés. Je me resouviendray de ce que m'avés dist. Adieu ma fille, il m'ennuira fort de n'estre plus près de vous. Je vous revairay le plus tost que je pouray.

X

Archives nationales, 1 AP 298/43

4

Sans date¹³⁷
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Châteauvieux a bien esté le bien venu, car je languisois fort après de savoir de vos nouvelles. Il m'en a porter de bien agréable m'assurant que vous vous portiés extrêmement bien, et mieux que vous

¹³⁵ Il s'agit d'une des deux seules lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau aux Bouillon qui soit parvenue à nous.

¹³⁶ Cette lettre non datée de Louise de Coligny à Charlotte-Brabantine de Nassau a été reliée à tort avec les lettres de Claude de La Trémoille.

¹³⁷ Cette lettre a été publiée par le duc Louis-Charles de La Trémoille dans le Chartier de Thouars, p. 122.

ne fite jamais; c'et ces exercice que vous prenez qui en n'est cause, car cet le seul moyen de vous tenir en sancté que celluy là.

Vous ne mendez pas, Monsieur, si vos affaires vont bien avec le Roy, et si vous doneront moyen de demeurer avec luy. Je le désire pour le bien général et pour ce que cella peut servir à vos affaires particulier, mais non pas pour mon contentement particulier, n'en pouvant recevoir elloniée de ce que j'ay de plus cher.

Je régleré la dépençe au plus près que me sera posyble quant Madame de Buillon sera partie, qui sera demain ; mais cependant qu'elle a esté icy, elle ne la peut guère estre, y ayent eu force gens des vostres quy s'en vont astheure petit à petit. Mme de La Forest /2/ est partie aujourduy et me vient de me dire adieu au lict. J'ay opinion que ma dépençe seroit beaucoup moindre sens pourvoieux ; mais il faudra avoir un peu plus d'argent en bource.

Monsieur me n'acheter pas temps de belles, ardes que cella vous face de la paine à païer ! Madame de Buillon envie bien ses groces perles, disant qu'il seront bien plus belles que les siennes. J'ay reçu vos bagues, mais tout le monde trouve la belle trop petite pour Mlle Docargue et les deux petites, trop peu pour la fille, si bien que j'ay cherché quelleg'uautre moyen, voyant que Madame de Buillon donnoit beaucoup plus à Erpinières.

Je ne say si nos députés me viendront voir. Je serer bien enpecher car il me faudra donner quellque chose, pour le moins à Monsieur de Nassau¹³⁸, et je n'ay rien. Vous me mender que mon frère me viendra voir quant il sera guéri. Je vous supplie, Monsieur, que je le chase assurément et ne l'oubliez pas.

J'ay reçu ausy vostre [lestre] /3/ par Lile, à laquelle jay répondrer demain, si j'ay la puissance de le faire partir ; car il dict qu'il désire demeurer trois ou quatre jour et se souvient que je ne luy ay peu donnée sa livrée, ayant eu tant de paine au voyage qu'il fit à Paris pour moy, et ne veut pas que je l'oublie. Ce ne sont pas mes amis à cette heure qui me parlent de donner de l'argent.

J'envoie Courbois près de vous. Il dict que fera quellque chose de fort beau. J'écris à Madame la duchesse¹³⁹ et par Lille j'escrirer à Madame¹⁴⁰. Je suis bien ayse de vous savoir bien avec elle. Je vous supplie me mender qui a faict cet apointement. Je suis fort enpesché, Monsieur, comme je dois mestre au bas de la lestre. Madame de Buillon dict que si c'étoit elle, elle luy metroit servante. Je crois qu'il voudra mieux, car on ne regarde point au reng à elle. Je vous escriis dens le [lict] et me [vais] lever pour aller au prêche. Bonjour, Monsieur, je vous baisse très humblement les mains et la bouche. Cet

X X X \$

Archives nationales, 1 AP 331/1

5

Sans date

à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars¹⁴¹

Monsieur,

Monsieur Des Cros¹⁴² m'a prié de vous faire resouvenir de son affaire auprès du Roy. Certes, cet un honneste homme et qui mérite bien q'upon luy face plesir.

J'avois oubliée de vous dire que je vous envoie deux dousaine de mouction comme vous m'aviez comandé, mais Jaquette a estée malade et me les a tant >>>qués. A cette heure, Lille vous va

¹³⁸ Frédéric-Henri de Nassau (1584-1647), fils de Guillaume le Taciturne et de Louise de Coligny, demi-frère de Mme de La Trémoille, était à Nantes avec le duc de La Trémoille et le duc de Bouillon.

¹³⁹ Gabrielle d'Estrées (1573-1599), duchesse de Beaufort, maîtresse de Henri IV.

¹⁴⁰ Catherine de Bourbon, soeur de Henri IV.

¹⁴¹ La première partie de cette lettre a été publiée par Paul Marchegay dans son édition des *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Les Roches-Baritaud, 1872, p. 106-107. La lecture de cette lettre est difficile, car elle n'est pas en ordre, comme l'écrit elle-même la duchesse sur la première page : " J'ay mal tournée le fuliet, il faut suivre les marques " : X, XL, XXL.

¹⁴² Des Cros était le gouverneur de Thouars. Frères HAAG, *La France protestante*, tome VI, p. 300.

trouver bien joyeux de vous porter ces nouvelles. Il a lontemps qu'il eu teste près de vous, mais il n'avoit point de cheval. Il a toute incomodité à part et en a achetté un, mais je luy ay bien promie de luy donner quellque chose ou vous Monsieur. Je luy donne 8 écus pour son voyage.

X X \$

Archives nationales, 1 AP 331/2

6

août 1598 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars¹⁴³

Monsieur, je vous ay ausy tôt depeschié Lile que j'ay esté assurée de ce que vous désirés. Il y a bien deux ou trois jours que je l'avois bien uu peu senty bougé, mais hier au soir Mademoiselle Daverly le senty bien parfaitement, à ce qu'elle dict. Elle n'a pas voulu, ny moy aussy estre plus longtemps sans vous faire participant d'une chose qui m'a aporté tant de contentement et que je say, Monsieur, qui ne vous aportera pas moins. je ne m'en suis un peu trouvé mal pour ce changement, mais ce mal m'est bien agréable. J'atenps mon laquais avec bien de l'inpaticence pour savoir l'état de votre santé, ne vivant pas à mon ayse que je ne chache tousjour qu'elle continue à estre bonne. Je n'ay pas envoyé à Poitier pour ce médecin, comme vous me l'aviez comandé, parce que par vos autre lettre vous ne me parliez plus de cette délibération. J'atenderès de vos nouvelles pour excecuter ce comandement là.

Je vous envoie par ce porteur les arest de Madame de Laval, ce que je usse faict plus tôt si depuis vous avoir escrit, il se fut présenté /2/ quellqun pour vous les porter. Car il y a lontemps qui sont faits. Je n'ay encore eu des nouvelles de Madame vostre tante. J'atenps son homme à toute heure, mais pour dire la vérité, je ne suis pas marie que depuis que Mme de Molinfrou est partie, il ne soit venu. Car elle peut heureusement servir pour solliciter le bon homme.

Depuis ma dernière, il ne set rien fait qui soit dingne de vous estre mandée, sinon force saisie et force >>>> par conséquent à l'hommage. Je faict faire celle de St-Servan comme l'année passée. Celluy à qui il est a bien envoyé icy un homme pour me rendre l'hommage, mais le bail de la terre étoit déjà faict et ausy il luy ay dict ne pouvoir recevoir q'uil ne mit par trois rachat que si crois qu'il vous doit cella me randroit bien à propos pour l'affaire du président Forget et pour d'autre ausy qui sont bien après moy.

J'oublois à vous dire que Monsieur Adam m'a mandée que le Sr. de Gardel à qui vous aviés parlée à Nantes pour la démolition de Montégu, luy /3/ a mendée que il espéroit vous en faire avoir récompense, pour ce qu'il avoit recouvert de papiers qui font preuve que cet à la solitiaton de ceux de Nantes qu'elle est démolye et que la récompense vous est ausy bien aqise que cette de Rochefort, mais qu'il faut des frais pour cet effect. Monsieur Adam me mande qu'il est d'avis q'upon luy promeste le quart ou le quint de ce qu'il en reviendra et qu'il entreprenes cet affaire et fera les frais qu'il faudra. J'ay trouvée cet offre bonne et ay mandée à Monsieur Adam qu'il invita bien comme ausy a trouvée Monsieur de Molinfrou¹⁴⁴, car d'une chose qu'on n'espéroit point il n'y a pas de mal d'en donner quellque chose à celui qui la découvrie. Vous me manderés Monsieur si vous le trouver bon ce que j'en n'ay fait Lile vous contera toutes mes ations. Voilla pourquoy je ne vous les conterer.

Je vous dirés que Mlle Daverly depuis qullque temps a fort bien vescu avec le mary et la famme, et mesme il sont si bien, que Monsieur de Molinfrou luy a donnée une bague aujourduy pour

¹⁴³ La première partie de cette lettre a été publiée par Paul Marchegay dans son édition des *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Les Roches-Baritaud, 1872, p. 106-107. La lecture de cette lettre est difficile, car elle n'est pas en ordre, comme l'écrit elle même la duchesse sur la première page : " J'ay mal tournée le fuliet, il faut suivre les marques " : X, XL, XXL.

¹⁴⁴ François de La Trémoille († 1601), sieur de Moulinfrou, baron de Bournevau, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, né de la liaison de Louis III de La Trémoille et de Charlotte Couronneau. Il n'eut pas d'enfants de ses deux femmes Charlotte Berthelot et Jeanne de Cugnac.

les bonnes nouvelles qu'elle luy a raporter de moy. Ce qu'elle à lontemps refusé, mais enfin accepter. Dieu leur continue veoir bon /4/, car autrement il ne sache rien.

On dict, on dit icy d'étrange nouvelles. Cet que le marquis de Boisy est mort. Je ne say ce qu'il en n'est. Je serois marie de sa mort, mais le bon rachat qui en reviendrait donneroit consolation.

Jay vous ay déjà mander que je fasse mon profit d'une petite cure qui est icy de quoy le flis de vostre nourise est pourvu et de quoy un habitan de cette ville mesme >>> jouisoit. Il est venu quelle mécontentement dudit flis à l'évêque de Poitier si bien qu'il en a pourveu un autre contre toute raison à ce qu'on m'a fait entendre. Enfin y sont en procès à Paris. >inon et celui qui en n'a esté pourveu et parce que contre l'évêque personne ne se soit oposer qui faisoit lever les bruiet étant, m'a dict que toutes les ans je prenderois ce que je voudrois de la cure et qu'il seroit contenps de ce que je luy donnerois et que je m'oposise à ces gens là. Le procès est à Paris, vous y pouver servir. Ce n'est pas peu, car elle vaut mille livres de revenu. Il y a icy un Monsieur Denelle qui m'a promis le tort pour ce qu'ue l'évêque luy a promis qui en jouira. Vous luy en pouver bien escrire qu'uellque chose et luy mander Monsieur que vous savez que le fils de la nourrice y est si bien pouveu que voulez maintenir son bon droit et qua ne m'enpesche à l'ordre que je y veux mestre [...] les fruit. Voilla toute mes petites affaires. J'ay voudrois que en eussions ...

Archives nationales, 1 AP 331/3

1599-1600 *Pour ces deux années nous possédons un ensemble de lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau non datées.*

Claude de La Trémoille était très désargenté et avec sa jeune épouse, il cherchait à mettre de l'ordre dans ses affaires. " Je vous prie, mon cœur, ayons de l'argent, car j'en ey besoin ", lui écrit-il de Taillebourg le 19 août 1599. Il se rendit par la suite à Blois où était la Cour puis à Paris où par une lettre de Louise de Coligny nous savons qu'il y était pour faire enregistrer son titre de pair par le Parlement, lorsqu'il apprit le 6 décembre 1599 la naissance à Thouars de sa fille Charlotte, future comtesse de Derby.

Claude de La Trémoille eut une attaque de goutte au mois de janvier 1600 et au mois d'août se rendit à Barbotan pour y faire une cure de bains de boue¹⁴⁵. Le 15 septembre, il rencontra à Bergerac le duc de Bouillon¹⁴⁶ ce qui ne manqua pas de susciter la suspicion de la Cour¹⁴⁷.

7

Sans date

à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars¹⁴⁸

Monsieur,

Courbois enfin avec beaucoup de paine part. Les tapisserie ne vallent pas pré de la dépense qu'il font apporter. Il luy a fallu donner dis ou douse escus pour luy, pour son cheval et pour ceux de charge, il porte ma chène la parce qu'il n'avoit pas le laisy de l'adresser icy.

J'ay levé tout ce qu'il m'a fallu chez Falaiseau. Jay l'ay pasée en ses ventes de Monsieur de La Noue¹⁴⁹ parce que ausy bien falloieré ne nous eut point donnée l'argent avec promesse qu'il

¹⁴⁵ Lettre de Claude de La Trémoille à son épouse du 17 août 1600, Archives nationales, 1 AP 298/14.

¹⁴⁶ Lettre de Claude de La Trémoille à son épouse du 15 septembre 1600, Archives nationales, 1 AP 298/11.

¹⁴⁷ Lettres de Louise de Coligny du 11 octobre et de la fin d'octobre 1600.

¹⁴⁸ La première partie de cette lettre a été publiée par Paul Marchegay dans son édition des *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Les Roches-Baritaud, 1872, p. 106-107. La lecture de cette lettre est difficile, car elle n'est pas en ordre, comme l'écrit elle même la duchesse sur la première page : " J'ay mal tournée le fuliet, il faut suivre les marques " : X, XL, XXL.

¹⁴⁹ Odet de La Noue, sieur de Montreuil-Bonnin, fils de La Noue-Bras de Fer.

donnera soit à Monsieur Rouvet si bien que le bonhomme n'a aportées. Je ne fauderer, Monsieur, de faire tout ce que me comandez. Monsieur du Plesis ne m'est pas encore venu voir. Il n'ay a point icy rien de nouveau /2/. Mlle Daverly tousjour fâcheuse et dict q'uelle s'en veut aller de La Rochelle. Cett une étrange famme; Dieu luy vielle guérir son irpocindrable (?). Courtois veut partir qui me faict finir en vous baisant mille fois et me désirant près de vous de tout mon coeur.

\$ X \$

Archives nationales, 1 AP 331/4

8

Sans date

à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Falaiseau¹⁵⁰ vous allant trouver, je n'ay pas voulu qu'il partit sans vous porter de mes lestres et ausy pour vous dire que j'ay reçue les vostres. Vostre carosse est de retour d'aujourduy à midy et les chevaux tellement arasée que nous ne pourons partir que mercredy.

Dès ausy tôt que j'ay reçu vostre lestre, j'ay envoyée à Monsieur de Loderie pour son cheval qu'il faict deux 100 écus qui est une dureté la plus grande du monde, mais je crois que cet le crédit qui en est cause¹⁵¹. Je y renvoierer encore demain pour luy en offrir 100. On m'en m'a parler d'un autre q'upon dict qui est à ce pris. Je suis bien marye que ce meschant cheval ne nous peut mener Jaques là, car nous gagnerons bien à en acheter un à La Rochelle. Nous n'avons pas encore trouvée tout les chevaux qu'il nous est besoin¹⁵². J'espère que nous les trouverons toutefois. Il n'y a personne qui /2/ désire d'en prester.

Il faut que il vous dise Monsieur que vous este un peu opiniâtre et que je vous disois bien qu'il y avoit un cheval qui ne valoit rien, que vous disée que c'étoit moquerie. Grégoire dict qu'il a bien trop de dens¹⁵³. Le carosse, il faudroit toutefois qui se résolve. Je passerer sur toutes incomodité pour vous aller trouver car j'ay extrêmement envie de vous voir.

Je viens de recevoir un paquet de lestre de Paris, lequell j'ay ouvert et ay veu dedans le patron de vos frutiers qui sont extrêmement beau. Je ne say qui vous l'envoie. Monsieur Rouvat a reçu un paquet de lestres de Normandie et m'a aportée les lestres qui étoit pour vous, lequel j'ay ouverte, mais il ne vous les envois pas par ce qu'il n'y a rien de présée et qu'il faut q'uen vous les donnant, je /3/ vous entretien sur ce que Monsieur Rouet m'a dict. J'ay veu qu'il n'avoit rien de pressée parce que Normandie a reçu de l'argent que M. de Babu luy a prestée pour aller à Paris. Cet la somme que vous deverier recevoir des sallionage de St-Gondon. Je n'usse point ouverte les letres si ce nut esté que je crois q'uelle fuse d'affaire à quoy juse pu répondre. Il a lontemps que Courbois est partye.

Adieu mon cher Monsieur que j'ayme plus cent cent mille fois que ma vie; X X \$ \$

Archives nationales, 1 AP 331/5

9

Sans date

¹⁵⁰ Les Falaiseau sont une des principales familles réformées de Tours. Il doit s'agir du médecin Adam Falaiseau (1575-1626) cité dans une autre lettre.

¹⁵¹ L'on ne peut qu'admirer la pertinence de la réflexion pour une jeune femme de 18-20 ans qui n'a pas fait d'études de sciences économiques.

¹⁵² Cette remarque nous révèle que même les grandes familles avaient des problèmes de logistiques. Le cheval est un animal rare, précieux et cher. Nous sommes bien loin des films de cap et d'épée où le héros trouve toujours un cheval. Le mot de Richard III, " my kingdom for a horse " était toujours d'actualité dans ce monde que nous avons perdu.

¹⁵³ Déjà l'autorité de Charlotte-Brabantine de Nassau s'affirme dans cette lettre.

à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Je vous écris d'un bon logis. Cet de Magière où, Dieu mercy, nous sommes arivée sens fortune, mais au contraire avec beaucoup d'heur, car les mulles de Madame de Mollinfrou sont sage et vont sens broncher juques à cette heure. Je crois que cet la gloire qu'il ont de porter, vostre litière doublé de velours. Enfin nostre petit équipage va fort bien et moy je me porte du tout du bien. Cet l'envie que j'ay d'estre près de vous, Monsieur, qui me fait suporter de l'incomodité avec un extrême contentement. J'espère que ce sera après demain de bonne heure. J'ay chouchay hier à Partenay chez Madame de Malicorne¹⁵⁴ qui m'a fait tout les bonnes chères /2/ qui se peut dire. Je la trouve fort honneste femme. Son mary n'y étoit pas. Monsieur de Parabel¹⁵⁵ n'est point à Niort, ny sa femme. Je suis bien marye de ne la voir, mais je serer bien ayse de me mestre au lict quant je seres arivée. Je suis un peu lasse de me leuver matin et de me choucher tart. Je ne veux point oublier à vous dire, Monsieur, que mes cavalles font rage de bien aller, encore qu'elle soit bien chargée. Cet une asez longue lestre, puisque après-dimanche, j'aurer l'honneur de vous voir. Ce que je désire mon cher Monsieur de tout mon coeur.

\$ X \$

Archives nationales, 1 AP 331/6

10

Sans date

à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Ausyôt que vostre laquais est arivée et que j'ay veu par vostre lestre que vous vous etiez trouver mal. J'ay envoie Monsieur de Coulombier puisque je ne puis dès demain estre près de vous, comme juse bien désirer ausy qu'il dict qu'il est besoin pour vous donner de remède qui vous ayder il soit des le comancement du mal. Il vous dira toute nouvelles qui m'en gardera de vous en dire et ausy que je suis un peu lasse et que j'ay bien envie de dormir. Je suis arivée juque icy sans aucune fortune, mais avec tout heur les conducteur que vous m'aviez laisés qui sont fort bon, car il ont bien du soin de moy.

Monsieur, je meurs d'envie de dormir, permetez moy depuis et de vous donner le bonsoir devant de tout mon coeur de vous voir.

X \$ \$

Archives nationales, 1 AP 331/7

11

Un jeudi au matin - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur, il vaint hier force usager, mais les officier et m>>>>> furent tous le long du jour pour faire >>rier les grandes asise, si bien que nous ne pumes traiter avec eux. Ausy que Monsieur de Gerouille vaint pour estre reçu à l'hommage pour Madame de Rohan et doit revenir dans deux ou trois jour pour traiter des differens que nous avons ensemble. MM. de Ranques, de St-Simon et Lefable et

¹⁵⁴ Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, un catholique, était le gouverneur du Poitou depuis 1585.

¹⁵⁵ Jean de Baudéan († 1631), comte de Parabère, marquis de La Mothe-Saint-Héraye, un réformé, était gouverneur de Niort, lieutenant de Roi en Poitou.

autres doivent estres icy demain pour mestre fin à leur usage ; y disent tous qu'il désirent fort déterminer les affaire mais il n'en n'a pas uns qui veillent comancer, toufois il me promirent tous trois que demain il méroit fin à cette affaire pour ceux qu'il veulle du bois. Il a quellques uns de ceux que vous devez qui m'ont mandé par le peu qui vouloit bien prendre [...] mais il ne viennent point attendant tous vostre retour /2/. Nous aurions bien besoin des segrétaire qui ne font rien à Touars pour ayder à ce qui est icy. On n'avoit dict qu'il n'avoit que trante >>> >>>> >>>>> on n'a trouve plus de soisante, mais ils vienent fort lentement. Je crains >>>>>>> >>>>> >>>>>>>>>>>>>>> qu'il achetera du bois mais tout va si lentement qu'il n'est posible de plus le peu en veut avoir ausy mais, il n'avoit encore offert que dis écus de la p>>>>>.

Voilla ce qui est passé qui n'est pas beaucoup. Les usager de >>>>> avoy récompense du droit qu'il on de prendre du gros bois pour bâtir s'il est >>>>> fort. Cella il faudra leur miser. Je >>>>> car de lontents il n'y aura pris bois en la forest. J'espère que vous avez un >>>>>>>. Mme Molinfrou est allée ce matin à la forest.

Je m'ennuie bien d'estre si longtenps apesante de mon cher Monsieur. Je n'ay point eu de nouvelles du pettit depuis l'autre jour. Revenez bientôt, mon bon Monsieur, pour donner contentement à vostre.

X \$ X \$ \$ \$

A Touars, ce jedi au matin.

Archives nationales, 1 AP 331/8

12

Sans date ni lieu¹⁵⁶

à Monsieur le duc de Bouillon

Monsieur,

J'ay faict ce que vous m'avez commandé. Je ne say si vostre jugement est ausy bon en chose frivolle, comme il l'est en chose de conséquence et comme il sera au chois que vous ferer d'un honnette jendre. Il ne pourra jamais mériter ma chère Lollo. Que je ne say si elle endura que on l'apelle comme cella à cette heure que on parlle de la marier.

Je loue Dieu de la bonne résolution que vous avez prise de demeurer près de ma chère seur, chachant que cella luy raportera du contentemant extrême, non pas pour ce que vous penser.

Je vous supplie très humblement que l'honneur de vostre amitié me soit conservée. Cet la chose du monde qui m'est la plus chère et qui est désiré avec plus d'afection

de vostre très humble seur à vou faire service.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 273 AP 179/2

13

13 décembre 1600 - Thouars

à Monsieur de La Trémoille

duc de Thouars

Monsieur,

Je reçu hier des lestres de Monsieur Duplessis que je vous envoie. J'ay ouvert la lestre de Monsieur Duplessis pensant q'ue Oducase fut à Saumur et q'ue Coladon le mandoit. Je désirois d'en

¹⁵⁶ Dans sa lettre adressée le 5 octobre 1600 de Lanquais à sa sœur Charlotte-Brabantine, Elisabeth de Nassau l'informait de la demande en mariage de sa fille aînée Louise, dite Lolo, par le comte d'Auvergne pour son fils aîné, ce qui fait présumer que cette lettre non datée, conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon, est de cette période.

savoir la vérité q'ui est q'u'il n'est point de retour. Je vous suplie très humblement ne le trouver mauvais, Je désirois ausy de savoir s'il ne parloit de la venue de sa femme.

Il en n'a trois autres que je ne say de qui il sont. J'ay conté avec Ramiger. Il cet trouvé luy estre deu pour son particulier avec les intérès quatorse cens écus. Il a donné terme juques à la St-Michel q'ue vostre fermier de Taillebourg vous devera et a pris tout asination sur luy. Q'uant à ses héritier cet une conbination de rente pourveu q'ue leur intérêt leur soit païé. Il ne peuvent vous contraindre à l'amortir. Je crois que les bois /2/ q'ui sont en vente à Bénon, sufira pour les contenter, allors ont pourra voir où on pourra leur asurer leur rente.

Pour Le Prévôt, vous savez que vous luy voullier donner à jouir d'une année de Didonne, mais ont n'a peu luy rien mander, ne chachant ce que Dumonceau¹⁵⁷ aura fait à Ramigère, cet mieux acomodée pour son interès q'ui n'est la coutume des Rochelois, si s'en fut retourné sens quelleq'ue contentement. Cella eut fait bruit à La Rochelle Monsieur Brunier a renvoïé vostre cheval fort mal. Ont le fait traiter. Il ne se dit rien icy de nouveau. Ont a fort affaire de monnoie pour mestre tout en bon ordre séans.

Vos enffens se portent assez bien, Dieu mercy. Je dis assez parce que vostre fille est tout mal. Elle ne veut point manger, ny tététer. Si cella continue, je la ferer voir au médecin. Je me suis un peu trouvée mal depuis vostre partemant, mais ce n'est q'ue de rume. Je vous /3/ suplie très humblement mon cher Monsieur de revenir bientôt, car cette espérance m'empêche de m'ennuier ausy n'esse pas le voyage de Paris. Mander-moy, s'il vous plaict de vos nouvelles, car cella m'apporte un extrême contentement. Adieu ce q'ui m'est de plus cher au monde.

X \$\$\$\$\$\$

A Touars, ce 13 décembre.

Archives nationales, 1 AP 331/9

1601 *Au début de l'année, selon le témoignage d'Agrippa d'Aubigné, Henri de La Tour d'Auvergne réunit dans un des ses châteaux du Limousin neuf huguenots des plus influents et leur soumit le plan de la conspiration de Biron avec promesse à la clef d'accorder aux protestants le sud-ouest de la France et le Dauphiné et une somme annuelle de 200 000 écus pendant la durée de la guerre. Sur les recommandations d'Agrippa d'Aubigné, partagées par le duc de Bouillon, l'assemblée tout en considérant l'intérêt de la division que ce complot créait entre les catholiques, refusa de s'engager, sans rompre toutefois les pourparlers, quitte à prévenir le souverain si le danger devenait trop menaçant¹⁵⁸.*

Pendant ce temps, Elisabeth de Nassau accoucha le 17 janvier 1601, à Turenne d'une fille, Marie, future IIIe duchesse de La Trémoille. Au mois de février suivant Charlotte-Brabantine de Nassau accoucha également d'une fille Elisabeth¹⁵⁹.

Au mois de mars, Claude de Le Trémoille et Charlotte-Brabantine de Nassau reçurent à Thouars pour le baptême de leurs deux aînés : Louise de Coligny, Jean de Beudéan, sieur de Parabère, lieutenant de Roi en Poitou, Monsieur et Madame de Saint-Germain. Un festin fut donné le 15 mars, à l'issu duquel Henri qui portait alors le titre de prince de Talmond, fut baptisé. Son parrain était Henri IV représenté par M. de Parabère, Louise de Coligny était la marraine. Charlotte fut baptisée le 25 mars¹⁶⁰.

¹⁵⁷ Nicolas Dumonceau, l'un des secrétaires et conseiller du duc.

¹⁵⁸ Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Ed. André Thierry, Paris-Genève, Droz, 9 vol, 1981-1995, tome IX, chapitre 13, p. 310-313.

¹⁵⁹ Dans sa lettre du 28 janvier 1601 Louise de Coligny fait état de son départ pour Thouars " de jedy en huit jours " pour aller l'aider et de son intention en passant à Tours d'emmenner la sage-femme, Madame Bouracé. Elisabeth, troisième enfant de Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau, mourut quelques semaines après son père en 1604.

¹⁶⁰ Le duc Louis-Charles de La Trémoille a publié les dépenses de tables faites à l'occasion de ce banquet, *Le chartrier de Thouars*, p. 112-113.

Monsieur et Madame de Bouillon vinrent à leur tour à Thouars. A l'issu de ce séjour, Henri de La Tour d'Auvergne alla à la Cour et Elisabeth de Nassau se rendit à Lanquais au Périgord.

14

Un dimanche après dîner de 1601 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Alors que je sortois du prêche, ce laquais est arivée. Je crois q'uil aporta de vos nouvelles des chouches de Madame de Buillon, mais elle ne l'étoit encore et n'atent que l'heure. Je vous envoie la lestre et vous dépêche ce laquais tout ausytôt q'uil est arivée. Je n'ay veu la lestre de Monsieur de Buillon, mais bien un petit mémoire q'ui est dedans sa lestre n'est toufois guère bien fermée et son laquais est party ausy segretement q'ue l'autre; Dumonceau est arivée q'ui aporte un peu d'argent. Il n'a rien fait avec le lieutenant de Saintes par ce qu'il n'avoit procuration du Sr. Mont. Je trouve ce petit mémoire fort obscur.

Vos enffens se portent bien, Dieu mercy, vostre flis pour le moins. Mais le lieutenant de Saintes a promis q'uil aura procuration (la ligne est en partie couvert par la reliure du registre) en sort tel que vous désirer. Si j'avois plus de laisy je vous dirais plus particulièrement ce qu'il a aporté. Je vous baise très humblement les mains cher Monsieur.

Ce dimanche après disner;

Archives nationales, 1 AP 331/10

15

31 janvier 1601 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Je m'asurois bien q'ue vous serier bien ayse de savoir l'heureux achouchement de Madame de Buillon¹⁶¹. Vous me ferier un grant déplaisir d'envoyer mon joly mémoire à Monsieur de Buillon. Je crois bien q'ue vous ne croiez pas que je le dérobe, car me senble q'ue seroit me dérober moy mesme cet q'ue je fus si ettonné en deux jour avoir mis tent d'ergent q'ue je vouldois que vous le fusier ausy. Je n'ay encore envoieé q'uérir Madame Bouracée¹⁶². Ce sera dens un jour ou deux.

J'atenderer vostre retour pour mander des robes à vos enffens qui se portent bien, Dieu mercy. Je ne vous pansois pas samedy icy, je ne suis en paine que le bois incomodera la conpainnée. Il en n'a point de faute au parc mais bien de moyen d'en faire venir plus q'une on n'en >>>> pour l'ordinaire par les biens. J'ay fait acheter un millier de fagot sec qui coûte dis ecus. Sera fort bien fait de donner des gages à vos vallet de chanbre, car il se plaignent tousjour qu'il n'ont rien et cependant vous leur donner plus que des gages. J'ay envoieé vostre lestre à Monsieur Duplessis.

Si on pouvoit par les malversation du procureur de Montaigu le faire demestres de son ettat, cella seroit bien bon. J'ay solliciter Monsieur Rouet. Je luy ay donné la procuration. Cet homme a dit à Madame de Molinfrou que vous auriez vendu la greffe de Bourneso quatre cens Frans. Je (la ligne est recouverte par la reliure du registre). L'espérance de vous voir samedy, m'empeschera de vous dire davantage. Courbois est par Paris, il y a deux jours q'uil devroit estre icy. Je meurs d'envie de vous revoir, mon bon et cher Monsieur.

A Touars, ce dernier.

¹⁶¹ Charlotte-Brabantine de Nassau, fait état de la naissance au mois de janvier 1601 à Turenne de Marie de La Tour d'Auvergne qui épousera en 1619 son fils aîné Henri.

¹⁶² Mme Bouracée était la sage femme qui l'accoucha lors de la naissance d'Elisabeth.

16

28 février 1601 – Thouars
à Dumonceau, mon secrétaire

Dumoncau, j'ay receu vostre lettre et approuve bien le traité qu'avez conclud avecq le Sieur Dumont de Royan, soubz les conditions que m'escriviez d'avoir une promesse qui ne me demandera point se debte qu'à la St Jehan qui vient en ung an, car la sentence qu'il désire ne luy donne pas plus d'assurance du désir que j'ay de luy satisfaire qui eust fait mon obligation. Quant à m'en prometre, j'estime qu'il n'en feront difficulté de s'obliger veu que cela ne leur importe & que c'est mon intention de connetre les deniers de leur ferme au paiement de ses interetz mais en cas qu'il y apportent de la difficulté sommes de ma part mon sénéchal et procureur de Didonne et leur donner telle assurance qu'ils requéront raisonnables ce que faisant ils me feront l'amitié fort agréable et que je reconnoistré.

Je vous envoye ung mémoyre de choses qui nous seront icy nécessaire au baptesme de mes enfans, donnez ordre que nous les ayons le plus promptement que faire ce pourra, car nous aurons compagnie dès le dix-neuvième du mois qui vient à quoy m'assurant que ne manquerez d'apporter toute dilligence, je finiray et demeureray tousjours

Vostre bien affectionnée maistresse.
Charlotte de Nassau

De Thouars, ce dernier jour de février 1601.

Archives nationales, 1 AP 332/158

1602 *Elisabeth de Nassau se rendit à Thouars au printemps 1602 pour aller assister voir sa sœur. Pendant ce séjour, elle fut la marraine de sa nièce Elisabeth. A la mi-mai le duc de Bouillon qui avait passé le début de l'année à Sedan et Paris vint les rejoindre à Thouars.*

A la suite des troubles suscités en mai 1601 à Poitiers et en avril 1602 par la publication de l'Edit royal promulguant l'impôt de la pancarte, prélevant un sol pour livre sur les marchandises entrant dans les villes, Henri IV vint à Poitiers pour par sa présence rétablir le calme en ces provinces¹⁶³, puis il reprit le chemin de la capitale.

Le 14 juin, la Cour fut secouée par l'arrestation du maréchal de Biron pour avoir conspiré avec l'Espagne et la Savoie. Le procès fut rondement mené et le maréchal fut exécuté le 31 juillet. Les plus grandes familles étaient compromises. Charlotte-Brabantine de Nassau poussa son mari à solliciter le pardon royal. L'on peut se demander si ce n'est par pour se concilier Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, le favori de Henri IV qu'il lui vendit le 15 juillet 1602 la baronnie de Sully en Sologne à, pour la somme de 126 000 livres.

Pour sa part, Henri de La Tour d'Auvergne refusa de se soumettre à cette humiliation et préféra à la fin du mois de novembre se rendre à Castres pour se justifier auprès de la chambre de l'Edit, puis poursuivant par le Bas Languedoc, il gagna Genève au début du mois de janvier.

Pendant le mois de novembre, Claude de La Trémoille se rendit à la Cour où il apprit les accusations dont était l'objet le duc de Bouillon. Il fit tout son possible pour le défendre et lui conseilla de sortir du royaume, puis de rejoindre Sedan. Claude de la Trémoille ne résista pas au régime alimentaire de la Cour et eut une attaque de goutte à la fin du mois de décembre.

17

¹⁶³ BASSOMPIERRE, *Journal*, tome I, p. 94.

Août 1602 – Sans lieu¹⁶⁴
A Dumonceau,
nostre segretaire

Dumonceau, l'escritoire de Monsieur s'est perdu avec force ardes et les lestres de La Mazure¹⁶⁵ qu'il vous escrivoit, estoit dedans. Me semble que vous pouvés dreser les procuration sellon ce qu'il en mande à Monsieur par les lestres que je vous ay envoié, car il mest la force penallité. Il faut sçavoir si sera à propos et passer, mais regarder aussy à l'affaire de Tiffauge¹⁶⁶ et au lestres de Bouron. Il pense que quant les affaire de delà le permetront, vous serés utile icy. Cet

vostre bien bonne mestresse et amye.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/126

18

11 août 1602 – L'Isle-Bouchard
A Dumonceau,
mon secrétaire

Dumonceau, je vous envoie la lettre que de La Mazure à escripte à Monsieur et celle que du Bouron m'escrit avecq les extraitz que communiquerez à M. de Rouet, sans luy toutefois monstrier ma lettre. Pour les autres que cognoistré par icelle, pour celle de La Mazure vous la communiquerez et à luy aussy et ferez les depesches qu'il requiert par icelle. Ces tout n'estant à autre fin. Je prie Dieu,

Dumonceau qu'il vous ait en sa sainte garde.

Vostre bien bonne maistresse.

Charlotte de Nassau

De l'Isle-Bouchard, ce 11 d'aust 1602.

Froget m'a mandé que des sergens l'avoient excusé. Monsieur a mandé plusieurs mis au donjon. Il me mande qu'il y a des métairie à raccomoder vous vérez que cet affin qu'il s'y donne ordre comme vous aviserez ensemble. Ayez soin de vous et de l'affaire de Tiffauge et voiez les sac que j'ay trouvoy pour les faire envoyer à Paris et faites executer ce qu'il fera nécaissaire¹⁶⁷.

Archives nationales, 1 AP 332/127

19

10 décembre 1602 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Je crains que ne soiez en paine du mal que j'ay vous ay mandé avoir le pettit et pour vous en ôter, je vous envoie ce laquais et vous asurer par luy qu'il se porte fort bien, Dieu mercy, et que pour son mal de genoux, il ne serrait en façon quellquonque qu'il y eu du mal, car il court ausy bien qu'il a

¹⁶⁴ Cette lettre est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁶⁵ Louis Le Liepvre, sieur de La Mazure, était un secrétaire et conseiller de Claude de La Trémoille à son service depuis au moins 1595, année où il s'était marié à la papauté. Son nom et son prénom ont été longtemps une énigme. C'est Grégory Vouhé, l'historien du château de Thouars, qui en a découvert la mention dans une lettre de Hugues Imbert au duc Charles-Louis de La Trémoille du 5 novembre 1874 et qui a bien voulu m'en faire part le 26 mai 2009.

¹⁶⁶ Tiffauges (Vendée) entre Montaigu et Cholet, aux marges de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, était le siège d'une baronnie relevant du duché de Thouars.

¹⁶⁷ Ce paragraphe est de la main de Charlotte Brabantine de Nassau.

fait. Monsieur Falaiseau¹⁶⁸ m'a mandé luy faire prendre des tablettes qui le purgeroit un petit et luy réconforterons l'estomac. Ce que j'ay comencé aujourduy.

J'ay reçu, mon cher Monsieur, deux de vos chères lestres, l'une par un païsan, l'autre par le laquais de Brelaudière. Pour celles de Plesis, je n'en n'ay ouy ne veut renouveler.

Je m'ettonne extrêmement que vous n'ayez reçu les lestres, que je vous escrivois par le moyen de Madame de Molinfrou par peu j'ay pour Moderie et ce qui me fait croire que ne les ayez reçu : cet que vous ne dites rien à vostre fils des lestres qu'il vous a escrit pas ses deux voye. Depuis jay vous ay escrit par La Masure, par un laquais de Monsieur le Prince et par le mesager.

Je vous supplie très humblement me mander quant vous en recevez, car cella me mait en paine et est cause que je vous envoie ce laquais et ausy qu'il mande que je ne vous remerciace de mon manchon que j'ay jugé avec l'autre soit à cent écus. Le pelletier à soixante, Madame de La Boulaye¹⁶⁹ cinquante, sont l'autre bort. Je le trouve le plus beau qui se puisse voir /3/ et ausy beau que celluy qui coûta sis vint écus à Monsieur de Buillon. J'ay sue que l'on les portoit plus grant en ce temps là. Il ariva dimanche comme on sortoit pour aler au prêche et une heur devant j'avois reçu vostre autre lestre par le païsan. Je croiois qu'il révoit ce bonhomme quant je le vis entrer ainsy le matin à ma chambre. Vous pouvez penser mon cher Monsieur si cette matinée fut joyeuse. Certes, elle la fut et toute la journée, car mil contentement ne peut égaller celluy que je reçois par vos lestres après celuy de vostre cher présence.

Madame de La Boulaye ariva hier au soir par le plus mavais temps du monde. Je luy avois mandé la maladie de mon flis et elle me voulay venir ayder à le traiter. Je suis bien ayse toutefois q'uil n'en n'aye plus besoin et que j'ay le bien de la voir yci. Je vous ay souaité des boudin qu'elle m'a donner.

Je vous ay méné par mes dernières, par le mesager, l'ereur que j'avois trouvé au conte d'Argoulest de l'argent de Suly et où je l'avois emploïé. Je vous supplie très humblement le trouver bon et me le mander. La nécessité de ses destes m'a contraint et la conposition de presque des deux tiers. Depuis je n'ay guère fait bien et trouve La Masure fort à dire pour nos contes, car le bonhomme Monsieur Rouet est tout indisposée et n'y peut tout les jour vaquer. Dumonceau seul ne peut rien faire, si bien que je crains que cella nous retardera bien, mais s'il sert à melieur chose, il faudra s'en passer. Je vous supplie de m'envoier [des costu]mes de la plus nouvelles façon et poin[] jour car le j'en n'ay q'une de la grase de [...] ne coiffe pour /2/.

J'envoie une lestre de Madame l'Electrice parce qu'elle me parle de Monsieur de Laval¹⁷⁰. Vous voirer que cet, car je ne l'entenps pas bien. Je voudrois bien que cella se peut faire.

On travaille à vostre jardin, mais nous avons eu forces gellés et les biens sont fort restés. Je crois qu'il seroit bon savoir du conseil la façon qu'on ce doit conduire pour les faire venir à leur devoir outre le sentiment;

Jay vous ay parllé de nos affaires par ma dernière lestre. Le solliciteur à mandé depuis que Lacroix poursuit fort. Cet à cause que il avoit donner ferme à La Masure juques à la Tousain et cella avoit esté cause que l'ont l'avoit ôté de l'état des procès le melieur est de le faire païer si on peut par Monsieur de Rouy. Il nous mande ausy qu'on n'a refusé au seau les lestres pour les fromage à cause qu'il étoit en blanc Monsieur Rouet envera les nons par les premiers.

Il n'y a que quatre jour que j'ay vous escrivi une lestre de pareille forme et cependant je ne saurois me garder de vous faire celle-ci encore ausy longue, car le plesir que je prens à vous entretenir est tel qu'il surpace tous ceux que je puis avoir mon cher, mon bon Monsieur. En vostre apesance, la venue de Madame de La Boulaye est une grande consolation pour moy, car cet, on reçoit en sa compainiée honneur, profit.

¹⁶⁸ Probablement le médecin Adam Falaiseau.

¹⁶⁹ Marie Hurault, femme de Philippe Eschallard, sieur de La Boulaye, baron de Châteaumur, gouverneur de Fontenay-le-Comte.

¹⁷⁰ François de Coligny (1585-1605), comte de Laval dont Henri de La Trémoille héritera à sa mort. Sur le comté de Laval Cf. Malcolm WALSBY, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth and Sixteenth Century France*, Ashgate Publishing, Aldershot, 2007.

Je vous envoie >>>>>> Chandevau qui est fort réjouye de vous voir [...] cella me donne espérance q'uil fera diligence. Je ne me >>>> de vos dernières nouvelles, mon cher Monsieur à moy, aymer ce qui ayme (ligne couverte par le relieur) qu'on vous assure qu'elle vous doit. Cet

X X X

Ce 10^{ème} décembre au soir à Thouars.

Archives nationales, 1 AP 331/12

1603 *Henri de La Tour d'Auvergne ne suivit pas la suggestion de Claude de La Trémoille de se rendre à Sedan et rejoignit à Heidelberg, l'électeur palatin Frédéric IV. Là, il demanda aux princes et aux villes allemandes, aux cantons suisses et même à la reine d'Angleterre d'intervenir en sa faveur.*

Au mois de février 1603, Charlotte-Brabantine de Nassau brava l'opinion publique en allant à Turenne assister sa sœur qui accoucha d'un garçon qui mourut au bout de quelques jours.

Considérant que l'affaire Bouillon risquait de disloquer le front de ses alliances traditionnelles et de favoriser la revanche espagnole, Henri IV renonça au printemps d'aller plus loin d'autant qu'il avait d'autres chats à fouetter¹⁷¹. Mais il gardait l'oeil sur Bouillon et son beau-frère La Trémoille.

Elisabeth de Nassau au mois d'août 1603 quitta Turenne où elle demeurait depuis six ans et prit le chemin de Sedan. Elle passa par Thouars et Saumur où elle rencontra Duplessis-Mornay et son épouse. Au mois de novembre son époux la rejoignit à Sedan.

Dans la seconde quinzaine du mois d'août, Claude de La Trémoille avec son ami Agrippa d'Aubigné partit faire une cure thermale à Barbontan. Ce voyage, ainsi que les déclarations imprudentes qu'il faisait au duc de Montpensier lorsqu'il le visitait à Champigny-sur-Veude ruinèrent ses espérances de devenir gouverneur du Poitou. Le gouverneur de cette province, Malicorne¹⁷², était âgé et n'avait plus la vigueur nécessaire pour y maintenir son autorité, mais au lieu de La Trémoille trop puissant dans cette partie de la France, Henri IV préféra nommer, le 16 décembre 1603, son indispensable collaborateur : Maximilien de Béthune, marquis de Rosny.

A la fin du mois de décembre Charlotte-Brabantine donna le jour à son dernier enfant un fils¹⁷³ qui fut prénommé Frédéric et dont le parrain fut l'électeur palatin Frédéric IV.

20

1er janvier 1603 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

... en manquant au termes pris par luy, je say bien, mon cher Monsieur, q'ue vostre esprit est tant ocupé par toutes les brouillerie, que vous avez procé d'affaire et de paines, mais ausy, mon cher Monsieur, il faut un pettit penser q'ue les ventes de Suly est à un pettit pris. Q'ue si vous n'y regarder de près nos affaires ne seront acomoder nullemant. On me mande de Tallemont qui se trouve fermier pour l'abaye d'Esny. Les aumosnes pris qu'il étoit préférable afermée. Pource que cella ne presse, on atendra vostre retour et que pour celles de Tallemont à deux mil cinq cens livre je trouve cella peu toutfois la vostre est aser pasable pour le temps.

Vostre pettit a esté ces deux jour tout mal de mal de ventre. Il y est fort sujet, J'en n'ay escrit à Monsieur de Fallaiseau. Il n'en garde le licet toufois. Vos petites sont en bonnes état. J'ay dépêché

¹⁷¹ Cf. Jean-Pierre BABELON, *Henri IV*, Les tristesses de l'année 1603, p. 896-901.

¹⁷² Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, un catholique, avait été nommé gouverneur en 1585.

¹⁷³ Louise-Juliane de Nassau fait référence à la naissance de Frédéric dans sa lettre du 11 janvier 1604 à son beau-frère le duc de Bouillon : « J'ay esté très aysé d'antandre l'heureuse délivrance de Madame de La Trimouille ». Archives nationales, 273 AP 179/LJN/07.

hier un de mes laquais à ma seur. Voilla tout ce que je say, encore j'oublois à vous dire q'ue Madame du Rivau me vainct voir.

Quent bien il est aujourduy le premier jour de l'an, je prie Dieu vous donner cette année une ausy bonne sancté que je la vous souaite, mon cher et bon Monsieur et qui me rende si heureuse de (une ligne couverte par la reliure du registre) que celluy-là mon cher coeur à moy mon affection m'atirer ce mot qui est telle ne se peut conserver tousjour, mon cher Monsieur. Cet

X \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$

Je vous suplie très humblement si vous m'envoier un laquais de le faire passer à Pouy affin qu'il m'apporte mes bandes de Madame Molinfrou.

Archives nationales, 1 AP 331/13

21

20 janvier 1603 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

J'ay reçu, avant hier, vos lestres par Parsay et aujourd'huy celles du mesager qui m'ont remis l'esprist en plus de repos que n'avoit fait celles de Basinière. Je loue Dieu de vous avoir remis en sancté meilleur que vous n'estiez et que vous n'avez plus cette fièvre lante, qui me métoit en un paine, laquelle ne se peut exprimer si cet q'ue j'ay vu en vos deux dernier. Jay vous ay dépêché Plesis pour satisfaire au comendement que vous m'en faites et espéroir vous aprendre q'uellq'ue chose de nouveau, mais l'homme qui me devoit mander q'uellque chose n'en n'a rien fait. Jay nay pas voullu pourtant retenir davantage Plesis.

Ayant veu cette lestre par le mesager q'ui n'est ariver il n'y a pas une heure. Jay vous diray que /2/ j'ay trouvé la chenes de miroir la plus belle qui se puise voir et tout aynsy q'uel se pouvoit souaiter, car il n'y a rien à redire. Mais, mon cher Monsieur, je demande tant de chose q'ue je seroit aser de me les envoyer sens en ocguementer le nombre. Pour la plote cet la mieux faite q'ue j'ay veue, les ataches sont fort jolye. Enfain tout est si bien et si beau q'u'il n'y a rien à redire. Les pendens d'oreilles sont de belles coulleurs. Je trouve toufois les violest bien ausy beau. la bource de Madame la Princesse est bien belle. Je l'en remercie et ne say si cest apropos vous donerer ma lestre ou la ronperer s'il n'en n'est besoin.

Plesis vous dira comme je mande demain les chevaux par ce que je ne puis plus tarder, s'il faut que j'ay y aille, sinon il faudra les renvoier. Vous me comanderer sur cella vostre vollonté et la ferer sçavoir à ma seur, car pour elle, elle y étant et dit que luy aver /3/ asurer que nulle considération ne m'en pouvoit enpêcher. Vous me comenderés q'ui il vous plait q'ue je mayne d'hommes;

Madame de Royan¹⁷⁴ a esté aujourduy icy, n'y a fait q'une dîner. Elle avoit son flis avec elle, qui est bien joly¹⁷⁵. Vostre flis et luy se sont fait mille caresse. Il a donner à son cousin son épée, mais cet avec espérance que luy en envoier un autre.

La famme de feu Denis dit q'ue luy avés donner par escrit à sa vie durant la garde du parc. Je trouve q'ue il n'y auroit guère d'assurance veu q'uelle n'a enffens de feu son mary. Je luy remis à vous comme je fas tout ceux q'ui m'en parlent

Plesis vous contera ma vie et celles de mes pettis. J'ay de grans conbast pour mon voyage. Chachun juge, veu mes offres et son désir que je ne m'en puis excuser, mais quant je pense que cella

¹⁷⁴ Anne Hurault de Cheverny, femme de Gilbert de La Trémoille († 25 juillet 1603), marquis de Royan et comte d'Olonne, chef de la branche issue de Georges de La Trémoille, baron de Royan et d'Olonne, 4^e fils de François de La Trémoille (1502-1541) et d'Anne de Laval (1506-1553). Cette branche était restée catholique.

¹⁷⁵ Philippe de La Trémoille (1596-1670), second marquis de Royan. Il épousa en 1622 Madeleine de Champront, fille d'un président aux enquêtes du parlement de Rennes. Il se remariera en 1647 avec Judith Martin, fille d'un avocat général au parlement de Rennes.

m'éloine de vous et q'ue si vous revenez cepandanr mon voyage le déplésir q'ue j'aurer de n'estre icy. Ce blâme /4/ fait pancher de l'autre côter et par ses irrésolution j'atenps vostre comandemant et me mes en estat d'excecuter l'un ou l'autre.

Le mary de la fame qui achouche en dormant, va demain trouver son beau-père q'ui est venu, juques à Vesin¹⁷⁶, pour communiquer de ce q'ui se passe et en rendre certaine la province et l'asure de la rendre facille à tout ce qu'on jugera q'uelle doit faire. J'atenderer bien inpatiemant la résolution ou de mon voyage, ou de ma demeure et surtout le cher contentement de vostre présence. Me semble q'uil y a sis mois que vous estes party.

Je fais tousjour travailler vostre jardin. J'ay fait marcher à cent Franc pour oeuvrer (?) le puis de la fausse. Vostre flis est en bonne sancté, Dieu mercy, à cette heure et bon garçon. Je les ay baisé ausytôt que je reçu vostre lestres pour le contenter; Je luy donner ma vielle plote à garder, car il s'enuuie fort de rien avoir. J'envoier valeur des biens vacquans de Corbinère.

Mon cher Monsieur, il me tarde bien q'ue je ne vous revoie. Rien n'est désirer de moy à l'égal de ce bonheur q'ui est le seul contentement de ma vie que je m'estime bien que savez si réelle. Cest de vous qui estes avec pation honorer et aimer de moi qui ne veut le vivre que pour plaire à mon cher Monsieur. Cet
X X \$ \$

De Touars, ce 20 jenvier/5/.

Monsieur,

Depuis ma lestre escrite, le mary de la fame q'ui achouche en dormant est revenu de Vesin de vois son beau père q'ui a esté très ayse d'estre instruit de tout ce que son beau-fils savoit, car il étoit inorant de toutes les particularités; Il s'asure de faire faire tout ce qu'on voudra au lieu où il est il n'a q'ua mender ce que vous désirer d'eux, car on ne sait si des lestres senblable à ceux de Lenguedoc seroit encore bonne puis que je luy done est q'ustion est hors de la province. Cet à vous à mander ce q'ue désirer et on l'exécute. J'atens vostre comandement pour mon voyage ausy et m'y apreste affïn de n'estre surprise¹⁷⁷.

Je vous baise très humblement les mains. Je pensois vous escrire par le mesager de Montaigu, mais Pousar me vient de dire q'uil y sera plus tôt.

Dutort est toujours icy, n'a voulu aller à Taillebour et à une grande espée, mais il fait son ordinaire à part.

Archives nationales, 1 AP 331/14

22

23 janvier 1603 - Thouars

à M. de La Trémoille

duc de Thouars

Monsieur,

Je vous escrivis il n'y a q'ue deux jour par Plesis et de La Ville. Si esse q'ue je ne puis laisser passer aucune ocasion sans m'aquiter de ce devoir . J'ay vous diray q'ue vostre flis se porte fort bien, Dieu mercy, et moy en pariel état; Les pettites de mesme. Si bien q'ue si vous estes en mesme sancté, nous sommes bien heureux.

Le petit bon homme, receveur de Bery, est revenu, Dieu mercy. Nous recommançames bien avoir ses contes. J'ay ne say q'uant Dieu nous fera la grâces d'avoir fait ce ne sera pas sans le désirer, car je n'ay en la teste q'ue fraiche effrondeur et néant. J'atenderer inpasiamant d'avoir veu de vos nouvelles après que vous aurer veu La Mazure, car devant je ne crois pas q'ue me puisiez rien comander de certaint.

¹⁷⁶ Vezins (Maine-et-Loire).

¹⁷⁷ A lire ce passage l'on comprend que Charlotte-Brabantien commence à s'énerver de l'indécision de son mari.

Jay n'ay point veu vostre flis si bien depuis vostre partemant q'uil est, Dieu en soit loué. Il en n'est bien plus joly et vous savoir vous icy et moy ausy mon cher Monsieur /2/ car encore q'ue ce voyage si vous estes ainsy je suis assurée de vous revoir bientôt et où vous estes. Je ne say ce q'uen jay le dois espérer et cella ne me donne guères de repos encore en n'auois-je moins sans les caresse de vostre petit garçon q'ui senble les ocguemanter q'uant j'en n'ay plus de besoin et cet tousjours en parllant de vous.

De Saumur, on conseilloit à celluy q'ue j'ay vous ay envoieé dens passer outre à cause des mauvais chemain et q'uil est mieux en ce país pour les procès q'ue nous y avons q'ue de delà où il ne n'a prou d'autres Vous le retiendrer ou me le reinvoierer comme vous jugerer ou me le renvoierer, comme vous jugerer espédient ; tousjour m'en faut-il pour mon voyage ou luy ou un autre. J'atens sur cella vostre comandemant et pour tout ce q'ue j'aurer affaire. Si vostre flis pouvoit avoir sa robe¹⁷⁸ fourée, il en n'aura bien besoin pour son voyage si je le fais.

Adieu, mon bon et cher Monsieur; Je vous donne mil bon soir et suis plus désireuse de la conservation de vostre sancté que de celle de ma vie. Cet X \$ \$ \$ \$.

A Thouars, ce 23ième de jenvier.

Archives nationales, 1 AP 331/15

23

28 janvier 1603 - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars, pair de France

Monsieur,

Je vous escrivoit, dimanche, par Lucaseau, mais j'ay trouvé cet honneste homme icy q'ui m'a dit que sera jeudy à Paris, si bien que je ne l'ay peu laisser aller sens lestres.

Je vous direr qu'il y a aujourduy neux jour q'ue je n'ay eu de vos nouvelles. Vous me mandier q'ue dens peu de jour, vous feriés partir le resceveur de l'Ile-Bouchart. Je m'étonne extrémement q'uil n'est venu, pourveu q'ue il ne soit retenu par mal que vous ayer. Je ne m'en souci point, mais j'apréande que son retart ne soit causé par vostre incomodité et cella me mest en paine, car il a plus de sis semayne q'ue je n'avois tant esté sns avoir de vos nouvelles. Non que je me playne, mon cher Monsieur, mais je suis en pane de vostre sancté qui m'est plus chère que la vie; Si j'use attendu à mander l'équipage de Madame de Buillon /2/ q'ue nuse seu de vos nouveles, il n'ut plus etay temps, je crois q'uil sera icy dens sis ou set jour et moy je suis encore incertaine si jay irer et ne say ce q'ue j'en dois dire, tant ce voyage me trouble, voyant q'ue ne le faisant c'est pour paine en l'estat où elle est et s'aytant assurément attendre se trouvera trompée et ay peur q'ue cella la fâche et puis m'en n'aller q'uant vous serer prest de vostre retour, cella est bien cruel.

Vostre flis se porte fort bien et ses seurs. Il fut hier à Lousy où il coure bien et moy avec mon petit receveur où je suis encore et crois n'en sortirons jamais sans vous. cella est mal fait ! Je n'ay seu nulles nouvelles de l'homme à qui vous aver recomandé Mlle de Lousy. Il fest tousjour ses bonnes coutumes de ne voir guères et escrire ausy peu. Je n'en n'ay appris de nul lieu depuis le partemant du Plesis.

Vous commenderer s'il vous plait si je va, qui je /3/ mènerer outre Vauselle, vostre flis aura besoin d'une robe. Pour ce il ne me faut point de manteau car un pou>>> dens vostre litière ne se gâte point. Mon cher Monsieur je suis en mille paine de vostre sancté ne m'apreste point à mon voyage et si jay y va, il faut partir dans dis jours, mais je ne puis rien faire q'ue je n'aye seu de vos nouvelles.

S'il vous plait vous ferez regarder ce q'uil faut faire pour ce projet de la châtelenie de Varon car il ont encore fait faire à force bon gens depuis pour nonopstant oposition des drois de feu les

¹⁷⁸ Au XVIIe siècle, les garçons portaient une robe jusqu'à l'âge de 7 ans. Alors ils étaient vêtus d'un pourpoint et de chausses.

bongens ayme mieux païer q'ue d'estre tourmantés et païent par s'envoyer à nous et à eux il m'atenps d'avoir de vos nouvelles à ce soir, mon cher Monsieur, q'ui me soulageront infiniment, car à la vérité je ne say q'ue dire de ce retardement. Dieu vuielle q'ue ce ne soit rien de mauvais q'ui le retienne et q'ue je puisse estre assurée de vostre bonne santé, sans cette assurance je ne puis rien contante. Mon contemant dépendant de vostre bonne santé et de vostre chère présence, que je /4/ souaites de tout mon coeur. Je prie Dieu mon cher et très bon Monsieur q'uil vous ramayne bientost parmy vostre famille, car vous estes la seule joye et surtout celle de

X \$ X \$ X X X X

A Thouars, ce 28 jenvier.

Archives nationales, 1 AP 331/16

24

Sans date - Thouars
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

Depuis ma lestre escrites, Joyère est ariver qui m'a aporté une letres de vous, laquelle, mon cher Monsieur, me mest en paine, car je m'immagine q'ue vous ne trouvé pas si bon mon voyage q'ue vous faisier, encore que ne laissez de me le comander et que vous trouver en plus qe la doute où j'en n'étois, vous ne m'aviez rien escrit. je ne pourvu q'ue je ne fuse en doute veu le peu d'aparance q'ue chacun jugoit q'uil y avoit et Monsieur Dobery mesmes. Certes, mon cher Monsieur, si on s'en nu peu dédire jay luse, car je resans ausy vivement q'ui ce peut ce déplaisir de m'elloinér q'uant vous aprochez et si jay eust esté bien assurée de vostre venue, j'usse sur ce fait tout ce q'ue juse peu pour retarder mon voyage. Mais Joyère m'a dit q'uil ne panse pas q'ue pusiez estre de douse ou /2/ quinse jour. J'ayme donc mieux partir bientôt pour revenir après les neux jour des chouches de cette chère seur, q'ue d'ariver trop tart.

Mais, mon cher Monsieur, je n'avois point reçu de lestres de vous si froide, q'ue cette dernière, étant autre q'ue les autres. Vous me mandez q'ue Monsieur mon frère ne fait point de réponse à vos lestres. Je recognois autant q'ue vous son peu de resentment et mauvais naturel, mais mon cher Monsieur, q'ue cella n'étoit aucasion q'ue vous en soïez moins affectionné à ce q'ui luy touche. Jay ne le crois pas, car jay trop d'assurance de vostre bon naturel. Mais, à la vérité, vostre lestre n'est point comme les autres et n'ay resceu bon escient ce q'ui en estre cause, mais je ne say à q'ui m'en prendre, car jay n'ay rien fait, ce me senble, qui fait vous fâcher. J'ay panser q'ue ce ne sera rien, mais mon affection me fait >>>> et les mots de vostre lestre et l'extrême désir que /3/ j'ay que vous soier en mon endroit tel q'ua l'acoutumée, car le seul contentement de ma vie gît en la conservation de vostre bonne grâces ne voulant manquer, s'il m'est possible, à rien q'ui vous soit agréable.

Les mullest ne sont encore venus. Je n'aurer besoin de Faugiraut. Je ne veux pas mener tant de train à cette cher seur. Adieu donc, mon cher Monsieur. Mon autre lestre vous rendra conte de mes ation. Je prie Dieu q'ui nous remeste bientost ensemble. Adieu le cher Monsieur à moy.

X \$ \$ X X \$

Archives nationales, 1 AP 331/17

25

7 ou 8 février 1603- Thouars
A Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars, pair de France

Monsieur, j'ay vous ay escrit avent hier. Monsieur Dutens m'a dit qu'il esperoit vous voir. J'ay luy ay donnée ce mot, en montant en ma litière pour m'en aller voir cette chère seur qui ne nous a pas peu d'obligation. Le petit et moy recûmes, hier au soir, tout ce que vous nous avez envoié. De vous

44

dire la joye qu'il en n'a fait, je le remest à Monsieur Dutens. Le bonhomme dit que sellon l'ordre que vous me ferer pour son entretien, si remendra. Cet un très homme de bien certes et q'ui est très utile. J'ay enprunter cinq cens escus pour mon voyage, sens cella, j'ay luy en euse donner. Adieu mon cher Monsieur, j'ay bien du regret de m'en aller quant vous venez. Cet

X X \$

Archives nationales, 1 AP 331/18

26

12 février 1603 - Limoges
A Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

L'hôte de séans m'a promis de faire porter mes lestres à Poitier et je prie ma seur de vous les fair tenir. Ce sera pour vous dire que Dieu mercy nous sommes arrivés fort heureusement juq'ues icy et vostre flis plus joyeux que j'ay ne luy veu depuis sa maladie. Dieu a tellement bény nostre voyage, que nous avons eu des jour d'esté juq'ue icy. Le petit dit q'u'il vous en contera bien. Je prie Dieu que ce soit bientôt, car mon voyage me seroit plus agréable. Si je ne vous peu voir à Touars, mais cette pensée m'etèrent ennuieuse et cet, sens mantir mon cher Monsieur, q'ue cella me trouble toute /2/, mais il faut rendre ce q'u'on doit à ce q'ui est si proche et q'ua la vérité après vous, mon cher Monsieur et mes petites créature, j'ayme plus q'ue toute autre personne.

Je ne puis aser m'étonner d'equoy mon cher Monsieur vous vous étonnez du doute q'ue je faisois de mon voyage. Le capitaine La Garenne¹⁷⁹ vous portoit des avis d'aucuns de vos amis q'ui n'en n'étoit d'avis et depuis sa venue auprès de vous estre douse jour sens rien savoir q'uel aparance à ce q'ue juse pris de mon voyage, mais depuis que de Res q'ui ma aporté de vos lestres fut venu, j'ay n'ay plus esté en doute et depuis cella, mon cher Monsieur, vous n'avez esté q'ue quatre jour sens m'escire et vous me mender q'ue Joière¹⁸⁰ que vous me vouliez envoyer, a esté cause que vous en n'avez esté /3/ et tout cella mon cher Monsieur n'est point, pleut à Dieu pouvoir estre moy, mes à vous conter q'ue jay n'ay point esté en meffiance de mon voyage et q'ue j'ay lay autant apréander q'ue désirer, surtout pour vostre petit, mais à la vérité il me donne du plaisir incroyable dens ma litière et se porte si bien q'ue je m'en étonne et le moins cas de la companerie. Nous sommes tousjour arrivez de jour et eu nostre lit, si Dieu mercy nous en allons demain choucher à Manaic¹⁸¹ si Dieu plait. Je prie Dieu q'u'il me ramaine bientôt auprès de vous et vostre flis en une ausy bonne sancté et bel humeur q'u'il est. Dieu en soit loué; car, mon bon Monsieur, je désire de nous revoir ensemble et recevoir le contenteman q'ue vostre chère présance m'apporte /4/. Jay vous dépecherés un laquais ausytôt q'ue nous serons arrivés à Turenne. J'ay bien peur q'ue les petites q'uinoeles ne soit si jolye q'ue q'uant je y étois et surtout Charlotte, car elle sent tout ce q'ue jay veux. Cet aser écrit pour venir d'ariver Adieu le cher Monsieur à moy. Cet

X \$ \$ \$ \$ \$.

A Limosges, ce 12 février.

Archives nationales, 1 AP 331/19

27

15 février 1603 – Turenne
à Dumonceau,

¹⁷⁹ Jehan Maullevault, écuyer, sieur de la Garenne, gouverneur de l'Ile-Bouchard.

¹⁸⁰ M. de Joyère, un gentilhomme des La Trémoille.

¹⁸¹ Magnac à 40 km au sud de Limoges sur la route d'Uzerche.

mon segrétaire à Thouars¹⁸²

Dumonceau, j'ay reçu le paquet que m'avez envoié. Je vous prie de mestre bon ordre au train qui est demeurer et surtout que Gaudin regarde au vin et qu'on ne prayne pas le mellieur, sinon quant Monsieur sera venu. Je veux que mon muletier panse mes deux cavalles et le garçon du chariotier le bidet. Je vous recommande les petites.

J'ay recognu aser souvent vostre affection. Voilla pourquoy je m'asure qu'aporterez ce que pourer pour le bien de nostre servive. J'ay vous recommande toutes nos affaires. Faites état de ma bonne vollonté et que j'ay suis

Vostre bien bonne maistresse et assurée amye.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/128

28

8 mars 1603 - Turenne
à Monsieur de La Trémoille
duc de Thouars

Monsieur,

J'ay esté prié de Monsieur de Chauzejoulx¹⁸³ de vous recommander une affaire qu'il y est survenue par la mort de l'aumonier de St-Join, qui est que le dit ausmonier avoit retiré auprès de luy un flis dudit Sr. de Chauzejoulx avec desein de le laiser après luy pour recueillit les bénéfice q'uil posédoit et le reste de ses moyen et il crainent que ledit aumonier n'ait eu le temps d'y pourvoir et affichier sa vollonté, et d'autant que cet à Monsieur de Malaisay à en pourvoir. Il vous supplie très hunblement comme je fais de luy voulloir recommander bien affectionémant.

Ma seur m'a dit que ledit Sr. de Chauzejoulx est fort des amis de Monsieur son mary et d'elle et qu'elle joint sa prière ave[c] la mienne. Il a un de ses flis noury page céans et son beau-frère qui se tient en cette ville qui m'a témoygné tout plain de bonne vollonté, ayant retirer de mes gans chez luy et luy ayant fait tout plain de courtoisies/2/. Je vous supplie donc, très hunblement, de faire tout ce qui se pourra pour cette affaire en l'endroit de Monsieur de Mailesay.

J'ay vous fais, Monsieur, ce mot en hâte, qui me gardera de vous dire, sinon que ma seur a pris le disné aujourduy et que vostre flis se porte bien, Dieu mercy et ma résolution est de partir dens cin[q], sis jour. Je vous baise très hunblemant les mains. Cet

X \$ \$

Ce 8 de mars de Turaine.

Archives nationales, 1 AP 394/20

29

19 mars 1603 - Uzerche
à M. de La Trémoille

Monsieur,

Crainiant que vous ne soiez en païne, parce que j'ay retardé mon voyage de deux jour, je vous renvoie Le Tenple pour vous dire que je suis party aujourduy. Je ne l'ay peu plustôt, encore ay-je laisé ma seur en un état pitoyable à cause de la paine où elle est de n'avoir point des nouvelles de Monsieur son mary, mais la voyant se porter bien pour son corps, je n'ay peu retarder plus lontemps, vous chachant à Touars. Je prie Dieu qui nous conduise ausy heureusement que nous avons esté conduite à

¹⁸² Cette lettre est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁸³ Pierre II de Maynard, fils de Joseph I de Maynard, sieur de Chaussenejoulx (en occitan la clairière des chênes) à Cressensac (Lot).

Turenne. L'espérance de vous voir bientôt me fait finir, mon cher Monsieur, en vous baisant très humblement les mains. Vous avez eu trop de soin, j'use bien eu de quoy faire mon voyage. Votre flis se porte fort bien, Dieu mercy, et se réjouit d'espérer voir bientôt son bon papa, comme fait ausy de tout son coeur vostre
\$ X \$

De l'Usarche¹⁸⁴, ce dis-neux de mars.

Archives nationales, 1 AP 331/21

30

23 août 1603 - Berrie¹⁸⁵

au Sieur Dumonceau,

Dumonceau, je vous envoie la lettre que m'escrit le procureur de Montreuil-Bellay, pour l'affaire de laquelle je luy avoit escrit. Avisez avec La Massure, M. Rouhet, le sénéchal et autres officiers comme il fault faire et donnez ordre qui ne se porte à m'en préjudicier, chose qui a l'advenir puisse apporter conséquence.

Je vous envoie une lettre et ung bracelet de cheveux que vous donnerez à Mlle d'Orange estant à Poitiers. Souvenez-vous de l'affaire de des Plaches et y donnez ordre auparavant que partez de Thouars. Je demeure

Vostre bonne amye et mestresse.
Charlotte de Nassau

De Berrye, ce 23^e aoust 1603.

Renvoyez-moy par La Massure la lettre de M. Adam, car je luy écriray pour noz procurations auparavant que soyez de retour.

Évités luy d'avoir méprise, son garçon méritant d'estre chatié. Je n'approuve point les insolance qui se comettent en demandant nos droits et ne veux plus que ce jardinier de Lousy puisoie¹⁸⁶.

Archives nationales, 1 AP 332/129

31

10 septembre 1603 - Berrie

à Dumonceau,

mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, le procureur m'escrict que celui qui mena à Paris Rethore et Lathimier est à Thouars, auquel il dit estre encores deu cinquante Francs, lesquelz je désire qui luy soient paiez. C'est pourquoy je vous prie de les emprunter et retirer son exécutoire quittance de la somme entière.

Je seray à Thouars sur la fin de la semaine. Je le vous feray rendre. Cestcy n'estant à autre fin, je demeure

Vostre bien bonne maistresse.
Charlotte de Nassau

De Berrie, ce 10^e septembre 1603.

(Illisible) m'escrit que c'est vous qui avez quittance que ce reste luy est deub.

Archives nationales, 1 AP 332/130

¹⁸⁴ Uzerche à une journée de route de Turenne

¹⁸⁵ Berrie paroisse à mi chemin de Montreuil-Bellay et de Loudun.

¹⁸⁶ Ce paragraphe est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

26 octobre 1603 – Sans lieu

à Monsieur Mégane,

conseillé de Madame la princesse

Monsieur Mesgant, je vous prie de délivrer au Srs de Beaurepaire trois cens cinquante livre. Il vous seront adressé par le Sr. de Haucourt, autremant nommé Charles Daumalle et ne leur délivrer qu'allors que le dit de Haucourt vous en parlera ou escrira et si ne pouvez tout en un fois leur donner toute [...] en leur en asurant de l'autre partie seront contens, vous retirer un récépissé d'eux et me l'envoyer par ce que cet argent me doit estre rendu icy. Cette n'estant à autre fin, je prierer Dieu, M. Mesguant, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

A Thouars, ce 26 octobre.

Archives nationales, 1 AP 332/131

1604 *Henri de La Tour d'Auvergne s'était désormais fixé à Sedan avec son épouse, loin de leurs terres du Limousin et du Périgord. Il ne restait plus qu'un grand du parti protestant dans le centre-ouest de la France le duc de La Trémoille.*

Henri IV, loin du personnage bonhomme que veulent donner de lui ses thuriféraires, avait une profonde aversion envers Claude de La Trémoille dont témoignent tant Duplessis-Mornay que Agrippa d'Aubigné. Il le suspectait des plus noirs desseins et de pactiser dans un énième complot mené par la marquise de Verneuil et son demi-frère Charles d'Angoulême et projetait de le faire arrêter. Mais le destin empêcha qu'il commit cette iniquité, Rosny à l'issue de la visite qu'il fit à Thouars du 14 au 16 juillet, lors de sa prise de possession de son gouvernement de Poitiers, l'informa que M. de La Trémoille était " si empiré depuis deux jours & en si misérable indisposition que je n'estime pas qu'il vive encore trois mois " ¹⁸⁷.

Charlotte-Brabantine n'était pas restée indemne de la pression dont était l'objet son mari. Elle était sans force et atteinte d'un tremblement au bras. Au mois d'août 1604, elle se rendit seule à Pougues pour y aller prendre les eaux pour se soigner contre ce trouble. Elle revint à Thouars pour assister aux derniers moments de son cher Monsieur qui mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604 à l'âge de 37 ans, assisté de Duplessis-Mornay, d'Agrippa d'Aubigné, d'Odet de La Noue et du Sieur de Saint-Germain.

La douleur de Charlotte-Brabantine de Nassau fut immense. Elle bénéficia du secours de Duplessis-Mornay, exécuteur testamentaire du duc de La Trémoille. La mort de Claude de La Trémoille avait délivré Henri IV d'une source d'inquiétude et il sut se montrer généreux, et dispensa la duchesse de ses droits de rachats.

Janvier 1604 - Thouars

à M. de La Trémoille

¹⁸⁷ Maximilien de BÉTHUNE, duc de Sully, *Mémoire des sages et royales Economies d'Etats*, Amsterdam, Sans date, 2 tomes en un volume, Tome II, chapitre XLIII, p. 255.

Monsieur,

Je ne vous ferer cette fois icy q'un mot, car j'atends de jour en autre à vous dépêcher le receveur de L'Ille-Bouchart qui vaint il ya a deux jour icy, mais j'atenps d'avoir parllé à l'homme q'ue vous m'avez comendé. Q'ue je trouve un petit fâcheux de se faire tent atendre, car tout ce q'ue on peut mender est vieux q'uant on tarde si lontenps, mais chaque personene à son humeur.

J'atenps demain Madame de La Boulaye qui vient pour estre à la Cesne que nous ferons dimanche, si Dieu plaist. Vos enffans se portent fort bien Dieu mercy et vostre flis se fait bien aymable q'uant il est en ses bonnes, mais il a des humeurs. Je luy en laisse passer le moins q'utre puis et principalement de celles que j'ay cognu que aviez desagréables /2/. Pour Charlotte, [vous la tro]uverer bien changée, je m'asure, car je ne vis jamais rien craindre, comme elle me fait. Je luy ôte tout ce q'uelle ayme le mieux sens q'uelle ose crier, mais je la fais rire. La vérité est que hors d'avec moy cet une honneste enffant, car pour la mie, cet de quoy on se soucie fort peu. Mon Dieu, mon cher Monsieur quant vous reveray-je parmy tout ce petti peuple ! Certes, j'ay nay juques à cette heure entrée en impatience, mais je comancerer bientôt, voyant deux mois presque espiré.

Nous ne vous envoions rien pour nos affaires. Cet amas de sac, ne chachant encore ce q'uil est besoin et atendants sur cella des nouvelles. Je voudrois fort q'ue vostre voyage vous peut apporter q'uellque utilité. Peleus vous a envoyé un >>>> de chose nécessaire pour l'affaire de cette ville. Vous me manderer si vous plait si l'aurer reçu. Cet par un homme nommé Benoît et vous en servir. Je vous suplie /3/ très humblement mesme de mes autres lestres pour affïn que je sois assurée quant les aurer reçu et q'uant vostre loisir vous le permet, me ferer cet honneur de répondre [à] ce qui demande réponse. Je suis en paine de la dépessche que me mandier, par mon laquais, me devoir faire deux ou trois jour après son partement.

Je vous demande réponse, mon cher Monsieur, sur les lestres de Madame l'Electrice et de Buillon et vous suplie très humblement mon cher de prendre gardes au affaire que La Masure commance pour les faire achever je (illisible) le termes et an condition par luy acordée. Je ne say plus rien. Madame d'Orange vous recomende son affaire et pour moy [je n'ay d'autre] demande, mon cher Monsieur, que vostre pront retour qui est souaité de moy plus que nulles paroles ne le sauroit esprimer, priant Dieu d'eshausser bientôt les prières ardentes que je luy en fais comme mon bon et cher Monsieur de la chose q'ui est le plus désirer de vostre

X \$ \$ \$ X X \$ \$ X X \$ \$ X \$.

Je vous demande la [...]ue de Jucheminon de>>>>>>>>>> mon bon Monsieur/4/.

J'oublois à vous dire que le baron de La Lande vaint hier icy q'ui va à Saumur rechercher Mlle de Mornay¹⁸⁸. Vous juger que je crois q'ue on ne la luy refusera et que la peste est la cause de cella. Le malheur est bon à quellque chose aucune fois.

Je suis en paine de mon cher Monsieur de vostre sancté a >>use de force trouvée q'ue ont este tous les jour. On travaille à vostre jardin, mes cavalles et je suis après di faire aller les mulest. Ne douter que je ne fais tout ce que je puists avec le bon Monsieur Dutenps. Si quellqun voioit cecy, il y auroit de quoy parller. Adieu et bonsoir Mon cher Monsieur.

Je vous suplie de con>>>> qu'on face faire mes >>>>>>> cet que je fait il en faut >>>>>>> dousaine de trois ou quatre couleurs

A Touars, ce [...] de jenvier;

Archives nationales, 1 AP 331/22

34

Avtil 1604 – Sans lieu
à Dumonceau,

¹⁸⁸ Jacques de Noues, sieur de la Tabarière, baron de Saint-Hermine et de la Lande, avait épousé le 20 octobre 1603 à Saumur Anne de Mornay, la plus jeune fille de Duplessis-Mornay et de Charlotte Arbaleste. Cette dernière compte dans ses Mémoires que sa fille fut “ conduite en son mesnage ” par son frère le 23e de février 1604. Henriette de WITT-GUIZOT, *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869, tome II, p. 37.

secrétaire de Monsieur mon mary

Dumonceau, Madame de La Fougereuse est venue ce matin me faire entendre comme on est en termes de vendre les bois de Thiors séparément d'avecq la terre et que c'est ce qui meine le Sieur de Bellestat. Ceste vente ne pourroit que nous estre fort préjudicieuse pour le droit des ventes qui sans doute seroit beaucoup moindre. Cependant que vous estes là, conférez en avecq ledit Sieur de Bellestat et luy faites entendre l'interest particulier que nous en avons en cela lequel je me promets qu'il considérera comme affectionné au bien de noz affaires. Ceste-cy n'estant à autre fin, je demeure

Vostre bien bonne maistresse.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/132

35

6 août 1604 - La Charité-sur-Loire¹⁸⁹

à M. de La Trémoille

duc de Thouars

Monsieur,

Ayant trouvé, icy, M. de La Fasardie qui m'a promis prendre la paine de vous faire tenir cette lestre, j'ay creu que serier bien ayse de me savoir arivée juques icy en bonne sancté, Dieu mercy. Lieu où M. de Montpensier et Madame¹⁹⁰ m'ont fait cet honneur de m'atendre et d'avoir retardé de deux jour leur partement de Pougues, ayant seu par L'Ille ma venue. Ils m'ont fait plus d'honneur que je me mérite. Il vous désire fort à L'Ile-Bouchart. J'ay fait des diligence non pareille. Le très bon se /2/ porte très bien., il auguemante tousjour en bonté. Je regrete et vous et toute la petite troupe de tout mon coeur et mon bon Henry. Je les enbrace tous, mon cher Monsieur. Demain, je va à Pougues et de là vous saurer des nouvelles. Je vous baise très humblement les mains.

De La Charité, ce 6^e d'août.

Archives nationales, 1 AP 331/23

36

Novembre 1604 - Thouars

à Henri IV

Sire, le mauvais estat où mon extrême affliction m'a réduite a esté cause que j'ay mal faict mon devoir de reconnoistre, par mes lettres, la bonté de Vostre Majesté envers moy, tant en l'envoy de M. de La Chesnaye¹⁹¹ que depuis en l'octroy des expéditions qu'il vous a pleu m'accorder, à la poursuite de Bourron. L'obligation, Sire, m'en est tant plus sensible que je me reconnoy du tout inutile, sinon que j'espère que Dieu me fera la grâce de si bien nourrir mes enfans en sa crainte et en l'obéissance qu'ils vous doibvent, et à Monseigneur le Dauphin, qu'un jour, venant en aage, ils tâcheront de se monstrier dignes du soin qu'il plaist à Vostre Majesté avoir de moy et d'eux. Ce que j'ay donné charge à ce gentilhomme de protester à Vostre Majesté de ma part, et la requérir très humblement de me vouloir continuer en ses bontés, en ce qui reste de mes très humbles requestes. Cependant, Sire, j'en ferai une de tout mon coeur, toute ma vie, à Dieu : qu'il lui plaise vous donner, en toute prospérité et santé, longue vie, et à moy la grâce d'estre toujours tenue de Vostre Majesté pour etc, etc.

Sire, oultre ce que M. Duplessis est ordonné exécuteur du testament qui m'est laissé, je l'ay tousjours congneu si affectionné au service de Vostre Majesté que j'estime qu'elle n'aura désagréable

¹⁸⁹ La Charité-sur-Loire (Nièvre) à 13 km au nord de Pougues-les-Eaux où Charlotte-Brabantine de Nassau fit une cure (lettre de la duchesse de Bouillon du 22 septembre 1604).

¹⁹⁰ Henri de Bourbon (1573-1608), duc de Montpensier et son épouse Henriette de Joyeuse (1585-1656). Charlotte-Brabantine de Nassau était la cousine germaine du duc de Montpensier. Les La Trémoille lui étaient également alliés par le mariage en 1484 de Louis II de La Trémoille (1460-1524) avec Gabrielle de Bourbon-Montpensier († 3 novembre 1516).

¹⁹¹ François Vasselot, écuyer, sieur de La Chesnaye, un huguenot, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

l'assistance que je reçois de luy, ne que j'use de ses conseilz et advis en la conduite des affaires présentes où ma misérable condition m'a réduict, des quelles je n'attends et n'espère ressource que de Dieu et de vous.

Archives nationales, 1 AP 298/111¹⁹²

1605 *Avec le concours de Rouhet, le chef du conseil, de Nicolas Dumonceau, son principal secrétaire et conseiller et de La Mazure, son trésorier, Demeufves, son procureur, Gilles de Bourron, son chargé d'affaire à Paris, Charlotte-Brabantine de Nassau s'employa à assurer la gestion des biens de la Maison de la Trémoille.*

Après que les lieutenant et procureur du Roi de Poitiers aient procédé selon ses désirs à l'exécution du testament de son époux et à l'inventaire de ses biens¹⁹³, Charlotte-Brabantine de Nassau, dans la première quinzaine du mois de mai, laissant ses enfants à Thouars, se rendit à Paris. Elle fut reçue à Fontainebleau par la Roi et la Reine. Henri IV avait engagé son ultime bras de fer avec le duc de Bouillon et lui interdit toutefois de se rendre à Sedan pour le baptême le 22 juin de sa nièce Julienne. Ce qui l'empêcha de voir ses soeurs : Marie, Louise-Julienne et Emilia-Secunda qui étaient venues pour la cérémonie¹⁹⁴.

A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau quitta Paris pour aller faire pendant le mois d'août une cure à Pougues-les-Eaux¹⁹⁵. Une lettre à Dumonceau nous apprend qu'elle était le 23 septembre à l'Ile-Bouchard. Au mois d'octobre, elle se rendit à Poitiers où elle introduisit une instance auprès du présidial pour obtenir le payement de ses deniers dotaux.

37

20 février 1605 - Thouars

A Dumonceau,

mon secrétaire à Taillebourg

Dumonceau, j'ay veu vos lettres qui ne me donnent guère plus d'espérance de soulagement à l'advenir que de contentement pour la présentation attendu. Le peu de conte que ces gens bri>>>>ent des d'e>>>>>>>>> et qui vous avoient promins. Cet les longueur ausquelles il semble que toutes ces procédures doivent tirer, sy suis-je résollus de les chastier de leur effronterie. C'est pourquoy ne faillez à les faire enprisonner, exécuter et poursuyvre en toutes voyes de justice les plus rigoureuse et ne parlez plus de traiter à l'amiable des personnes qui ont sy peu de respect de tromper ceulx qui plus les soullagent. Toutefois, si vous ne pouvez non plus les faire emprisonner que vous avez fait jusques icy, je suis d'adviz que vous en veniez en donnant ordre aseuré qu'ilz fesoient aussytost qu'ilz paroistront au païs et que toutes autres poursuites se continuent dilligemment contre eux.

Vous ne m'ezcrivez que doubte et longueur de l'affaire du Sr. Brochard. Chargez doncq mon procureur de faire poursuyvre l'acquéreur de St-Pardoux en dehibition de contractz affin que le voyant et ce moyen ou par autre que se trouver plus expédient ledit Sr. Brochard assure ce qu'on doit attendre de ceste affaire.

Pour l'autre de M. de Marsay, il m'a fait entendre que le mary de la vefve Lazur ha fait arrest des ventes à luy ceddées. Je ne sçay en quelle qualité et me semble qu'ilz devroient me rendre compte ou maniment de ma recepte de Berrie avent que d'user de telles voyes. Toutefois, je désire

¹⁹² La minute de cette lettre a été publiée par le duc Louis-Charles de La Trémoille dans le *Le Chartrier de Thouars, op. cit.*, p. 123.

¹⁹³ Lettre de Duplessis-Mornay du 22 avril 1605; DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 102-103.

¹⁹⁴ Duplessis-Mornay écrivait à ce propos le 22 mai 1605 au ministre de Thouars André Rivet : " Elle arriva lundy à Fontainebleau. Le Roy monstra ne la vouloir presser de Monsieur son fils, pourveu qu'elle ne parlast d'aller à Sedan ". *Ibid.*, tome I, p. 107-108.

¹⁹⁵ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 25 juillet 1605.

que vous soyez emplement instruit de ceste affaire affin de faire renvoyer ceste cause au requestes du pallais de Paris s'il se peult et l'en poursuyvre aussy rigoureusement en reddition de compte puisque eslongnez du respect qu'ilz me doivent et ingratz du bien que feu mon Monsieur leur ha fait. Ilz m'importunent sy audacieusement au plus ins>>>>>>>> temps de mes affaires.

Vous ne m'escrivez rien du contrat fait et le Sieur Genest>. Informez vous en aussy et du reste de la charge qui vous a esté données, affin que par vostre retour je puisse veoir ce que je devray faire de le recepte ou ferme de ces deux terres.

Quant à la requeste présentée par /2/ Horry et Nairaul¹⁹⁶, vous estes sur les lieux pour y faire respondre par aviz du conseil ce que je doibz.

Cest cy n'estant à autre fin, je prieray Dieu, Dumonceau, qu'il vous ait en sa sainte garde.

vostre bien affectionnée maistresse.

Charlotte de Nassau

De Thouars, ce xx^e février 1605.

M. de Ribemont m'ha escript de sa debte, comme aussy M. de Ponson m'en ha fait appler de la sienne. Sy l'ung ou l'autre voullotent prendre cession sur un fermier, ils me feroient fort grand plaisir. Je désire que vous leur en parliez et tascher à le faire. Ilz sont sur les lieux et pourroient à moing de fraiz que moy s'en faire paier. Vous me ferez ung bon servise sy vous pouviz l'en y induir.

Archives nationales, 1 AP 332/133

38

27 février 1605 - Thouars

à Dumonceau, mon secrétaire à Taillebourg

Dumonceau, je recognois de plus en plus par les lettres que m'escriviez la longueur en quoy l'affaire des fermiers de Didonne tire. C'est pourquoy me résolvant à la patience, je désire que vous en veniez après avoir chargé mes procureurs de Taillebourg & Didonne de continuer les poursuites qu'avez encommencées tant pour l'exécution de leurs meubles, saisie de leurs autres titres que de le rebellion par eulx commise. Je leur en escry & mesmes à celuy de Taillebourg qu'en fasse les frais dont il se rembourcera sur les ventes qui me sont cognues en ces terres là. Je ne laise toutesfois de continuer la mesme vollonté que j'ay tousours eue de me mettre à la raison enver lesdits fermiers aussy tost qu'ilz s'acquitteront de leur devoir envers moy. Mais vous sçavez que je ne donne rien par telles procédures qui semblent plustost contraintes et violences que resquetes ou supplications. Et cey n'estant à autre intention je finiray en vous disant que vous faites default icy à mon servisee. Adieu, Dumonceau, je demeure

vostre bien affectionnée maistresse et amye.

Charlotte de Nassau

De Thouars ce xxvije février 1605.

Aportez-moy¹⁹⁷ ce à quoy monteront les enchère des fermes qu'avez fait publier. Je ne trouve nul aparance à les laisser au pris que mandez à La Mazure. Aportez la dernière résolution de Dolas¹⁹⁸.

Archives nationales, 1 AP 332/134

39

4 mars 1605 - Thouars

à Monsieur Bizeuil

conseiller du Roy, procureur général

¹⁹⁶ Horry et Nerauld étaient les fermiers de la baronnie de Didonne.

¹⁹⁷ Ce paragraphe complémentaire est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁹⁸ Dolas était le sénéchal de la baronnie de Didonne. Sa correspondance de Dolas est conservée en 1 AP 652.

en sa court des monnoyes de Paris

Monsieur Bizeuil, l'assurance que me donnez en voz lettres de l'assurance de vostre affection, me faict espérer aux affaires que nous avons par delà l'efecte de vos promesses et assistances qui nous sont tellement nécessaires, que sans icelles je n'estime pas que ce beau commencement et la peine qu'on y ha desjà prise ne demeurent inutiles. Continuez doncq, je vous prie bien fort, à nous le départir où vous jugez que nous en avons besoing. Comme nous en avons aussy faist estat feu Monsieur mon mary et moy. Et je ne manqueray de mon costé a effectuer ce que vous désirez au plustost qu'il me sera possible réservant à vous en donner plus particulière assurance à mon voyage que je me prépare de faire dans peu de temps à la Court où je leveray, Dieu aydant, tous les doubtes et soubsons qu'on pourroit avoir, faisant de vostre zèle semblable envers moy qui n'ay autre intention plus grande que de satisfaire à mes promesses lorsque j'y suis convié par l'observation de celles qu'on m'a faicte; En quoy n'attendant de vous que bonne sujet de contentement, je désire aussy que vous ayez occasion de me tenir tousours pour,

vostre plus affectionnée et aseurée amye.

Charlotte de Nassau

De Thouars, ce 4e mars 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/136

40

19 mai 1605 - Paris

à Dumonceau,

mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du sixiesme de ce mois et le mémoire du certisficat nécessaire à la descharge du régisseur du domaine de Poictou, lequel je vous envoy expédition, parachevez doncq ceste affaire et avecq l'advis de Monsieur Rouhet convenez avecq luy des droictz qui luy appartiennent. Faictes luy ausy mener deux barriques de vun de Beaulne que je uy fera promettre lor de l'avalluation des rachapts.

Quant à la debte de Monsieur de L'Aubraye, je luy escry comme la promptitude et nécessité de mon voyage me contraignirent avencer mon partement de Thouars de transporter ce que je peux espérer de ses ventes. Toutesfois, sy je reçois icy de l'argent, je donneray ordre qu'il soit païe avent mon retour au païs ou au plus tard ce sera lorsque j'y seray; Faittes-luy tenir ma lettre et l'asseurez encore de ma bonne vollonté.

Pour l'affaire du Sr. du Bas-Plessis, je feray venir à mon retour de Fontainebleau, comme à toutes les autres desquelles je n'ay eu aucun loisir de m'informer.

Continuez songneusement tout ce qui regarde le bien de mon service, me donnant advis à toutes occasions de ce qui se pasera, et je seray tousjours,

vostre bien affectionnée mestresse.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 19e may 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/136

41

29 mai 1605 - Paris

à Dumonceau

mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, je vous envoye les lettres du chiquet (?) de Thouars deument vérisfiée. Faittes procedder au bail à ferme en la manière accoustumée après que Monsieur Rouhet et vous aurez trouvé fermier qui en voudra donner la raison. Je désire à l'advenir que le bail à ferme monte à trois cents

livres, lesquelz j'entens aussy faire emploïer songneusement aux réparations nécessaires de la ville. Vous voirez par l'arrest de la Chambre des comptes comme le recepveur est fort expressément chargé de venir rendre son compte. Faictes-luy doncq faire aux officiers les procès-verbal nécessaire à sa descharge et qu'il envoie icy à son procureur aux comptes tous ses acquets et descharge cependant que j'y suis et je le feray dresser et fourniray à ce qu'il y conviendra;

Je vous renvoye aussy toutes les procédures qui furent faittes en exécution de l'arrest de Tiffauges et devant le juge de Saulmeur, dont vous aurez chargé Bourron. Poursuyvez ceste instance le plus songneusement et dilligemment que faire se pourra, affin qu'elle ne nous retarde la liquidation qu'il me conviendra faire et en prenez l'adviz de M. Adam qu'il a desjà conduittes me donnant adviz aussy de ce qui s'y passera.

Retirez l'inventaire des meubles et m'en envoyez ung bref extrait des sommes à quoy montent les apprétiations et les procez-verbaux du commencement et closture d'iceluy.

Je vous envoye une lettre que j'escry à Madame de La Boullaye pour les ventes qu'elle me doibz. Faites-la luy tenir promptement et m'en renvoyez response à la première occasion.

Renvoyez-moy aussy coppie de ce que je resollu peu de jours avant mon partement avecq les sieurs Rouhet et Adam sur la révision de mes affaires, car je ne l'ay point trouvé parmy mes papiers.

Quant à la terre de Didonne puis qu'on en osfert sy peu, je suis résollu d'en faire lever les fruitz en requeste. Et pour cest effect, j'escris au procureur fiscal qui fera la recepte attendant mon retour que j'y poursuiviray de recepveur. Toutesfois, s'il se présente permission que se mintene à la raison. Entretenez-les en nostre vollonté jusque à ce que m'en ayez donné adviz, sur lequel je vous manderay aussy tost mon intention, c'este-cy n'estant à autre fin. Je demeureray tousjours

A Paris, ce xxixe may 1605.

vostre bien assureé maistresse et bonne amye.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/137

42

6 juin 1605 - Paris

à Dumonceau, mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, par vostre lettre du vje du mois devent, vous m'escrivez m'avoir remys ung paquet par la voye de Soudin, lequel je n'ay pas encore receu. Le Sieur de la Gourmandière dit n'en avoir reçu aucun. Enquerez-vous ce qu'il est devenu.

Vous avez reçu plusieurs lettres de moy depuis mon partement. Envoyez-moy ce que je vous ay demandé par icelle, comme l'estraict de l'inventaire de noz meubles, coppies du bail à ferme de Tiffauges et autres pièces qu'on vous ha demandées.

Quant à l'affaire de Pousauges, je croy que vous en avez assez portunément dict ce qui est nécessaire pour faire congnoistre mes prétentions à Monsieur le comte de Caravaz¹⁹⁹. Vous estes assez instruit en l'affaire pour luy en donner instruction générale s'il la requiert plus particulières. Vous la luy pourrez donner par les pièces qui sont en l'instance de Saumeur, comme par la saisie, sentence de Poitiers et arrest confirmatif d'icelle. Il sçait les mutations, soit et acquist ou part mort de fasson que s'il désire terminer ceste affaire, pendant que je suis en ceste ville, nous le pouvons plus commodément faire pour nostre seureté commune qu'en lieu de France.

Pour Tiffauges, je vous ay escript mon intention par mes dernières. Le Sr de La Raignière s'en va dans peu de jours qui vous soullagera et assistera en ceste affaire. Conduisez-vous y selon son adviz. Vous me mandez que le sieur Sarragaud et Chalmot veullent faire procedder au bail à ferme de

¹⁹⁹ Louis Gouffier, comte de Caravas, avait pris possession du château et de la baronnie de Pouzauges le 20 octobre 1603. Les Gouffier de Caravas étaient une branche cadette des ducs de Rouannez, seigneurs d'Oiron.

mon comté de Benon. S'ilz le font, donnez ordre que le recepveur en soit adjudicataire et les faites païer de leurs rentes courante selon ce que j'advise lorsque La Plume estoit à Thouars²⁰⁰.

Le Sieur de St-Symon m'est venu trouver qui m'ha supplier de faire sursoir les poursuites que font, contre ses mestaiers et serviteurs, mes officiers de Benon, jusques à ce qu'allant moy mesme sur les lieux, je congnoisse de quel préjudice m'est ceste poursuite ou que j'en puisse estre informée par quelqu'ung des miens que j'envoieray sur les lieux. Il est demande au double le mal que sy reconnoistera et je ne désire pas le tires à conséquence rigoureuse contre luy en considération de ceulx que m'en ont privé.

Je vous envoie le relief d'appel contre les chappelains de St-Michel. Cependant, faites reprendre le bail à quelqu'ung des miens ainsy que m'escrivez. La Mazure vous escrira amplement des difficultés qui se présentent au procès des fromentages. Vous avez eu par de la coppie des deffences qui ont esté fournies. Envoyez mémoire par l'advise des Sieurs /2/ Rouhet et Adam pour faire les répliques.

Je suis très marrye de la difficulté que le fermier de Bournezeaux apportent à vous païer l'assignation que je vous ay donné sur eulx. Je leur en escry et, avant mon partement, je tacheray de contenter F>>>>>. Il m'est point encore venu en ceste ville.

Faittes promptement signifier le relief d'appel aux chapelains de St-Michel et en envoyer l'exploit aussy tost, car je désire faire poursuyvre ceste affaire, ceste-cy n'estant à autres fin. Je seray tousjours

vostre bien affectionnée mastresse.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce ve juing 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/138

43

23 juin 1605 - Paris

à Dumonceau, mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du xiiije juing aveq tout ce qui y estoit joint. Puisqu'on fait difficulté de procédder au bail à ferme sur ce que la lettre de ne sont vérifiées à la Court des Aydes, je les feray veriffier affn d'oster tous prétextes à la mauvaise vollonté de ceulx qui m'y veullent t>>>>> ; lesquelz j'espère faire chastier en telle sorte que leur >>>> esfrontée n'aura point trouve lieu où s'estendre.

On m'a porté quelque mémoire du sénéchal que m'avez envoyé >>>>>>>>> >>>> à la reddition des comptes de Beauval. Il fault executer le reste de celuy que vous envoya Bourron au plus tost que pourrez. Faictes poursuyvre instamment la cause de Pouzauge à Saumeur affin de convier les ungs et les autre de venir à raison sur l'accord dont ilz nous fait parler et sy on s'est adressé à vous, donnez mes adviz incontinent. Vous me faites entendre avoir escript encore pour le presser de me bailler la caution qu'il doit, car je crains qu'ayant receu la vente des bois de ceste année il acquitte ausy mal les rentes qui sont assignées dessus qu'ont fait les autres de Taillebourg. J'ay donné ordre de vous faire toucher les cent cinquante livres dont m'escrivez. C'est pourquoy j'estime que faut autre commandement. Vous vous acquitterez des commandements que je vous avois faitz tant à leur l'inventaire composez du droict du recepveur du domaine pour mon don des rachapts que pour la rétrocesion du bail de défunt Michel et autres affaires qui me concernent tant à Poitiers qu'à l'Isle-Bouchard en a confection de l'inventaire des meubles qui y sont.

Je désirerois aussy fort avoir response de la lettre que j'escrivy à Madame de La Boullaye pour les deux rachapts qui me sont advenuz tant à Mauléon qu'à Bournezeaux. Faites les donner au bail au plus offrant par les formallitez ordinaires Je ne puis icy faire procéder à l'audition des témoins que j'entens faire oyre en l'enquete d'Oyron sans avoir les faitz et commission qu'on vous a envoyé

²⁰⁰ La Plume était le fermier de Bénon. Sa correspondance est conservée en 1 AP 663.

ensemble le procès-verbal du bailly de Loudun qui a ousvert lesdits faitz. Envoyez-les moy doncq au plus tost et seurement.

Vous n'avez pas cotté sur le mémoyre que M. Adam a dressé des fromentages et qu'il requérois de vous et vous sçavez que cela ne ce peult faire icy. Envoyez en doncq instruire trois amples. Premièrement contre les mestaïers de M. du Bellay, qui soustient de lesdits droit luy appartient et que les autres de ses mestaïers ne sont audedans des trois baillages y >>>>. Puis il y en a d'autres qui sont >>>>> n'estre en aucun desdits bailliages ni mesme dans la chastellenie de /2/ Thouars. Vous pouvez vous esclarcie de cela tant par les adveuz dusdit Sieur du Bellay que pour la scituation des terres de ceulx qui le desfendent de mesme audedans desdits baillages.

Quant à vostre procez contre moïn, sy j'eusse estimé que ce dont vous me supplier vous eust peu apporter remède, je l'eusse fait bien vollontier, mais ce qui s'est passé entre ces deux hommes là vous doibt bien faire croire qu'il n'y a pas bonne intelligence entre eux. J'ay commandé à Bourron de luy escrire qu'il suspende ses poursuittes jusque à mon retour, que je luy feray donner contentement sur ce fruct. C'est tout ce que j'ay pu présentement. Continuez tousjours vostre soing et villigence au bien de mes affaires affin que je soye aussy tousjours,

vostre affectionnée maistresse & meilleure amye.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxiiije juing 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/139

44

26 juing 1605 - Paris

à Dumonceau, mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay receu voz lettres par le messenger de Partenay, cet par celuy de Montaigu avecq tout ce que m'envoyez par eux. Je vous ay fait response aux premières et mandoit au Plessix qui vous délivrat cent cinquante livres que demandiez pour employer en mes affaires, mais La Garenne m'escript qu'il ha retiré son argent de fasson que je suis d'advis que vous preniez celuy du recepveur Froger affin que mon service ne retarde.

Madame de Moulinfrou qui estoit présente lors que j'ay leu les lettres dudit Sieur Rouhet, s'est souvenue qu'avent que feu Monsieur accordast avecq Madame de Paillez des profsitz du fief de Mauzon, vous mesme aviez fait mettre saisie sur ladite terre à faulte de foy et hommage non fait, contratz non exécutez et devoirs non païés, soubz laquelle saisie coullèrent quelques années dont feu Monsieur apréhendoit les fruitz luy estre tombez et acquet en perte ce qui contraignit >>>ablement lasdite dame de Paillez de venir composer des ventes combien que feu Monsieur les eust toutes transportées au Sr de Bassour moyennant ixv livres, elle se condamna à xviiijc lant porta composition desdittes ventes que prétention de fruitz tombez en proche et maintenant sy nous recouvrons cest accord; qui fut passé à Thouars cet qu'il soit fait mention desdits fruitz eschuz en proche. Nous pourrions espérer d'eslongner d'iceux ladite dame de Paillez de ses prétentions, cependantt accordé soubz conditions plus avantageuses. Souvenez-vous doncq de cecy et faites chercher cest accord et me l'envoyer soudain avecq instruction de ce qu'en sçavez.

On m'ha donné entendre qu'il estoit advenu ung rachast à Thalmond par la mort du feu Sr. de Ballière. Le temps de procéder par saisie s'il m'appartient, donnez y ordre. J'avoie escript ce jour au Sr. Rouhet qui estoit pressés ou de favoriser la cause de Bournizeaux pour le droit de fief de la terre de Monvaulx que prétendent les sieurs du Sault de Pouzy ou de m'en départir de tout, mais voyant qu'il faillois promptement me résouldre à l'ung ou à l'autre, j'ay pris advis de ceste affaire et ay trouvé et con>>>>>> qu'il y avoit plus d'apparence d'ubtillité pour moy et pour mes enfans du costé dudit Bournizeau que de ses parties adverses et qu'il est question de desfendre ung fief dont nous sommes en possession il y a longtemps. Il reste doncq de chercher des tiltres qui puissent fortifier mon bon droict cet à cela fault il que vous travaillez et usiez de dilligence pour y soullager Monsieur Rouhet, par l'affaire m'estant de conséquence, ainsy que vous entendrez du Sr. de La Bourdelière. Je ne veux pas laisser juger ce procez par forclusion comme il fut contre feu Madame de La Trémoille.

vostre bien affectionnée maistresse.
Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxvje juing 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/140

45

27 juin 1605 - Paris

à Dumonceau, mon secrettaire à Thouars

Dumonceau, je vous escrivy hier par le Sr. de La Bourdelière, mais n'ayant encore retiré ma consultation lorsqu'il partit je ne peu vous en envoyer copie, que je faye présentement, affin qu'aussy tost que l'aurez receu vous alliez à Poitiers après en avoir prins l'adviz de M. Rouhet auquel j'en escrye ausy particulièrement pour obtenir de M. le lieutenant la commission spéciffiée dans laquelle vous >>>>> et me l'nvoier soudain par le messenger de Poitiers, affin que pendant mon séjour en ceste ville, je puisse sans perdre de temps donner quelque acheminement à mes [affaires] sans estre contrainte d'y retourner pour peu de fruit.

Mon conseil a jugé à propos de ne divulguer pas sy tos le changement de ma résolution. C'est pourquoy Monsieur [Rouhet] et vous serez advertiz de le celer autant qu'il se pourra, luy adressant toutes dès à présent mes affaires selon le chemin qu'on m'ha tracé. Je suis après à [...] mes lettres de restitution. Usez de dilligence de vostre part affin que le tout d'ung mesme pied ; A quoy me promettant que vous ne manquerez. Je suis

vostre bien affectionnée maistresse & amye.
Charlotte de Nassau

De Paris, ce xxvije juing 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/141

46

juing 1605 - Paris

Charlotte de Nassau

à Monsieur le Connestable²⁰¹

Monsieur,

Ayant tousjour creu que nous vous voions en cette ville bientôt, j'avois diféré à envoier savoir de vos nouvelles, mais ne voyant nul espérance à vostre retour, je ne puis, pour mon contentement, demeurer plus longtemps sans en envoié apprendre. Ce que je fais par le Sr. Bouron que j'envoye esprès pour m'en rapporter et vous dire ce que j'ay fait depuis m'avoir en l'honneur de vous voir et les tesmoignage que le Roy me rent de sa bonne vollonté. Je say bien que vostre considération m'apporte ce bonheur comme je n'en puis avoir un plus, cher, Monsieur, que d'estre honorée de vostre bonne grâce, laquelle je rechercheré tousjours en rendant à vos comandemens l'obéissance d'une fille et me faisant reconoitre par ce moyen Monsieur pour

Vostre très humble, très obéissante niesse,
à vous faire service.

Charlotte de Nassau
Musée Condé, Chantilly, L XCII, 154

47

12 août 1605 - Pougues²⁰²

²⁰¹ Cette lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau au connétable Henri Ier de Montmorency fait apparaître la continuité des relations qui unissait les deux familles.

à Dumonceau

Dumonceau, vous n'aurés qu'un mot de moy. Il m'est défandu d'escrire en prenant mes eaux, mais le soin que vous prenez de mes affaires ne me peut permestre de vous témoyner combien je m'en sens satisfaite. Continuez et veiller d'achever celles qu'avez en main, assurés un chachun des créanciers que je seré autant et plus sy se peut soigneuse de leur payement pour le blés de Tiffauge²⁰³ sy y trouver à peu près ce qu'on m'en qui panse valloir.

Je crois qu'il seroit bon de prendre la >>>>>>, faites mes excuses à M. Rouet. Je n'oublirés les chose qui me remarque par sa lestre. Dite au capitayne La Garenne que je luy escrit il n'y a que deux jours que je trouve bien étrange ses non valloir que cest résons de M. de La Vallière ou d'autre qu'il en escrive au Sr. Chaveau.

La teste me tourne. Adieu, que j'espère tenir à ce remède et me ferés la grâce de me voir près de mes enfans et près de mes amys d'entre lesquels vous me trouverés tousjours comme vos soin m'oblige,

Dumonceau,

Vostre bien bonne et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Pouges, ce 12^e août.

Archives nationales, 1 AP 332/142

48

23 septembre 1605 - L'Isle-Bouchard

Dumonceau

Dumonceau, j'escris au Sr. de La Baussonnière pour response à sa lettre, que je ne désire pas qu'autre que vous fase la recepte de Tiffauges, pour les mesmes raisons qui m'ont conviée à en jouir par mes mains et qu'il doibt faire estat aussy assuré de ce que je luy ay promins comme s'il le possédoit desjà. C'est pourquoy, je désire qu'allant à Tiffauges à ceste St-Michel vous luy délivriez cent cinquante livres sur ce que je luy ay promins & à Noël prochain vous luy délivrerés le reste et rapportant par vous quittance dusdit Sr. de La Baussonnière d'icelle dite somme de cent cinquante livres au dos de la présente. Elle vous sera desduitte & allouée sur la recepte que vous faittes de ladite terre de Tiffauges.

Assurez en ledit Sr. de La Baussonnière & luy envoyez la lettre que je luy escris, comme aussy celle du Sieur de La Raignière que je prie sur l'offre qu'il m'en a faitte de se rendre à Poitiers le quatriesme du mois qui vient. La Mazure vous fera entendre ma résolution sur ce que baille requiert de moy & dont il demeure d'accord. Faites ensemble par l'advis de M. Rouhet ce qui sera expédient pour terminer ceste affaire. é envoyer & envoyez aussy promptement la lettre que j'escris à Mme de La Boullaye par personne seure dont je puisse avoir response. Ceslecy n'estant à autre fin.

Je prie Dieu, Dumonceau, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Vostre bien affectionnée maistresse.

Charlotte de Nassau

De L'Isle-Bouchard, ce xxiiij septembre 1605.

Le soussignée Sieur de La Baussonnière confesse avoir receu de Madame la duchesse de Touars par les mains du sieur Dumonceau, son segrétaire, des fruits de la baronnie de Tiffauges la somme de trois cent livres qu'il a pleu à madite dame me ordonner pour la présente année faite le dernier jour de septembre mil six cent cinq.

de La Baussonnière

²⁰² Cette lettre est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²⁰³ Tiffauges (Vendée) entre Montaigu et Cholet, aux marges de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, était le siège d'une baronnie relevant du duché de Thouars.

49

octobre 1605 - Poitiers

à Dumonceau, mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du quatriesme de ce mois. J'ay appris par icelle la maladie de Monsieur de La Rainière dont je suis bien marye, mais je pense que Monsieur Adam nous est venu si à propos que nous n'auront point besoin de luy pour le rachapt de Rochecervièrre. Je croy qu'il n'y a point de doute qu'il ne nous soit tombé puisqu'il appert d'un contrat de vente pour la somme de vingt trois mil escuz qui est mesmes insinuée.

Pour les parts de Madame de Fontaines en Montagu qui me sont aussi escheues par la mort de desfunct Monsieur, je ne veux point les toucher, mais j'entens que leur demeureront, il s'en fait un procès-verbal au greffe affin que cela me tourne en desduction sur ce qu'ils prétendent.

Pour l'argent qu'avez receu vous m'en envoirerez deux cents livres ; de ce surplus il vous demeurera tant pour employer à la façon des esplotz des fromentages que pour mes autres affaires.

Quant au procès-verbal que m'avez envoyé, je ne sçay que c'est ; toutesfois je l'ay retenu affin de le communiquer à mon conseil. Je seray bien aise que vous me veniez trouver dans deux ou trois jours, si mes affaires le permetent. Lesquelles remetant à vostre conduite, je ne vous en diray davantage, sinon que je suis,

Dumonceau,

Vostre bien bonne maistresse et affectionnée amyè;
Charlotte de Nassau

Poitiers, ce octobre 1605.

Archives nationales, 1 AP 332/144

1606 *Charlotte-Brabantine de Nassau était à Thouars lorsqu'elle apprit dans les premiers jours du mois de janvier 1606 la nouvelle que le comte de Laval, François de Coligny, était mort le 3 décembre 1605 en Hongrie. Il s'agissait d'une nouvelle capitale, car son fils Henri de La Trémoille en était le plus proche héritier.*

Cette succession, certes, " chargée de dettes considérables ", n'en était pas moins " très riche "204. La princesse de Condé, Charlotte de la Trémoille revendiquant également cet héritage au nom de son fils, dès les premiers jours de février, Charlotte-Brabantine de Nassau prit le chemin de la capitale205. Le 17 février, au nom de son fils aîné, elle prêta " foy et hommage " entre les mains du garde des sceaux Sillery pour les comtés de Montfort et Quintin, la vicomté de Rennes, les baronnies de La Roche-Bernard, de la Roche-en-Nort et de Vitré et la châtelainie de Bécherel206. Le 24 février, par lettres patentes Henri IV lui fit don des rachats qui lui étaient dus par le décès du comte de Laval207.

Ce don était le bienvenu, car il fallait à Charlotte-Brabantine de Nassau transiger avec les autres prétendants à l'héritage de la Maison de Laval, à savoir : la maréchale de Fervaques, veuve en première noce de Paul de Coligny et mère de François de Coligny, Anne de Coligny, marquise de

²⁰⁴ Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle*, op. cit, tome X, p. 13.

²⁰⁵ Dans sa lettre du 10 février 1606 à André Rivet, Duplessis-Mornay écrit que Mme de La Trémoille " devait hier coucher à Bloys, partie de Tours fort matin d'où elle a escrit à ma femme ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 148.

²⁰⁶ Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

²⁰⁷ *Ibid.*

Mirebeau, demi-soeur de Paul de Coligny et Marguerite de Chabot, la duchesse d'Elbeuf au nom de son fils, Charles, en tant que descendant des Rieux qui avaient été comtes de Laval au XVI^e siècle.

Pendant son séjour à Paris, Charlotte-Brabantine de Nassau avec Louise de Coligny plaida la cause du duc de Bouillon auprès de Henri IV. A la suite de l'heureux règlement au mois de cette affaire Charlotte-Brabantine de Nassau put compter désormais sur l'appuis de son beau-frère que le souverain avait emmené avec lui à la Cour²⁰⁸.

Les médecins avaient prescrit à Charlotte-Brabantine de Nassau de faire une cure à Spa. Sur le chemin de cette station thermale, elle s'arrêta à Sedan et emmena sa sœur avec elle. A l'issue de leur cure à Spa, elles allèrent visiter leurs sœurs Louise-Juliane et Amélie à Heidelberg. La comtesse de Hanau, Catherine, se joignit à cette réunion familiale.

50

Sans date ni lieu²⁰⁹

A Dumonceau

Dumonceau, je suis très aise du soin que prenez de mes affaires. Continuez et prenez garde au ferme de la St-Jan. J'aurez moyen, un jour, de vous tesmoygner que vostre soin m'est très agréable. Nous somme près de faire plaider ma cause, cella me retient. Ma sancte est tousjour altérée, mais non temps que de coutume, je suis, Dumonceau vostre assurée amye.

Charlote de Nassau

Madame nous mande que elle ne sçait à qui le fermier de Montagu paira la ferme de ceste dernière année. Que vous la preniés pour survenir aux affaires domestiques.

Archives nationales, 1 AP 332/145

Sans date - Paris²¹⁰

A Dumonceau, mon secrétaire

Dumonceau, je recognois de plus en plus le soin que vous prene de l'avancemant de nos affaires. Je ne doute point que n'ayés besoin d'argent. Je vous en fais toucher. J'ay reçu une emple dépêche de vous par Courbois, sur laquelle La Mazure fera réponse.

Je vous prie de faire que l'asination de mon douaire se face et demande que l'interest de mes deniers me soit ajuger sellon l'ordonnance. M. de La Noue me l'avise que cella n'est fait. J'ay aser peu pour ne me l'assurer, mais Dieu m'en donne tousjour aser. Il voit de quel pied je marche et aute dire non pour me jutifier, mes au regart des autres que il n'y an n'a guère qui face comme moy.

Voilla pourquoy on doit avoir soin de ce qui me touche et qu'au moins y mettant ma payne et le mien je ne sois en payne de le chercher. Ce que je n'espère pas, car il y a trops de bon naturel, mais il n'est raisonnable que (plusieurs mots couverts par la reliure) desjà Madame ma belle-mère pensoit que je n'emploirois le mien en l'aquit mes d'ester. Il n'est besoing d'ocguemanter Clément ou M. de Montreuil, mais des vostre >>>>>de/2/.

Je vous envoirés copie du testament de feu Monsieur de Laval²¹¹. Continués vostre soin et que j'en voie des effect encore. En ce qui me touche, je suis fort lasse icy, mais il faut y faire son devoir. Asurés vous que je recognoitré vostre payne étant,

vostre bien bonne et asurrée amye.

²⁰⁸ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 29 mai 1606, Archives nationales, 1 AP 333/63.

²⁰⁹ Ce billet est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²¹⁰ Cette lettre est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²¹¹ Jacques-Auguste de Thou mentionne que par son testament fait deux ans avant sa mort, François de Coligny avat légué à sa mère, Anne d'Allègre le tiers, de ses biens, "autant que les coustumes des lieux où ils étoient situés le permettoient". Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle...*, Henri Scheurleer, La Haye, 1740, 11 vol., tome X, p. 13.

51

13 mars 1606 - Paris

A Dumonceau, mon secrétaire
à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du iiiij^e de ce mois et suis très aise qu'avez présenté de mon vin de Beaulne à ces Messieurs de Poitiers selon que m'escrivez. Je voy aussy que vous commencez l'assignat de mon douaire qui à la vérité tarde a estre faitte n'y perdez doncq aucune heure de temps.

J'en escry à M. Rouhet qui m'a prié de remettre les ventes d'ung acquest que Barbot fait à Thouars sur quelque argent qu'il dit estre deub à sa mère dont ne me souvenant par et désirant toutesfois les gratiffier de cela. Je vous envoye le contract pour quittance et désire que vous tiriez aussy quittance de la concierge pour ma descharge de pareille somme.

Il y a icy une cause dont personne n'ha cognoissance pour Jehan Plé contre le Sr. d'Argenton, en laquelle je suis appelée à garend par exploit fait à la personne du procureur fical de Thouars dont toutesfois mes deux procureurs ny aucuns de ceux qui sont icy n'ont cognoissance. Vous voirés par la coppie de l'exploit que Demeufves²¹² vous envoye avecq les lettres de relief d'appel qu'on m'ha signifiées, ce dont il est question et les communiquerez à M. Rouhet & audit procureur affin qu'on me donne advis promptement sy ceste cause doibt estre poursuivie ou délaissée, car autrement il y auroit de grands despans.

Millière m'a aussy fait adjourner en désertion d'appel d'ung appointment donné à Poitiers. Je ne sçay d'où procedde ceste faulte. envoyés les pièces promptement affin de faire plaider cest cause. Celle des chapelains de St-Michel est aussy poursuivye & il n'est à propos d'atendre ung arrest pour la terminer s'ilz se veullent réduire à la raison. Transigez doncq avecq eux puisqu'ils se rendent traittables ainsy que m'escrivez & m'en donnez aussy tost adviz avecq procuracion d'eux pour faire cesser ceste poursuite soubz les conditions que M. du Plessis & vous leur accorderez et cecy n'estant à autre fin je demeureray

Vostre bien affectionnée maistresse & meilleure amy.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 13e mars 1606.

Il fault demander avecq l'assignation de mon douaire adjudication de le rente de mes deniers dotaux au denier seize. Envoyez-moy au prochain voyage coppie du comte que M. de Bourron ha fait avecq Verdier, alors qu'il ha retiré de luy mes affaires et procès, affin que j'envoye ung mandement au recepveur de Berrie que luy paie ce qui luy est deub et cependant mandez audit recepveur qu'asseure ledit Verdier, car je désire qu'il soit satisfait.

Archives nationales, 1 AP 332/147

52

23 mars 1606 - Paris

à Dumonceau,
mon secrétaire

Dumonceau, j'ay reçu vostre lettre du xiiije de ce mois par laquelle vous me donnés advis de poursuittes qu'avez encommencées pour l'assignat de mon douaire. Parachevez-les avecq le plus de dilligence que pouvez, car elle tardent desjà beaucoup. Faites aussy faire bail judiciaire du rachapt de Soullier et ne poursuivez les deux autres de La Tuardière et des terres de feu S. des Dorides d'autant

²¹² Philippe Demeufves était un des secrétaires et conseillers des La Trémoille en poste à Paris. Quelques unes de ses lettres sont conservées à la cote 1 AP 347.

qu'estantes aechues à personnes dignes de gratiffication, je désire attendre qu'ilz en viennent ou envoient traitter avecq moy. Jointct qu'il n'y a rien qui presse encore jusques à la récomte.

J'ay veu le procès-verbal du Duchesne à la ferme de La Trémoille que je trouve diminuée de beaucoup et sans apparente raison néantmoins j'estime qui sera plus à propos de la faire livrer que de la laisser régir par recepveur ou commissaire sy vous avez le loisir de donner ung tout jusque la lorsque M. Rouhet et vous serez à Poitiers vous la ferez en vostre procure et outre vous sçaviez s'il y a assez de deniers des parties casuelles réservés et la ferme de Barbarin pour rachetter le greffe qui a esté aliénné par feu Monsieur.

L'on me fist entendre dernièrement que j'estois à Poitiers qui y avoit une seulle partie de deux cents escus qui estoit deuz. Sy vous n'y pouvez aller, escrivez en amplement au procureur affin que >> >>>ira qui en proviendroient il fist le renvoi dudit greffe et luy mandez aussy qui fasse déclaration en jugement (allois de l'adjudication de ladite ferme) qu'il y a arrest et saisie sur la rente deus au Sr. Maurat par le feu sieur des Moullins qu'il depesche que délivrant des deniers de ladite ferme soit faite à Barbarin ne autre qu'au préallable il n'ait obtenu main levé et jugement aveq les héritiers dudit Sieur des Moullins.

Quant aux poursuittes que fait Madame de La Rochepot²¹³ pour la rente qu'elle doibt sur Doué aux chanoines de Thouars, c'est en vain qu'elle les fait, attendu les termes du contract dont toutesfois je désire que m'envoyez coppie, d'aultant que le Sr. Fournier m'en a envoyé ung extrait sur lequel j'ay prins advis de mon conseil quy n'y fait aucun doubte, mandez doncq audit Sr. Fournier que poursuyve songneusement ceste cause et celle de M. le comte de Caravaz pour Pousauge.

Je vous envoye des lettres de provision d'ung estat de sergent de Thouars que j'ay octroillé /2/ à ung nommé Dullant soubz la résignation du nommé Brosseau. Vous en recevrez le quart denier pour me tenir compte avecq les deniers des parties cazuelles; Ceste-cy n'estant à autre fin. Je prie Dieu, Dumonceau, qui vous aie en sa saincte et digne garde.

Vostre bien affectionnée maistresse & meilleure amy.

Charlote de Nassau

De Paris, ce xxiiije mars 1606.

Archives nationales, 1 AP 332/148

53

13 mai 1606 - Paris

Au sieur Dumonceau

Dumonceau, j'ay receu deux de vos lettres qui m'ont esté rendue par le messenger de Bretagne l'une du 27e du passé et l'autre du 5e du présent. Pour répondre ausquelles, je vous diray que je suis fort ayse du voyage qu'avez faict à Poitiers et à La Trémoille. Je ne doubte point que n'ayez trouvé beaucoup de difficulté en ce bonhomme, aussy n'en portez vous plus d'honneur à les surmonter. Je ne say qui les rend si intractable en ce qui me touche. Si il fait cella par finesse pour tirer de moy quelque chose, il a mal recongneu mon humeur et ceulx qui luy donnent telz conseils ne me congnoissent bien, car je ne puis voir par force. Cependant toute la peyne en demeure à ceulx qui ont à négotier avec luy dont je suis bien marye aussy leur en ay-je plus d'obligations.

Je n'ay point receu la coppie de l'expédition que mandez avoir faite à Poitiers avec MM. Tilleur et Baron. Songez où elle peult estre, car elle n'estoit point dans vostre paquet. J'eusse esté bien ayse de la veoir et seray que vous me l'envoyez. Je vous pryé par dilligence pour parachever ceste affaire et ne vous attendez à la p>>>>> de M. Rouhet tant que vous en pourrez passer sa >>>titude et présentement tournent toutes en une longueur infinie.

Je trouve l'astrition que vous avez faict des terres très bonne. Vous me mandez qui n'y a point eu quictance des deulx mil escus que j'ay apportez et il est spécifié par le contrac de mariage qu'ilz

²¹³ Jeanne de Cossé, femme d'Antoine de Silly, comte de Rochepot, veuve en premières noces de Gilbert Gouffier, duc de Roannois.

ont esté remy et si oultre le vidimés. Je vous ay laissé >>> ung autre contract qui porte le payement des huict mil escuz sur la Roche-sur-Yon /2/.

Je vous ay rendu response à celle que je reçu de vous par le Sr. de Belgent. Quant au rachapt que me mandez estre arrivé par rencontre de La Motte-Fouqueau qui tient de Commequiers²¹⁴. Je ne pense pas qu'il y aye grand droict de la disputer, si ce que vous dites est que le Sr. des Dorides, vassal de Monsieur du Bellay²¹⁵, soit mort troys sepmaines avant luy. Cest ce dont il est besoing se bien enquerir et semble l'affaire dépendre absolument du temps de la mort de celuy qui a précédé l'autre. Vos lestres sur les lieulx pour en savoir la vérité et en lieu où l'on est plus espérimenté en la science de la coustume que l'on est pas icy.

Vous aurez seu par le retour de La Massure ce qui s'est passé en l'affaire des chapellains de St-Michel et adviserez avec luy et le Plessis ce qui sera de faire en cella et aux fermes qui eschéent à la St-Jehan dont me donnerez adviz. J'estime qui sera bon de prendre argent en la sergentrie du bailliage Dernalloir si c'est chose qui se puisse faire en la quallité que j'ay.

J'adviseray à ce que me mandez pour l'affaire du procez que Bourdillière a desin intenter contre les habitants, pour lequel il n'y a rien encore de si pressé. Cependant, je seray bien ayse que vous et La Massure pensiez à ceste affaire pour m'en mander voz adviz.

J'ay veu les parties que m'avez envoyés portant par le Neveu la distribution que vous avez faicte des 400 livres qui ont esté prins de Marillet. Je ne doubte point que n'avez besoing d'argent. Il fault faire du mieulx qu'on pourra. Je me puis pas vous en envoyer d'icy estant obligée à faire de /3/ grandz frais tant pour vivre que pour fournir à la despence du grand nombre de procez qui sont icy. Et, si je n'ay pas grand moyen d'en trouver, j'ay ces jours passez gagné le procez contre Boufette, qui est condampné en tous les despens, dommages et interestz et aussy la cause contre Madame de La Rochepot et est dit par arrest que M. le lieutenant de Poictou près l'enquête et est condampnée aux despens.

Dieu me donne la continuation de sa bénédiction en me faisant réussir plus choses à bien dont je le loue et remercy. L'eslongnement de mes enfans m'atriste. Je pryé sa divine bonté me faire la grâce que bientost je les puisse veoir. Ce m'est ung grand contentement du tesmoignage que me rendez que mon filz se rende si agréable. Je pryé Dieu qui le bénisse son frère et sa sœur avecq. J'ay une grande obligation à ceulx qui travaillent à cest œuvre.

Très vollontiers je vous eusse baillé l'office de notaire à Montagu si il n'y eust esté pourveu il y a longtemps et dès auparavant le partement de La Massure dont il vous pourra tesmoigner. J'ay signé la baillette que vous me demandiez que je vous envoie. Je suis bien marrye que ce ne soit chose de plus grand valleur aussy tost vous l'eusse je donné pour vous tesmoigner des effets de ma bonne volonté ce que je feray en toutes les occasions qui se présentent d'aussy bon cœur que je suis

Vostre plus assurée et meilleur amye.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 13^e may 1606.

Depuis ceste-cy escrite, l'on m'a dict que la rachapt advenu par la mort dudit Sr. Doride nous appartient. Enquerrez-vous en. Cella despens de la coustume du p aïs. Envoyez-moy le procez-verbal de la vente des meuble. Je la pensois avoir apporté et néanlmoings je ne l'ay point trouvé dans mes papiers.

Archives nationales, 1 AP 332/149

²¹⁴ En Vendée.

²¹⁵ René du Bellay, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roi, baron de Commequiers, de la Forêt-sur-Sèvre et Thouarcé.

Sans date – Paris
à Monsieur Duplessis-Mornay²¹⁶

Monsieur

A mon retour de Montfort²¹⁷, qui fut hier, j'appris votre nouvelle affliction, à laquelle, comme à la première, je participe autant que l'heur de celle que Dieu a retirée le permet, reconnoissant que l'éloignement d'une personne si chère et avec qui vous aviez été si longtemps ne peut que vous toucher vivement, comme fait à moi la perte d'une amie que j'honorais autant que femme du monde. Mais, considérant de l'autre coté les misères auxquelles nous sommes assujettis en ce monde et les continuelles maladies desquelles celle que Dieu a retirée étoit assiduellement assaillie, je suis contrainte de vous supplier au nom de Dieu de ne vous les attirer point par vos déplaisirs, desquels la surcharge me fait appréhender quelque altération à votre santé. Et c'est pour cela que mes prières à Dieu sont adressées afin qu'ils vous la veuille conserver, étant votre personne très utile à sa gloire. Que ce ressentiment donc, Monsieur, fasse violence à votre bon naturel. C'est en vous où j'ai puisé mes plus grandes consolations, et en vos écrits ; c'est donc tout ce que je puis faire que de prier celui qui vous les donnoit pour moi de vous donner la force de les pratiquer pour vous. Et si ma présence y pouvoit apporter quelque chose, certes, Monsieur, je laisserois tout pour vous aller rendre ce que j'ay reçu de vous ; mais, étant très inutile à soulager les affligés, en étant encore du nombre, j'ai cru devoir envoyer savoir l'état de votre santé. Je vous supplie ne vous contraindre de m'écrire, mais donner charge à M. Bouchereau²¹⁸ de prendre cette peine.

Votre perte m'a mise au lit, étant ma santé fort altérée depuis un mois. Dieu nous soulagera, quand il sera temps, des peines du corps et de celles de l'esprit. On ne m'a encore parlé de mon fils²¹⁹ ; Dieu merci, les choses ne sont si avant. J'ai vu M. de La Messelière²²⁰. C'est trop vous importuner pour être en l'état où vous êtes et moi.

Monsieur,

Votre humble cousine, obligée à vous faire service.

Charlotte de Nassau

Bibliothèque nationale, Ln ²⁷ 49747

55

24 mai 1606 - Paris

Au Sieur Dumonceau

Dumonceau, par ma dernière despêche je vous ay emplement faict response à celle que m'aviez écrite. Il reste encor seullement à vous assurer que j'ay receu deux de vos lettres. L'une du vie de ce moys et l'autre du dix-huit.

Je m'estonne des procédures dont Chantepie use en mon endroit alors que l'on se met plus en devoir de le contenter et sa b>>>>> c'est quant son insolence croist. Je feray consulter l'obligation que m'avez envoyer pour veoir s'il y aura moyen de se deffendre contre sa perfidie et son manque de parole. Si ce moyen me fault, j'espère que le temps m'en sussitera quelques occasions où je luy feray paroistre qu'il est indigne du bieu que je luy ay voulu faire.

²¹⁶ Nous ajoutons cette lettre de condoléances de Charlotte-Brabantine de Nassau à Philippe Duplessis-Mornay, à la suite du décès le 15 mai 1606 de son épouse Charlotte Arbaleste de La Borde, en raison de son intérêt. Cette lettre a été publiée par Arthur de Boislisle en 1884 à l'occasion du cinquantenaire de la Société d'Histoire de France. Comme Marchegay, Boislisle a corrigé l'orthographe de la duchesse de La Trémoille.

²¹⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau étant à Paris, il ne s'agit pas du comté de Montfort en Bretagne comme l'écrit Arthur de Boislisle, mais plutôt de Montfort-l'Amaury.

²¹⁸ Samuel Bouchereau, le ministre de Saumur, après avoir prodigué ses consolations à Charlotte Arbaleste lors de la mort de son fils, l'avait assisté dans ses derniers moments.

²¹⁹ Charlotte-Brabantine de Nassau craignait que Henri IV lui demande de faire venir son fils aîné à la Cour.

²²⁰ Gaspard Frotier, seigneur de La Messelière et de Chamouveau ou son père Pierre Frottier, gouverneur successivement de Saintes, Poitiers et Niort.

Je pense qui sera bon que preniez les sept cens sept livres de M. de La Bergerye. Vous adviserez, avec les Srs du Plessis et La Massure, si il sera à propos de rendre les quatre cens livres qui on esté prains de Marillet ou bien si voyez qui fut nécessaire de payer la garnison de Touars pour quatre moys, vous le ferez et ce qui restra sera pour fournir à la despense pour le nostre contenu en vostre mémoire qui regarde ledit Sr. de La Bergery /2/. J'estime que cela se doit différer jusques à ce que le temps vous en puisse donner quelque esclarcissement à quoy vous travaillerez sur les lieuix.

Je trouve bon ce qui a esté advisé avec Monsieur Adam pour les affaires de Berye. Je vous envoie une lettre qu'on m'a escrite de Xaintonge pour quelques affaires qui regardent Didonne et Berry ce que c'est et y donnerez ordre. Je vous recommande tout et demeure

vostre affectionnée et meilleure amy.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 24^e may 1606.

Pour l'article contenu à la délibération que vous avez fait >>>>>> touchant la >>>>> du >>>>>, je feray voire la >>>>>> mais rien à envoyer M. Adam au conseil. Je l'ay mis p>>>> effect entre les mains de M. du >>>>>>, mais >>>> n'a pas >>>> que je conseil d'icy puisse tant savoir >>>>> >>>>>>>>>> qui sont sans les >>>> qui ont pris de congnoissance de >>>> de ne la comme >>>>> par de >>>>>>>>>>>>>>>>>>> que vous en adviserés par ensemble pour p>>>>> bonne >>>>>>>. Je vous >>>>>> sur toutes choses de>>>>>>> Chantepie >>>>>>> que ce soit qui ne >>>>> donner à ferme le rachapt de >>>>>>>, car >>>>>>> qui >>>>>>le >>>>>>> de gratiffier ledit Sr. du Bellay et de >>>>>>> ou en partye.

Archives nationales, 1 AP 332/150

56

29 mai 1606 - Paris

Au Sr. Dumonceau

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre en date du 21^e de ce mois. La transaction qui a esté cy-devant faite avec M. du Bellay et aveq le jugement de Poitiers, que je feray communiquer au conseil pour prendre advis de ce qui est de mon fait, comme vous me mandez.

Je n'ay encores en loisir de ce procès à cause de mon indisposition et aussy que je suis à la crise de deulx grande affaires qui me tiennent occupée, qui est celle de Tifauges et la cause contre Mme de Fervacques qui semblent vouloir prendre le chemin pour estre vuider entre cy en quinze jours. Je pry Dieu m'en vouloir envoyer bonne issue.

Vous adviserez avec le conseil de Poitiers quel droict je puis prétendre au rachapt de la Motte-Foucquerau pour y donner ordre par saisies ou autres voyes en prenant garde qui n'arriva des surprises. Le conseil a trouvé bon d'obtenir lettres royaulx pour l'affaire contre Chantepie. Demeufves les vous envoie. Donnés ordre à ces dites affaires s'il est possible par Doulain et les faites rép>>>>> en la parole que vous a donner.

Je suis infortunée et pressée de plusieurs pour faire composition des ventes de Bouillé-Saint-Paul²²¹ et de personnes de telles quallité que je ne say comme m'en despartir, car c'est de Monsieur le connestable et de M. l'admiral à cause que c'est ung des siens qui a fait /2/ c'est >>>>>>>. C'est pourquoy je serois bien ayse que vous et Monsieur Rouhet, ensemble, me fissiez ung mot de lettre dans lequel sera retenu toutes les saisies et difficultez qui me peuvent enpescher de faire oposition là dessus et que ceditte lettre soit faite de sorte que je les puisse montrer à tous les infortunés dont je suis pressée et me mandez à présent la vérité de l'affaire et en qui faudroit faire pour leur remettre quelque chose, affin que si je le puis au moins ils >>>>> sachent que continuez à traicter avec les chapelains de St-Michel et St-Laon et y faites du mieux que pourrez pour la ferme des moulins de Varent. J'estime que elle sera plus à propos en bled qu'en argent. Vous en prendrez advis les uns avec les autres affin de faire ma condition la meilleur qu'il vous sera possible. Faites que le recepveur

²²¹ Bouillé-Saint-Paul commune à une dizaine de kilomètres à l'Est de Thouars.

parachève de payer M. Rouhet, car cest chose par je désire Je vous pryé, ayez soing de mes affaires.
Je suis

vostre plus affectionnée et meilleure amye.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 29e may 1606.

Archives nationales, 1 AP 332/151

57

3 juin 1606 - Paris

Au Sieur Dumonceau

Dumonceau, je croy que vous avez receu les lettres royaulx de révision que je vous ay envoyées pour l'affaire de Chantepie. Je suis bien aysé que cella le fit venir à raison. Si il ne l'a faict, je suis conseillée, veu son manque de parole, de luy faire chicane jusques au bout. Je désirerois que nous nous contraignant à cela.

Pour ce que me mandez de la rente de quinze livres de Mlle de La Loge, je trouve vostre adviz très à propos et juge comme vous qui seroit très bon d'avoir celle veu mesmes et considère les gens qui veullent s'en aproprier. Mais estant mes affaires en l'estat où elles sont, je ne say comment faire, n'ayant point d'argent et estant obligée à mille despenses si néanlmoing les dict chose qui fut de si peu de valleur, comme je n'estime pas que sellon ce que me mandez cella peult monter à beaucoup, j'esayerais à en sortit plustost que ceste rente allast en main forte. Je me forcerois. Voyez doncq avec cesr femme à combien pouroit monter le tout tant principal que arrérages et m'en donnay adviz affin que la dessus je me résolve.

Advisez de pour bailler de l'argent au boucher. Il se plaint qui n'a reçu rien depuis mon partement. je croirois que deussiez recevoir quelque chose des rachaptz de Montagu. Travaillez-y, je vous en pryé, affin qu'on puisse tirer quelque secours, au moins pour parvenir à ce despense de delà pour vostre ra>>>>>>de tout, je suis

vostre bien bonne et assurée amye.

Charlotte de Nassau

Paris, ce 3e juin 1606.

Archives nationales, 1 AP 332/152

58

3 juillet 1606 - Paris

Au Sieur Dumonceau

Dumonceau, je trouve très bons les aliénations que vous avez faicte avec M. Rouhet des terres de l'Isle-Bouchard et pryé en la visite aussy dont il y a procès-verbal. Je désire que paracheviez en ce quy est de Mauléon et de Bourneseau.

Je croy qu'avez payé la garnison de Thouars pour troys moys, comme me mandez de l'argent qu'avez receu de M. de La Bergerye. Ménagez bien le reste et l'employez à la despense de mes enfans.

Quant à ce que me mandez pour le parage de Ste-Verge, vous le ferez payer sellon que saurez qui pourra valloir eu et remettant à M. de La Bergerye ce que jugerez bon, car je ne puis pas savoir ce que cella vault et n'en puis prendre d'instruction que de vos advis (?), non plus que ce qui est de la Motte-Foucquerau.

Donnez m'en des adviz et de ce qui peult monter au vray ce qui m'est deu par la mort de feu Monsieur du Bellay, ainsy que je vous ay cy-devant mander, ne pouvant entendre et pour aucune composition qu'au préalable je ne sache ce qui est deu >>>>>> doncq cella de ces d'ycy et de tout ce qui vaudra cy aprez que me n'envoirez m'envoyant mémoire certain de la valleur de la chose et que ledit mémoire soit signé de Monsieur Rouhet, de La Massure et de vous ou d'ung de vous deux /2/,

car sans cella je ne puis rien prendre de certain, n'y pouvant prendre créance de ces choses là que de vous >>>>>> de me >>>> compositions sans que je sache de combien je compose je ne le puis et vous envoye les quatre procurations dont m'avez envoyé les spécialitez.

Pour Xaintonge, vous avez plus de congnoissance que nul autre des affaires de ce païs là où comment à cesdites méchante affaires de Gaspard et Hory, à laquelle j'estime qui sera très bon de mettre une fin, et à celle de M. de Coulanges. Vous prendrez sur ce que recevrez les frais qui seront nécessaire pour vostre voyage.

J'escrivis à M. Rouhet qui prenne troys cens livres sur ce qui luy est deu. Vous en prendrez autant sur ce qui vous est aussy deu et payerez la garnison de Taillebourg de quatre moys de ceste année. Ce qui resteroy vous l'emploiez au paiement de la damoiselle de La Bagerye et du Sr. de Ribermont et non ailleurs ; en les contentant du mieux qui vous sera possible les assurant qui seront bien payez de ce que leur restera et qui ne fussent point de frais à mes enfans.

Je remetz au Sr. de La Massure et à vous de faire ce que jugerez expédient pour la vente >>>>> me /3/ fais des mention par la vostre que veult vendre le gendre de Mlle de La Loge. Je vous recommande les fermes de Thouars. Donnez-moy adviz de ce qui y aura esté fait.

J'ay receu celle que m'escriviez, M. Rouhet et vous, qui est telle que je désirois. J'entens pour les ventes de Bouillé St-Paul sur lesquelles je veulx que le conseiller Pigné soit payé des neuf cens livres qui luy sont deuz.

Quant à Jacques Loude il fault qu'il attende encore et cherche quelque autre chose, car je désire que de ce qui nous vien de ceste partye ladite seroit de ixv livres et la composition que je feray desduitte que Chantepie a touché six cens livres ou plus. Je suis bien ayse qui soit revenue à la rayson, cella sera cause que je le feray plustost payer.

Prenez-garde, cependant, de vous d'assurer lesdites ventes par le moyen desdits sayisnes qui sont à nul dévotion de peur que d'autres ne fassent saisir. Je désire bien satisfaire et contenter tout le monde, mais ce ne peut este que l'un après l'autre.

Je pry ceux à qui mes enfans doibvent de patienter et considère le grand /4/ nombre d'affaires dont je suis chargée pour lesquelles supporter il fault pour une grande despense et prendre beaucoup de payne.

Je suis au fort de mes sollicitations pour la cause du testament de feu M. de Laval qui se doit plaider dans deulx jours. Cella m'a enpesché de penser à ma santé et à retardé le voyage que les médecins m'ont ordonné à Spa, qui m'est très nécessaire. Je ne say anquel >>>>>. Je pry Dieu qui m'assiste comme il a jusques icy fait. Je vous recommande tout et vous pry continuer à mes enfans et à moy vostre affection toujours vouée, comme je suis aussy résolue de vous tesmoigner en toutes occasions que je suis

vostre plus affectionnée et meilleur amy.

Charlotte de Nassau

Paris, ce 3e juillet 1606.

Si Ragot me veult garder le bled qui doit à cest heure qu'il est (la fin de ce paragraphe est illisible).

Je suis bien ayse que ce soit M. Rouhet et vous ausy ensemblement qui fase le rabbay à Gaspard et Hory. J'estime qu'il en sera toujours mailleur pour ma descharge. Advisez à prendre >>>> pour aller et vous >>>>>> avec M. de La Sausaye²²² >>>>>> et >>>>> pour laquelle je luy envoye procuracion si recevez les vic livres du fermier de Mortagne. Rendez à Marillet les mic livres qu'il a prestez.

Archives nationales, 1 AP 332/154

²²² Jean (François) de Mathé (Mathy), sieur de La Sausaye, un des capitaines de Claude de La Trémoille, gouverneur de Taillebourg. Charlotte-Brabantine de Nassau le démit de ses fonctions en 1612 pour avoir comploté avec Henri de Rohan.

7 août 1606 - Sedan²²³

au Sr. Dumonceau

à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du 15^e juillet où j'ay veu ce que vous avés fait pour mes affaire, dont je suis bien aise. Pour le regard ce celle quy reste faitte avec La Mazure ce que jugerez y estre nessesaire.

Je trouve que le Sr. de Vaulphuy n'a ventillé à guère haut, mes puisqu'il ne se peut pas mieux je le trouve bien. Je ne vous puis envoïer la clé du coffre que demendé car je ne say où elle sont toutte.

Je suis arrivée icy en bonne santé, Dieu mercy, en intention d'aller jusques à Spa, s'yl plaist à Dieu, lequel je prie vous tenir en sa garde et qu'il vous donne ce que vous désire,

Dumonceau,

Vostre meilleure amy.

Charlote de Nassau

De Sedan, ce 7^e aoust 1606.

Archives nationales, 1 AP 332/153

1607 fut une nouvelle année très chargée pour Charlotte-Brabantine de Nassau. Elle passa le premier semestre à Paris à suivre le règlement de la succession de la Maison de Laval. A la fin du mois de juillet, elle se rendit en son comté de Laval et en ses terres de Bretagne pour inventorier avec les cohéritiers l'état de la succession.

Une épidémie de peste s'étant déclarée à Thouars, Zacharie du Bellay avait emmené précipitamment le 9 avril à l'Ile-Bouchard Henri, Charlotte et Frédéric de La Trémoille. Charlotte faisait preuve d'une grande opiniâtreté, pour y remédier à la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau ordonna à du Bellay de la faire conduire à Paris auprès de la princesse d'Orange pour que celle-ci lui apprenne à se conduire en société²²⁴. La princesse d'Orange la présenta le 5 septembre aux souverains²²⁵.

Charlotte-Brabantine de Nassau après avoir vu brièvement ses fils à l'Ile Bouchard à la mi-novembre²²⁶ reprit le chemin de la capitale. Elle retrouva la princesse d'Orange, sa fille et aussi sa sœur Elisabeth qui venait de perdre sa fille aînée Louise décédée le 6 décembre de la petite vérole et du pourpre ensemble. Ce n'est que le 10 décembre que Zacharie du Bellay reconduisit Henri et Frédéric de La Trémoille à Thouars.

60

8 janvier 1607 - Paris

A Dumonceau, mon secrétaire

à Thouars

²²³ Cette courte lettre est entièrement de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau..

²²⁴ Dans sa lettre du 29 juillet 1607 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Louise de Coligny dit qu'elle n'a plus rien à faire qu'à attendre « notre petite mignonne ». Toutefois, retardée par ses affaires et un accès de fièvre, elle ne prit pas comme elle l'escomptait le chemin de Calais pour s'embarquer pour les Provinces Unies et dans sa lettre du 23 septembre mentionne qu'elle lui fait apprendre à danser « pour lui faire un petit peu la grâce ». Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, Lettre à Charlotte-Brabantine du 29 juillet 1607, p. 234 et 236.

²²⁵ Lettre de Gilles de Bourron à la duchesse de La Trémoille du 11 septembre 1607. Archives nationales, 1 AP 346/29.

²²⁶ Le 17 novembre 1607 Charlotte-Brabantine de Nassau était à l'Ile-Bouchard d'où elle adressa une courte missive à Rouhet. Archives nationales, 1 AP 332/178.

Dumonceau, le Sr. Guillot, mary de la femme de feu Bonete, m'a fait entendre que dernièrement qu'il estoit à l'Isle-Bouchard, La Mazure et vous luy proposastes qu'il pourroit estre païé sur les fermes de Xaintonge des mil livres qu'il dit luy encor deuz des debtes dudit Louete. Si je vous escrivois de ce faire, j'ay creu qu'il luy avoit esté païé cy-devant partie de ladits somme. Mais sur ce qu'il m'a aseuré que la femme dudit Bonete ne luy n'en avoient receu aucune chose. je l'ay renvoyé vers vous affin que vous reconnoissiez la vérité de ce fait et sellon que trouverés luy pouvoir estre deub vous advisiez par ensemble à luy en donner assignation sur les premiers termes qui nous eschéent. J'approuveray tout ce que vous ferez en cela, désirant qu'il soit satisfait. Vous verrez sur le dos de son obligation que je luy ay fait toucher payer >>>>>>> cent livres sur le contenu d'icelle. Vous vous souviendrez de les luy précompter.

Je vous recommande le soing de toutes nos autres affaires comme de celle là, que je prie Dieu faire toutes prospérer et qu'il vous maintienne en sa garde.

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 8^e janvier 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/156

61

23 février 1607 – Paris

à Dumonceau

Dumonceau, faisant venir dix pippes de vin blanc, comme j'ay escrit à Monsieur Adam de me les acheter du cru de Berrie & faire mener à Montaureau où une autre nombre se charge pour Monsieur de La Noue²²⁷, j'ay jugé à propos de faire aussi venir quatre poinçons de mon vin de Beaune, que vous ferez donc mener par quatre bans audict lieu de Monsaureau en la maison où led. Sr. Adam fera serrer les dix pippes affin d'y estre ensemble enlevez par le battelier qui charge celuy de mondit Sieur de La Noue, m'aseurant que vous effectuerez cela au plustost, je ne vous en diray davantage sinon vous aseurer que je suis

Vostre bien bonne & assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 23^e février 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/157

avril 1607 - Paris

A M. Dumonceau

Dumonceau, vous voirer par la consultation que mon conseil a faite sur le mémoire que je leur ay montrer de vostre part, comme il me lient les mains bien plus que je ne pansois ny que je ne voullois. Aviser donc en quelle sorte vous voullés sortir de cette affaire, à laquelle j'aporteray pour vostre contentement tout ce qui me sera possible, car vostre personne m'est en telle considération que je passeray à tout ce qui est que repenser la raison. Vous ne me presserés par je m'aseure de faire plus que la calité où je suis mené permest et ne vouldrés que pour le bien vous ellongner de celluy que je vous veux et de la créance que j'ay en vous qui fait que je désire tousjour d'acroitre vostre bonheur priant Dieu me donnera quellque tranquillité en mes affaires vous faisant paroître que je ne suis oublieuse de vos soins en mon particulier, mai j'ayme mieux donner au mien et que d'engager à mes enfans des debtes que le conseil ne trouve aser claire. Je me recomande à vous et seray tant que vous désirés

vostre bien bonne et affectionnée amye.

²²⁷ Odet de La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, fils de La Noue-Bras de Fer, vassal des La Trémoille pour sa terre de Chavannes au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).

62

9 avril 1607 - Paris
A Monsieur Rouhet,

Chef de mon conseil à Thouars

Monsieur Rouhet, j'ay receu vostre lettre escripte de Poictiers du xxviii mars dernier. Je suis très aise qu'ayez fait ce voyage, qui estoit fort nécessaire à mes affaires et vous prie d'y continuer tousjours le soing et vigilance requise.

La Mazure, s'en retournant informé de l'estat de mes affaires de deça, vous en fera part comme aussy de mon intentions sur le sujet de la ferme de Berrie. Je vous envoyer procuration spéciale pour la passer suyvant les articles & conditions que vous veoirés signée de moy.

Je m'ennuye trop de voir que ceste terre m'apporte sy peu de profit et de n'en pouvoir estre soullager en mes necesitez. Sy on en peut autant faire de Benon, j'estime que ce seroit bon mesnagement veu le peu d'assistance que je reçoay du recepveur et le retardement qu'il apporte au paiement des rentes que je luy ay foumander dont je crains de recevoir dommages. Donnez-y ordre bon, je vous prie, affin qu'il ne me trompe comme le fermier de Didonne. Je désirerois fort aussy que pendant vostre séjour à Thouars, vous voyez les comptes du recepveur de Thouars pour les raisons que vous m'escrivez, mes aviz souvent ditte.

Adieu, Monsieur Rouhet je vous recommande toutes choses et seray tousjours

Vostre plus affectionnée et assurée amy.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 9e avril 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/160

63

9 avril 1607 - Paris
à Monsieur Dumonceau

mon conseiller et secrétaire à Thouars

Dumonceau, La Mazure s'en allant informé de l'estat de mes affaires de deça vous en fera part, comme aussy de mon intention sur les propositions de la ferme de Berrie. Je vous envoye procuration pour la passer et vous prie de m'envoyer le plus promptement que pourrés les prins concernant la liquidation des fruitz de Tiffauges. Je communiqueray au conseil l'advis que me donnez par vostre lettre escritte de Poitiers sur le sujet dudit Tiffauges. Veillez songneusement sur les actions du fermier de Benon, affin que nous ne tombions en la peine et perte de ceux de Didonne.

Je croy qu'il sera à propos que vous et La Mazure y fassiez un voyage ou l'ung de vous deux, selon que vous le trouverez meilleur, tant pour luy faire acquitter ce qu'il doib aux rentiers que pour faire un compte final avecq ceux qui prétendent des arrérages. Pourvoyés y, je vous prie, comme à tous ce qui regardera le bien de mes affaires et je seray tousjours

vostre plus affectionnée maistresse & meilleure amy.

Charlotte de Nassau

Pour les fours de Thouars, j'approuve bien que vous les fassiez proclamer à baille à ferme de bonne heure, affin d'éviter l'inconvénient auquel on tomba pour les moullins l'année passée. M. Adam m'escrit qu'y a quelques ventes à recevoir de Berrie qui pourroient servir à paier la damoiselle de Charrière. Recevez les selon l'advis que vous en donnera ledit Sr. Adam et les délivrez à ladite damoiselle sy l'accord se fait.

Archives nationales, 1 AP 332/161

14 avril 1607 – Paris

à Monsieur Rouhet,

chef de nostre conseil à Thouars

Monsieur Rouhet, l'on m'a mandé de La Rochelle Sarragant poursuit et faict tout plein de fraiz, mesme à faict où est après de faire saisir Bernon pour son paiement. L'on me donne advis qu'il y avoit bien moïen d'accrocher sa debte et le faire venir à raison. Cela despend de la veue de son contract d'obligation qui luy fut faict par feu Monsieur mon mary et des instructions que vous et Dumonceau qui a connoissance de cet affaire et qui a, je croy, une copie du dict contract et me pourrer donner ladessus.

Je vous prie voir ensemble avecq La Mazure ce qui sy pourra faire et faire envoyer vos avys & la copie dudict contract affin qu'aussi j'en communicque par deça. Et si, cependant, il pressoit trop par ses poursuites à La Rochelle, envoyez mémoire pour deffendre et empescher le cours des fraiz et chicaneries qu'il pourroit faire s'il qu'il à moïen et à cela user de dilligence. Je vous envoye une copie du mémoire de ce que ledist Seragan pense luy estre deub avecq l'extrait de la lettre qui m'a esté escrite sur ce subject.

Je vous recommande doncq cet affaire de toutes les autres et vous pryé me continuer et à mes enfans vostre affection pour donner ordre à ce qui se passera de la du mieux que pourrez & éviter la confusion.

Je suis, par de ça, si pressée d'affaires de toutes sortes que je ne sçay de quel costé me tourner. J'espère que Dieu m'en tirera et me continuera la suicte et assistance de laquelle j'ay tant resenty d'effects jusques ici. Je prie sa divine bonté vous conserver et garder.

Je demeure,

Monsieur Douhet,

Vostre bien affectionnée et meilleure amye.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 14 avril 1607.

Le procureur de Bernon a receu icy l'extrait du compte que vous avez faict avec La Pleume²²⁸. Il se trouve différent d'avec le sien d'environ v ou vic livres, comme vous verrez par la coppie que je vous ay cy-devant envoyé. Il dit qu'il croit que La Pleume depuis qu'il a conté avec nous a payé ceste somme à Sarragant. Cela se pourra vérifier par le mémoire que je vous envoye de ce qu'à receu ledit Sarragant. Le procureur à toutes les >>>>>>>>> entre les mains. Je pensois ne pas >>>>>>>re avec luy des debtes de La Rochelle, mais hors celle de Sarragant, il n'en a nulle congnoissance. J'atens de vos avis ce que il sera plus expédiant de luy (la fin de la phrase est couverte par le reliure).

Archives nationales, 1 AP 332/155

14 avril 1607 – Paris

à Dumonceau

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du quatriesme d'avril, à laquelle je ne vous feray bien ample responce d'autant que Chauveau est allé aux champs qui a emporté ladite lettre.

Je pars aujourd'huy pour aller faire la Cène et estre deux ou trois jours aux champs. Je respondray premièrement pour vostre chapelle et vous diray que Maurin est du tout hors de raison. Je luy feray escrire par Monsieur de Bouron ce que j'en pense et cependant s'il y auroit moïen d'en sortir il seroit tousjour bien à propos & pour le faict de son neveu d'en accorder par l'avis de mon conseil il part de là, car je désire faire en sorte que sur toutes chose ceste chapelle leur demeure. Je

²²⁸ La Plume était le fermier de Benon (Charente-Maritime).

voy que le bonhomme Marillet vous y pourroit servir en luy faisant parler par Monsieur Rouhet de ma part. S'il est besoing que je luy en escrive, je le feray vollontier. Dufresnay dict que la créance luy est adjudgée par desfaulz que vous ne luy avez envoyé le papier bapstistère de Neveu et Maurin.

Je trouve fort à propos ce que me mandez de faire pour le saisie de Mauléon, d'autant que ceste terre m'est adjudgée pour mon douaire et cependant luy faire entendre que ce n'est pour luy retarder son paiement, mais faire au préjudice à mes droictz et la saisie estant vue, s'il vouloit prendre assignation sur les termes de la ferme, je luy ferrer dellivrer mon mandement, mais il faudra que cela se fise estant d'accord avecq luy, car de ce costé icy, je n'ay aucun moïen de luy faire paiement pour avoir faict toucher douze cent livres à Madame de Sourduz et amorty la moitié de la rente de Monsieur Dyamanville et Mlle d'Espinay sa seur qui en avoit le tranport, ce que je n'ay sceu faire sans emprunt.

Pour les ventes de Donnon dont je faisois estat, elles ont esté saisie par Monsieur Dumain si bien que je ne m'en puis ayder. Il fault cependant que je vive icy bien chèrement.

J'ay receu les papiers que m'avez envoyé touchant les chanoines de Saint-Hillaire²²⁹ que j'ay mis en mains à Demeufve pour faire les poursuites. J'attens encore ceux que M. Rouhet me doit envoyer /2/, cependant je serois bien aise que vous m'envoyez anffin un raport de ce qu'avez faict à Poitiers pour mon douaire. J'ay advisé avecq le procureur de Benon, ce que je feray des huit cens livres qu'il a touché, car il n'aura receu vostre lettre premier que de partir.

Je vous envoie copie de l'esclaircissement qu'il me donne pour le compte de La Plume, pour avoir vostre advis et aussi touchant les intérestz deuz aux receveurs de La Rochelle de quoy il dit avoir connoissance. Faudra souvenir Monsieur Rouhet pour ce qui regarde les Fiches privées et Chausse Blanche. Je ne luy escrit point pour ceste affaire pour ce que je n'ay le loisir.

J'ay commendé à Demeufve de vous escrire pour les autres procès. S'il y a chose qu'il doive attendre de vous, je me remetray sur luy. Cependant, je vous recommande ce qui regarde la despence de mes enfans et au cappitaine La Garenne²³⁰ qu'il ne les laisse manquer de rien. Je luy en escriray un petit mot. S'ilz ont besoing de quelque argent, je luy farray un petit mot pour l'exécution de ce qui assure. Il y a force ventes à Berne à ce que me mande Monsieur Adam. Je luy ay escrit que je vous ay donné charge de les recevoir. Je m'estonne sy la Cour ne vous a parle du reste de sa cédulle. Je suis très aise de le pouvoir faire païé.

Je ne doute point que le cappitaine La Garenne n'eust acquité cest partie là, si la >>>>>> de mes enfans ne l'en eust empesché, je vous en aviserez tous ensemble si cela se pourroit, au moins l'empescher il ne la transporter icy a quelqu'un qui me puisse faire laiser mon carosse. Nous prendrons qu'il a l'affaire et meilleurs en >>>>>> icy que'il ay voulu prendre ses transports. Le temps esclaireira la vérité. Cependant l'advis que m'en avez donné est très à propos affin d'empescher qu'on ne nous y face quelque surprise.

Je conscience de plus en plus du soing que prenez de noz affaires, aussy vous je ferez toujours connoistre des effetz de ma bonne vollonté. Je vous les recommande toutes et cependant prie Dieu vous avoir en sa sainte et digne grâce.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 14^e avril 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/163

66

24 avril 1607 – Paris

à Dumonceau, mon conseiller et secrétaire

à Thouars

²²⁹ Les chanoines de l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

²³⁰ Jehan de Maullevault, écuyer, sieur de la Garenne, était le gouverneur de l'Ile-Bouchard. A la suite de l'épidémie qui sévissait à Thouars Zacharie du Bellay y avait emmené précipitamment Henri, Charlotte et Frédéric de La Trémoille.

Dumonceau, je suis bien ayse qu'avez fait la ferme de Berrye et de l'ordre qu'avez mis pour le ventes du bestail qui y estoit, comme aussy de la visite qu'avez fait pour des bastimens et vignes. Je vous recommande tout.

J'ay bien peur que ces malladyes m'empeschent de donner ordre à beaucoup d'affaires. Il fault faire du mieulx qu'on pourra et le >>>emys de disperser qui sera possible.

J'attens par vostre prochaine despesche l'assignation que vous me mandez que m'a fait donner Monsieur Demeufve affin de prendre adviz >>>> ou de ce que je y deveray faire si il se peut chose d'icy de m'escire. Je vous pry de le faire et qu'à toutes les occasions je puisse sçavoir nouvelles de mes enfans. La quantité et conséquence de mes affaires m'empeschent le contentement de leur présence (?). Je pry Dieu qui m'en presse bien tost partir et qui vous conserve et garde.

Vostre affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

De Paris, ce 29^e avril 1607.

Je ne vous feray par ceste letre responce pour ce qui vous tousche aultant que je me p>>>>> et je le vous veulx faire demain. C'est pour quoy je me remettray à une autre fois.

Archives nationales, 1 AP 332/164

67

5 mai 1607 - Paris

à Monsieur Dumonceau

mon conseiller et secrétaire

Dumonceau, je n'ay peu esconduire le cappitayne Beaumont de la supplication qu'il m'a fait de luy faire toucher quelque argent pour payer à un mage qui le presse fort. Ce subject est doncq pour vous prier de luy avancer sa paie des mois de may, juin, juillet & aoust sellon que sçavez qu'elle se peut monter; je vous alloueray ceste somme sur les deniers qu'avez à recevoir pour moy qui suis tousjours,

vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 5^e may 1607.

Le capitaine Beaumont m'a mandé qu'il doit des parties casuelles où vous trouverrés l'argent qu'il luy faut pour lesdits quatre mois. C'est de ses deniers qu'il le fault paier.

Archives nationales, 1 AP 332/165

68

Mai 1607 – Paris

à Monsieur Dumonceau,

mon conseiller et secrétaire

Dumonceau, je trouve bon que vous ayez fait faire la visite des moulins de l'Isle-Bouchard & du Chastelier en présance de Pallu, affin que luy baillant le tout en bon estat, il soit tenu de le rendre de mesmes à la fin de son temps.

J'ay receu les vidimmés et une >>>>>> avecq l'adjournement donné aux habitans de Montagu en la chambre du trésor où je feray comparoistre. J'ay aussi receu les six fermes de Tiffauges que m'avez envoyé, dont il sera fait des vidimmés s'ils se trouvoit nécessaire.

J'ay escri à Frémillon le >>>>> et luy ay mandé faire faire encore d'autres extractz dont on à besoing depar deça. Sy par quelque occasion vous luy escriviez, mandez-luy qu'il use de dilligence à m'escire (?).

Je suis bien aise que vous ayez baillé l'argent provenant de la vente du bétail de Berrie à M. du Plessis, pour fournir à la despense de mes enfans. Je ne vous envoyerez pour ce voiage la ratiffication

Prenez garde, je vous prie et l'un et l'autre à ce qui se passera par>>ble pour soullager le plus que vous pourrez mes affaires qui s'y présentent. Dites à La Mazure que j'ay receu une lettre de luy depuis présentant (?) tant de preuves de voz affections que je tiendrois inutile plus long discours pour vous recommander tout, assurez vous aussi de la mesme et croiez que je seray tousjours

Vostre bien affectionnée & assurée amye.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/166

69

17 mai 1607 – Paris

Monsieur Rouhet

à Touars

Monsieur Rouhet, je vous fais ce mot esprès affin que incontinent que l'aurez receu vous escriviez à Montague, ou, si vous n'avez le loisir, Dumonceau, la fasson au preneur ou autres qui sera nécessaire pour pouvoir délivrer aux marchans, à qui Monsieur le marquis de Narmoutier²³² a vendu le bois, duquel il m'a cy-devant parlé et que je vous ay escrit. Il m'a requis de cella et je luy ay accordé. Pour ceste fois faictes doncq cesser tous les enpeschemens que jusques icy on a fait audit marchans.

Ledit Sr. de Narmoutier m'a aussy fait entendre qu'il avoit besoing de quelques tiltres et enseignemens, qui croit qui sont dans le trésor de Thouars [pour] l'esclaircissement de plusieurs droictz qui sont en ses terres. Je vous pry de vous [en enquérir] et prendre garde s'il y en a avoit qui luy puissent servir et luy en faictes bailler des coppies bien collationnées. Ceste cy n'est à d'autres effectz. Je demeure,

Monsieur Rouhet

Vostre bien affectionnée et meilleure amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce vje may 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/167

70

26 mai 1607 – Paris

à Monsieur Rouhet

chef de nostre conseil à Thouars

Monsieur Rouhet, j'ay receu plusieurs de vos lettres et avecq la dernière des mémoires et instructions concernans les affaires de mes enfans, à quoy je voys que vous prenez beaucoup de soing et de peyne dont je me ressens fort obligé. Je vous prie de voulloir continuer et me soullager le plus qu'il vous sera possible aux affaires qui se présenteront de là comme jusques icy. Vous avez fort [bien fait].

J'ay l'esprit si harassée et surchargé de celles qui se présentent par deça que je ne sçay à laquelle aller. J'espère que Dieu me fera la grâce d'en sortir et de reconnoistre ceux qui contribuent à mes paynes comme vous faictes.

J'ay receu depuis peu une lettre de Madame de Pont-Courlay par laquelle elle me prie de la favoriser en ce que je pourray pour le parage fay de Glénay et de vous en escrire. Je vous prie de luy faire paroistre de ma [part] par toutes les courtoisies qui se pourroit, car c'est ung dame que j'onore tout plain ; en conservant néantmoins ce que [] des droictz de mes enfans comme il est raisonnable. Sy

²³² François II de La Trémoille († 14 février 1608), marquis de Noirmoutier, chef de la branche issue de Claude de La Trémoille, baron de Noirmoutier, 5^e fils de François de La Trémoille (1502-1541) et d'Anne de Laval (1506-1553). Cette branche, comme celle de Royan et d'Olonne, était restée catholique.

vous la voiez, ou quelcun de sa part, faudra luy annoncer que je vous en ay escrit et luy mender le désir que j'ay de facilliter ses affaires.

Lorsque j'auré plus de loisir et que je seray délyvrée de l'affaire de Laval qui est sur le point de se terminer [...] >>>>, je vous escriray plus amplement de mes affaires. Je vous recommande tousjours tout et vous prie de continuer en voz affections, comme je fay la résolution que j'ay de demeurer,

Monsieur Rouhet,

vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris ce 26e may 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/168

71

8 juin 1607 – Paris

à Monsieur Rouhet

Monsieur Rouhet, j'ay chargé Desbarres, procureur fiscal de Benon, présent porteur, de vous veoir pour vous communiquer les propositions qu'il me fait touchant le ferme de Benon. Je vous pry de y adviser avec Dumonceau et La Massure et arrester aussy par ensemble à qui il délivrera les huit cent trente livres qu'il a entre ses mains. Ceste-cy n'estant à d'autres effect. Je demeure

Monsieur Rouhet,

Vostre affectionnée et bonne amye.

Charlotte de Nassau

A Paris ce 8e juin 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/169

72

6 juin 1607 – Paris

à Monsieur Dumonceau

notre conseiller et serviteur à Thouars

Dumonceau, j'ay receu la vostre du 2^e de ce mois. J'attens un advis de Monsieur Rouhet, La Mazure et de vous sur ce que demande M. Adam pour son frère. Envoyez-les moy le plustost que vous pourrez affin que je luy puisse faire responce.

Je trouve très bon que differez pour encore l'envoy du vin de Beaune pour les causes que me mandez. Usez-en sellon que jugerez à propos. Advancez le plus que vous pourrez l'enquête d'Oiron ou la faicte faire le mieux et le plus fortement que pourrez.

Quant à la conduite de ladite >>>>>>, je vous en laisse le soing et m'en remetz sur vous. Sy avez besoing de carosse, prenez le. Je mande au Sr. du Plessis de le vous faire bailler. J'estime néanmoins que s'il y pouvoit aller autrement il ne sera que bon, car j'ay peur que ceste procédure par la reconnoissance qui pouroit estre dudit carosse, donne quelque suspicion à leur tesmoignage. Enquerrez-vous et en faicte pour le mieux, n'espargnez rien à l'avancement de cest affaire. Le retardement de laquelle dépens d'enseignement et dont je pourrois un jour estre blasmé et faicte faire en justice avecq les formalités requises. M. Rouhet pressant la ferme des fours à ban de Thouars et fait monter le plus hault que pourrez. J'attens aussi advis de vous de la valleur du rachapt de Bournezeau de>>>>>> dépendant ma >>>>>> que vous me mandez sans qu'on face mesme saisie.

Je suis bien aise qu'avez receu les cent vingt neuf livres huit sols dix deniers prouvenant du contract de vente de la mestairie de St-Jouin près Mauléon de ce qu'avez quitant ledit contract et que M. Rouhet aye mis ses enfans sur l'assignation. Voiez de bien mesnager cest argent. Je trouve bien qu'il vous a fait faire l'enquête d'Oiron.

Je croy que le bruict néanmoins vous aura porté comme l'accort avecq Madame de Fervaque est fait²³³, auquel sont entrées Mesdames d'Elbeuf et Mirebeau, M. de La Rochepot et la plus part des autres héritiers qui sont icy, qui n'ont voulu contrevenir à ce que j'en ay fait aulcunne ; lesquelz sont tesmoins de la peyne et du tourment que cest affaire m'a donné, où il s'est présenté tant de difficultés que je ne pensois /2/ jamais en venir à fin. Il y a plusieurs choses advantageuse pour ladite dame de Fervaque. Mais c'est beaucoup gangner que de contre, chacun à une infinité de procès qui pourront provenir de cest affaire. Je n'ay rien fait qu'avecq bon conseil et avy moïennant la grâce de Dieu que je n'auray rien gasté.

J'espère partir dans quinze jours pour m'en aller à Laval et de là en Bretagne, où je suis conseillé d'aller le plus tost que je pourray faire un voïage. Je vous feray encor sçavoir de mes nouvelles devant que de partir. Je vous recommande tout comme quoy ceste et à MM. Rouhet et de La Mazure affin qu'elle sera pour tous trois. Faictes-vous mes recommandations de me croire.

Vostre bien affectionnée et meilleure amye

Charlotte de Nassau

A Paris, ce vje juin 1607.

Je vous envoie un mémoire sur lequel nous avons fondé nos accors. Vous verrez par iceluy que nous demeurerons de beaucoup redevable, quoy que nous eussions à diminuer des prétensions de Madame de Fervaques et me fait douter si le juger eussent passer ce que nous prétendons luy rabattre.

Archives nationales, 1 AP 332/170

73

21 juin 1607 - Paris
à Monsieur Dumonceau
à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du 9^e de juin par où je reconnois bien l'ordre que vous metez tant pour la vente de nos prez que de la ferme des fours à ban. Je ne doute point qu'il n'aye fallu user de beaucoup d'artifice pour les faire monter.

Si Ragot se met à quelque raison, je seray très aise que ce soit luy qui la prenne et m'en remetz à ce que M. Rouhet, La Mazure, et vous jugerez en estre approchant.

J'enverray à M. Adam la procuration telle que me l'avez envoïer par escript. Il sera bon de haster enquete d'Oiron et voir Madame de La Rochepot. Premier qu'elle se face de luy demonstrier quelque signe de courtoisie.

Pour les rachaptz de Puibeliart, Sigournay et Chantonny deuz par Monsieur de La Chasteigneraye²³⁴, il m'en a escrit depuis peu, à quoy j'ay fait responce qu'il se devoit adresser à vous pour sçavoir comment c'est affaire c'estoit pasée, que je n'en estoit mémorative, sinon de quelques procès et arrestz qui avoient esté faitz sur ledit rachapt par aucunn créancier de mes enfans.

Il y a quelque temps que le Sr. de La Bruyère se présenta à moy pour estre receu à l'hommage de la terre de La Marselle, comme curateur des enfans du feu Sr. de La Fountière et aussi de ladite terre de La Marzelle ; puis fit entendu que le procureur fiscal de Talmond avoit mis arest sur quelques deniers deuz ausdits enfans et outre fait saisir la terre par faute d'hommage non fait et adveu non rendu, et pour ce que je ne suis pas bien esclairée de cest affaire et si nous ne prétendons plus rien sur la terre de la Marzelle.

²³³ La maréchale de Fervacques avait tenté de faire reconnaître le testament qu'avait fait en sa faveur son fils François de Coligny, lui allouant le tiers de ses biens propres avec la totalité de ses meubles et acquets. Charlotte-Brabantine de Nassau contesta cette prétention en invoquant le jeune âge du testataire et les coutumes de Bretagne et du Maine. Cf. *Plaidoyer de M. Anne Robert, advocat en parlement, pour Dame Charlotte de Nassau, princesse en Aurange, dame de La Trimoille, mère & tutrice de Guy, conte de Laval, de La Trimoille, duc de Thouars, son fils, défenderesse, contre dame Anne d'Allègre, Dame de Fervaques, demanderesse*, imprimé à Paris, par Henry Herpin, 1607, 80 pages, Bibliothèque nationale. 8 - FM 2222.

²³⁴ André de Vivonne, seigneur de la Béraudière et de la Chastaigneraye,

Touchant la transaction de desfunct Monsieur mon mari passée avecq le Sr. de Chuillier, j'ay desféré à le recevoir audit hommage, caincte de me préjudicier en ay admise de l'envoier vers vous. Vous me manderez sur ce vostre advis. Je désirerois si vous le trouvez bon qu'ilz eussent maing levée et de la terre saisie et de l'arrest sur les derniers si cela se peut sans faire tort au droictz. Vous escrirez audit procureur qu'il la consente.

Je suis pareillement importunée par M. de Morie pour avoir aussi main levée de sa terre saisie par ledit procureur faute d'adveu non rendu. Je luy promiz, estant à Poictier, de luy ayder de copie et l'un de ceux qui sont en nostre trésor /2/ pour dresser le sien ; ce qu'il dit n'avoir sceu obtenir dudit procureur.

Nous avons esté privé de la part du rachapt dudit Sr. de Morie. Comme vous sçavez et non pas de ce qui est du par sa belle-mère, de sorte que ledit procureur peut continuer la saisie pour ce regard s'il cesse pour le fait dudit Sr. Morie ou luy en donner maing levé puisqu'il n'y a de son desfault à rendre ledit adveu. Vous luy escrirez aussi par le premier qui se présentera. Je vous recommande toutes nos affaires et je serais tousjours

Vostre bien affectionnée & assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 21e juin 1607.

Pour ce qui est de Palluau, Madame de Royan a fait saisie entre mes mains et luy ay accordé de prendre ce qui luy est deu sur ceste partie. L'on ma fait entendre qu'il y a quelque eschanges. Enquerez vous en pour sçavoir s'il y a point de fraude et me mander, si vous pouvez, au vray à combien lesdites ventes pourront monter.

Monsieur de La Chastaygneraye m'ayant escrit pour le rachapt du Puibeliart, Chantonay et Sigournay. Je luy ay mandé qu'il l'adressast à mon conseil de deça pour faire composer ce qui tien du fief de Touars et vous avecq vous autres ce qui m'en appartient. Faictes le doncq composer M. Rouhet, La Massure et vous ensemble. Communiquant tous les uns aveq les autres ce qui se passera, de quoy vous me donnerez advis.

Quant vous aurés sceu la juste valleur du rachapt de Luché²³⁵ deu par Ferrolles²³⁶, advisez par ensemble d'en faire composition raisonnable et si ledit de Ferolles ne se veux mestre à la raison, asfermez le et le lever.

Je vous ay cy-devant mandé que je désirois que l'abé d'Anglers fust païé de sa pension. Il m'a derechef escrit que la fermière luy a encore manqué à mon ordre, qu'il soit contenté.

Archives nationales, 1 AP 332/171

74

1^{er} juin 1607 – Paris

à Dumonceau,

notre conseiller et secrétaire

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du 26^e may et par elle appris la continuation du bon portement de mes enfans, dont je loue Dieu. Vous m'escrivez des adjournemens qui ont esté baillez à nos sergens bailliagers pour la billette en la chambre du trésor. J'avois desjà eu des plainctes pour ceste mesme maugère de nos procureurs de Taillebourg, Tallemond et pour cest esfect, j'ay parlé à Monsieur le procureur général qui a promis faire donner arrest pour la cassation de toutes ces procédures. Aussitost que cela sera fait, je ne faudray à vous en admettre pendans ne manquez à envoier les exploictz pour se présenter affin qu'on ne tombe en desfault.

Je suis bien aise à l'ordre qu'avez donné empescher l'examen des saisies que le Sr. du Bas-Plessis a fait mestre sur trois de nos terres. Il n'est que bon d'y opposer plusieurs moïens. Mais je

²³⁵ Luché-Thouarsais commune à 10 km au sud de Thouars.

²³⁶ de La Ville, sieur de Ferrolles, un noble catholique du pays de Thouarsais.

croy qu'il ne peut pas empescher que je ne sois préférée pour terres qui me sont ordonnées pour mon douaire. C'est de quoy je désire qu'il y ayt sentence affin que cela face luy pour d'autres.

Ce n'est pas que je ne reconnoisse la debte de M. du Bas-Plessis luy estre justement deu ce que je ne suis disposée, lorsque je seray >>>>> de ses affaires, dispenser de faire tout ce qui se pourra pour luy donner contentement, mais il va bien, asprenant à cest heure. Cela ne luy apportera pas plus prompte utillité que s'il en traicte à l'amiable aveq moy et avoir un peu pacience jusqu'à mon retour sur les lieux. Si vous pensez qui luy en >>>>> puisse servir, vous le ferez en luy remontrant le peu de faut recevra de telles procédures et le désir que j'ay de le contenter.

Oublie par ma dernière lettre de vous mander que je n'avois point changer de résolution pour vostre affaire tousjours la récompense vous ferez à Maurin s'il se veut mestre à raison. Je suis fort aux termes de vous en donner le moïen. Il faudra que regardiez à trouver quelque espédient pour vous donner un autre. Il est si fascheux de ne vouloir point traicter avecq vous sans la récompense de son neveu. Il seroit plus aisé de trouver une petite somme qu'un grand. Je suis d'avis que vous vendiez les fours (?) au meilleur prix que faire se pourra et pour les fermes que vous /2/ y faciez tout ensemble tout ce qu'il vous sera possible pour les donner à pris raisonnable.

Vous avez bien faict d'envoyer du vin de Beaune à M. Adam. Je vous ay mandé par M. de Beurepaire²³⁷ ceux ausquelz vous en envoyrés à Poitiers. Vous m'avez faict beaucoup de plaisir d'avoir disposé M. le lieutenant de Poitiers à travailler à l'acquest d'Oiron. Vous le continuerez en ceste bonne vollonté et y apporterez tous ce qui sera de vostre vigilance.

Je vous envoie la provision de l'estat de notaire à Mauléon que me demandés. Je vous recommandés le surplus de nos autres affaires. Je n'y apportera pas beaucoup de persuasion reconnaissant assez de quelle fidélité et affection vous verez y amportez, seullement vous assureray-je que je suis tousjours,

vostre bien affectionnée et assurée amye.
Charlotte de Nassau

De Paris, ce premier jour de juin 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/172

75

8 juillet 1607 – Paris
à Dumonceau

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du 29^e de juin et ay sceu par icelle que vous avez parachever l'enqueste d'Oiron qui me fait louer de plus en plus vostre dilligence. S'il reste encor quelque chose à faire en conséquant de ladite enquête, apportez y le mesme soing, pour au plus tost l'envoier à Baron. On en fera cependant ouïr M. de La Bourdillière sur ce subject affin que cest affaire se puisse avancer.

Madame de La Rochepot m'a depuis peu escrit touchant les ventes du Doisonn à quoy il n'y a eu du mal entendu par celle que M. de Bourron luy avoit escrit que je luy remestrais la moitié de ses ventes et sans que je luy en aye donné charge, ny mesme y avoir pensé. Mais il m'a dict que Monsieur de Bouillon luy avoit commendé de ce faire. Elle désire ventiller pour ce qui nous y peu appartenir. A quoy vous vacquerés à la meilleure condition que faire se pourra et sur son offre vous me donnerez avis. Je croy que le considération de M. de La Rochepot qui m'en a fort prié de qui on a beaucoup d'affaires. Pour les partages de Laval nous luy avons obligation à luy remettre la moitié de ses ventes moïennant qu'elle ventille à bon prix.

Je trouve fort bon les fermes qu'avez faictes sur meubles ou autres ensemble toutes les autres choses dont m'escrivez, mesme pour le fait de M. de Morie à quoy vous ferez satiffaire par le procureur de Talmond. Pareillement pour le fait de La Marzelle du surplus de nos autres affaires, je

²³⁷ Jacques Fouquet, sieur de Beurepaire à Saint-Martin-de-Macon, un huguenot du Pays Thouarsais.

m'en remetz à la fidellité de Monsieur Rouhet, La Mazure et vous pour y apporter par ensemble l'ordre qui y est requis.

Je vous renvoie la ratiffication que désirez de moy avecq la procuration que M. Adam désire pour la descharge de son frère. Tous aussy qui me l'avez cy-devant envoiee. Je suys tellement ocupée sur ce partement qui sera Dieu aydant dans deux jours, que je n'ay peu luy escrire. Vous luy ferez mes recommandations à MM. Rouhet et La Mazure ; et en vostre particulier aseurez vous que vous me trouverez tousjour,

vostre bien affectionnée amye.
Charlotte de Nassau

A Paris, ce 8^e juillet 1607

[...] le >>>>>>>> et procès-verbal faict à Montaignu touchant les [...] qu'on désiroit faire des ventes de [...] avecq l'exploict d'assignation que [l'on avoit] baillé pour les dire les causes.

J'escriray à Madame de Sainte-[] et à] M. le lieutenant de Poictou pour l'affaire de [...] vous luy en devrez parler sur [...].

Archives nationales, 1 AP 332/173

76

5 août 1607 – Laval
à Monsieur Dumonceau
à Thouars

Dumonceau, je suis bien aise d'avoir veu le mémoire que vous [avez envoyé] à Bouron, contenant particulièrement l'estat des affaires de delà [où je dois], s'il plaist à Dieu, me rendre dans six semaynes ou deux mois.

Si vous escriviez au procureur de Benon, mandez-luy qu'à mon retour j'aurois [information de ce qui] est de la ferme et voiez de tenir les affaires en telle balance que [elles ne] se rompe avecq ceux qui veullent entrer en ladite ferme. Il n'y [a point] haste qu'il ne puisse souffrir mon retour. Si ceux là q[ui ont offert] en parolles pour ladite ferme ou d'autres vouloient s'avan[cer sur] ladite ferme vous aviserez à négocier cela pour rendre [la] condition de mes enfans meilleure et me tirer des mémoires qu'ils désirent signer deux, ainsy que le procureur m'a promis [] seray la je venay à ce qui sera nécessaire.

Pour les fermes de Bournon et de Mauléon acheminez toutes les affaires pour y disposer des [...] à les prendre et en communiquez à La Mazure et de toutes les affaires qui se présenteront. Je croy qu'il sera bon de presser le [procureur] de Madame de La Rochepot le plus que vous pourrez pour [ce qu'elle] doit des ventes du Doison.

Si recevez cest argent vous [en ferez] païement pour trois mois aux soldats de la garnison. Je seray fort aise que la garnison de Taillebourg le pe[rçoive]. J'en escriis un mot à Dolas que vous luy ferez tenir aprè[...]. Enquérez-vous bien au vray s'il a païé Mlle de La Vigerie mil livres contans en vostre mémoire. Car bien souvant assurent qu'ils ont païé et ne le font pas et cependant tout demeure en confusion et on arrive de grans inconveniens comme nous avons.

A Mesichers de Didonne escrivez luy qu'il ne faille pas à [païer] les arrérages deuz à M. Dumont de Royan, car je luy ay promis. [Je suis bien] aise qu'ayez donné ordre aux affaires de M. du Bas-Plessis nillière par les moyens que m'a dict le Sr. des Bourons [] vostre soing, affection et dilligence communiquez de [] passera avecq M. Rouhet, de La Mazure, auquel je []. Ceste-cy servira pour tous deux. Je demeure,

Vostre bien affectionnée amye.
Charlotte de Nassau

A Laval, ce v aoust 1607.

Il est bon que vous faciez consulter le contract d'eschange de [la >>>>> de] Chambutin et plustost l'envoyer exprès à Poictiers, j'anvoie au procureur de Mauléon la lettre que vous verrez et luy

ferez tenir. C'est pour que luy [mandez] de recouvrer ce quy fait besoin pour le >>>>>>>>>> de ce qui nous [est deu] pour les fruitz de Tiffauges, sellon que M. de La Runnière ou Demeufves vous en ont escrit.

Sy M. du Plesis ou (illisible) avoit affaire d'argent vous leur ferez toucher leur demye-année et à la [...] et que cella ne puisse [attendre] mon retour...²³⁸

Archives nationales, 1 AP 332/174

77

10 août 1607 – Laval
à Monsieur Rouhet

Monsieur Rouhet, j'ay receu vos deux lettres toutes deux du 29^e que le Sr. de Bouron m'a rendues. Je suis bien aise des advis que me donnez par icelles. Je vous prie continuer au soing que prenez aux affaires de mes enfans.

Quant à l'affaire d'Oiron, n'y feray rien que par vostre conseil. je suis très aise qu'ayez si acheminé cest affaire comme elle est. Je désire de vous rendre content et satisfait. Et pour cest effect, je vous envoie, comme vous le mandez un mandement de six cent livres pour gaiges de ceste année sur lesdits Ragot et Guy Berton, fermiers des fours à ban de Thouars, sur lesquels je désire que vous les preniés tousjours.

Je ne sçay encore ce qui me doit revenir de Tiffauges, ny comme il va de cest affaire. Quant j'en seray plus esclairée, je pouray mieux adresser à ce que je puis là dessus. Je vous prie dong de patienter pour encor.

J'espère estre bientost par delà, si la contagion ne m'en empesche²³⁹. On m'a dit qu'elle avoit accommancé à Thouars dont je suis bien fashée. Je vous [suplie ayez soing de] vostre santé et prenez garde à vous bien conserver. Je me [recommande] à vous et à Madame Rouhet. Je suis,

Monsieur Rouhet,

Vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Laval, ce 10^e aoust 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/175

78

27 septembre 1607 – Montfort
au Sieur Dumonceau
nostre conseiller et secrétaire

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du 5^e septembre dont j'ay esté bien aise pour estre en peine de sçavoir de vos nouvelles. Il eust esté aisé de m'en mander plusieurs par la voie du messenger de Rennes à Poitiers qui passe tous les huit jours à Ste-Verge.

Je suis bien aise d'apprendre que vous vous conservez en santé parmy tant de mal qui est à Thouars. Vous me faites un bon service de demeurer Monsieur Rouhet et vous au château. Il vous faut bien prendre garde d'y pouvoir demeurer avecq seurté pour vostre santé et cela estant je seray bien aise que vous continuiez à y estre.

J'ay beaucoup de regret de voir ce désordre qui est en ceste pauvre ville avecq le mal que Dieu y envoie. Ceux qui y ont autorité y font bien mal leur devoir et pour le moins ils doivent donner ordre que les pauvres n'y mourissent de faim. Ce qu'ils pourroient bien faire encor qu'ils fussent absent de la ville, ordonnant par assemblée des principaux d'icelle en quelque lieu de santé hors la ville, une cottisation sur un chemin sellon la portée et les y faire contraindre par les voies de justice, chose qui

²³⁸ La fin de ce paragraphe de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau est rendu incompréhensible par des déchirures.

²³⁹ La peste et la dysenterie sévirent pendant l'été et l'automne 1607 dans l'ouest de la France.

sera tousjours aprouvée par les cours souveraines et qui s'est toujours ainsy pratiquée, mesme en la ville de Laval, depuis peu de quoy aussi tost qu'on en a demandé l'approbation, elle a esté accordée et si on trouvoit quelcun qui vouloit avancer la somme à quoy se monteroit la cottisation entière elle luy seroit bien assurée, car je ferois avec les contrainctes nécessaires, si la justice ordinaire n'estoit assez forte.

Le mal est que ceux qui y devoient donner ordre n'en prennent aucun soing, car s'ils y vouloient apporter de l'affection et y remédier le mal ceseroit, comme il est avvenu audit Laval où Dieu mercy, encor que le mal fust bien grand, il est du tout aresté par les bons réglemens /2/ qui y ont esté faicte par les officiers. Mais, ceus de Thouars ayant tous leur particulier qu'ils ne pensent aucunement au publicq, mais puis qu'ils ne veullent aucunement s'évertuer en ceste si grande nécessité, je suis résolue d'avoir des deffences de la Cour et les faire interdire de l'exercice de leurs estats aveq pouvoir d'y en commetre de plus dignes.

Pendant, pour la nécessité des pauvres résidans en ladite ville, je veux qu'il en soit pris cinq ou six septier de bled meseuil pour subvenir ausdits pauvres et plus si la nécessité le requiert, mais qu'on le meite entre les mains de personne qui le distribue fidèlement à cest usaige.

Pendant, il fault tour prier Dieu qu'il destourne les verges de dessus nous, car de toutes pars il semble qu'il visite de ce fléau ou de celuy de la dissenterie comme ce país en est fort affligé et me mande on que l'Isle-Bouchard en est aussi touché, de quoy je suis bien en grande peine.

J'ay esté à Quintin depuis huict jours et de retour à Monfort, où j'ay receu vostre lettre. Pour responce à icelle, je vous diray que je désire que Madame de Royan²⁴⁰ touche ce qui luy est dû par obligation sur les rentes que doit Monsieur de Chambalam, lesquelles Monsieur Rouhet me mande qu'on peut toucher les rentes de quarente mil Francs sans préjudice ou surplus de l'acquisition. Cela estant, Madame de Royan pourra estre païée et en pourra encor toucher une somme de deniers. J'ay veu ladite dame passant à Quintin. Elle s'en va en Poictou, d'où je croy qu'elle vous pourra escrire. Vous luy manderez que ma vollonté est telle et la ferez savoir audit Sr. de Chambalan affin de pouvoir achever cest affaire.

Pour les rachapts du Puibeliart-Chantonny /3/, vous avez fort bien faict de faire saisir. Il faut aussi terminer cest affaire à huit cent escus ou plus s'il se peut, car s'il n'y a d'avantage il ne nous en fait rien renoncé, à cause du transport qui en a esté fait aux Srs de La Brunetière et Bernier, ministre, que je pense se monte à pareille somme. Si est doncq possible, il seroit bon d'en avoir davantage pour subvenir aux affaires qui vous naissent tous les jours, sinon il vaut mieux terminer que laisser les choses tomber en longueur. Il ne faut pas oublier de retirer les obligations desdits de La Brunetière et Bernier, quant-on les païera;

Vous ne me mandez rien des ventes de Madame de La Rochepot. Si elle les a acquitées, il est bon aussi d'y faire une fin. J'ay receu toutes les copies de lettres que vous m'avez envoiées.

Quant à celle du procureur de Montagu, on ne s'accorde poinct aux advis de Paris tousjours fault-il retirer de Francoz sans delez les comptes des années dont il a esté receveur ou fermier, à quoy il ne satisfait poinct. Et si est fort nécessaire de les avoir, à ce qu'on me mande de Paris, il faut donner ordre si l'est possible de les recouvrer.

Je vous envoye une lettre du Sr. Morin par laquelle vous verrez comme ils sont entrés en traicté comme il mande par mon advis avecq un des syndics mais ce n'est poinct lui la forme qu'il me mande que j'entendrois le traicte se devra faire, car il m'avoit ptoposé de faire en sorte que ledit sindicq accorderoit un arrest pour la licquidation des fruicts qui reviendroit à dix ou douze mil escus /4/ pourveu que là dessus, il touchast partie de la cédulle que son frère avoit de deffunct Monsieur mon mary. Ce que j'avois trouvé à propos. mais delà façon qu'il me mande il désire que j'envéré une procuracion pour consentir qu'il touche la somme que vous verrez sur la licquidation des fruicts qui

²⁴⁰ La branche de Royan des La Trémoille possédait dans l'évêché de Saint-Brieuc la seigneurie de Plélo. Elle était entrée en 1563 dans le patrimoine des La Trémoille à la suite du mariage de Georges de La Trémoille avec Madeleine de Luxembourg. En 1663, Louis de La Trémoille vendit cette terre à Maurille de Bréhand, seigneur de Mauron. Régis de SAINT-JOUAN, *Dictionnaire des communes du département des Côtes d'Armor*, Conseil Général des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc, 1990, p. 441.

viendront de Tiffauges par ainsy je n'aurois nulle assurance et toute seroit du costé dudit Sr. sindicq. Je seray bien aise que montriez la lettre du Sr. Morin à La Mazure et luy communiquerez ce que je vous en escriis affin qu'il mande aussi son advis audit Sr. Morin.

Touchant la procuracion qu'il demande que je luy envoie, voila une affaire qui est de grand coust et que jusques icy n'a guères apporté de profict. J'ay veu aussi les copies de lettres du procureur de Bénon, de Dolas et du procureur de Didonne où je voy beaucoup de mauvaises affaires.

Premièrement, pour Benon il me semble qu'il y a longtemps qu'on a mandé d'interdire au fermier la continuation de sa ferme sur ce qu'il ne donne point de caution comme il s'est obligé. Le plus tost qu'il se peut faire est le meilleur quant on les voit venir insolvable; Si cela n'est fait, il le fault faire et le contraindre par toutes voies de justice à paier, mesme par tenir prison puisqu'il y est obligé. Je luy en escriis et au procureur. Il sera bon que vous accompagniez les miennes des vostres tous ensemble par ce que je n'ay loisir de leur faire grand discours.

Je suis estonnée de la saisie que me mandez que Condreau a mise sur le comté de Taillebourg. Il faut que ce soit à Bourdeaux qu'il ayt obtenu sentence. Je pensois que M. Dumonstier eust fait saisir ledit comté pour empescher les autres saisissans. Il me semble qu'il /5/ y a bien moïen d'arrester l'effect de ladite saisie, veu qu'il a un compte à rendre dont on le poursuit à Paris, par lequel il sera redevable. Il faut user de ce moïen là et des avis que mande le receveur (?) de Taillebourg pour l'en faire débouter et ranvoyer.

Je m'estonne que Dolas fait difficulté de paier la garnison de Taillebourg, veu l'assurance que je luy donne qu'en cas que ne se puisse paier sur sa ferme, je la luy feray toucher à Paris ; et ceste somme n'est telle qu'il en doive faire difficulté. Je luy en escriis encor un mot. Ca a esté fort bien d'envoyer a Demeufves les copies des dictes lettres.

Je suis bien marie du deffault que mandez. Le procédé de Benon avoit esté obtenu par le Sr. de Rangues. J'en escriray à Demeufves. Il se plainct de ce que Madame de Frontevaux a fait donner assignation au Grand conseil dont il n'a eu aucun advis de Thouars et ne l'a sceu que par le procureur de la partie adverse si bien qu'on a pensé estre surpris. Il faut prendre garde de luy donner advis de tout.

Je suis bien aise de sçavoir que Sansay a fait signifier le transport que luy a fait Millière. Il est bon d'en donner advis à Demeufves et ce que M. Rouhet pense qu'on luy doit répondre et luy mander qu'il en prenne aussi advis à Paris et comme vous sçavez bien que toutes choses ces ont passées.

J'ay receu des lettres de Monsieur Rivet²⁴¹ à qui vous direz que je n'ay eu le loisir de luy escrire pour cest heure. Que je m'estois bien resouvenue de celui pour lequel Monsieur Loiseau m'avoit escrit que j'en ay déjà parlé [à] Monsieur le président /6/ des Nutumières et avec mes amys. Vous luy ferez aussi mes recommandations.

Vous verez par la lettre que m'escrit ledit Sr. Morin, que le conseil de Paris est d'avis qu'on face appeller MM. de Royan, de Noirmoutier et de Sancerre, héritiers de M^{te}. François de La Trémoille pour la rédition du compte que demande Monsieur de Montpencier de la tutelle de Mesières. Vous

²⁴¹ André Rivet (1572-1651), originaire de Saint-Maixent, ministre des La Trémoille à Thouars depuis 1595. Sa correspondance est conservée dans le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France dans la série 1 AP 353. Sur ce personnage Cf. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, 1920, Librairie Edouard Champion, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 293-310 et deux biographies dues à des chercheurs néerlandais : H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloekdrijck gereformeed theoloog in Holland's bloeitijd*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1930 et A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijck Hugenooot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam). La vaste correspondance d'André Rivet a été inventoriée par Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971. Sa correspondance avec Conrart a été publiée par René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY en annexe de leur biographie de *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance*, 1^{ère} Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971, p. 261-560. Ses correspondances avec le conseiller au parlement de Paris Claude Sarrau et avec l'érudit Claude Saumaise ont été l'objet d'une publication par Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol et *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

connoistrez par l'adresse qu'il est besoing de recouvrer toutes les pièces qui pourront servir à cest affaire, à quoy il faut que Monsieur Rouhet travaille à faire de bons mémoires, car on est fort poursuivy.

Je vous recommande toutes nos autres affaires où je voy que vous prenez beaucoup de peines. Mais le mal est que ceste contagion trouble tout le monde de mon absence.

Je suis icy aveq beaucoup d'affaires, ayant Mme d'Elbeuf et les autres cohéritiers qui veulent faire évalluer les terres. Il y faut encore demeurer quelque temps : inventorier les tiltres, et faire vendre les meubles. Je ne les puis laiser en ce país sans voir quelle résolution ils prendront et aussi pour le païement des debtes. Je m'en vaye à Vitray pour cest effect où ils se doivent trouver et Madame la maréchale de Fervaques, aussi, pour achever à rendre les papiers à quoy elle est tenue par la transaction.

Vous me pourrez mander de vos nouvelles par la voie d'Angers. Je vous recommande toute vostre sancté. Communiquez ceste lettre au Srs Rouhet, de La Mazure, car je ne leur escrit qu'un mot.

Quant à l'affaire de /7/ M. du Bas Plessis, le Sr. de Bouron vous en escrit. Il est bon que vous donniez advis au MM. du Bas-Plessis de la facillité qu'on apporte de luy faire toucher à sa descharge la somme qui viendra desdites ventes & le prier d'attendre pour ce qui est des intérésts et despens.

Je ne vous en diray davantage sinon pour vous aseurer que je suis,

vostre bien affectionnée amy.

Charlotte de Nassau

Croiez que vostre présance ne me fera oublier le soin que vous prenez car je le recognois très grand.

Archives nationales, 1 AP 332/176

79

27 septembre 1607 - Montfort
à Monsieur Rouhet
Chef de nostre conseil

Monsieur Rouhet, j'ay receu la vostre du 7^e septembre. Je plains bien les incommodités que vous recevez à la demeure de Thouars. Je suis très aise que vous y puissiez tousjours y demeurer, s'il se peut faire vostre santé sauvé. A quoy il vous faut bien prendre garde, car nous avons bien besoing de vostre conservation.

Je vous recommande les mémoires qu'il faut envoyer à Demeufves pour la poursuicte que fait Sansay, marchant de Poitiers à l'honneur de Millières. Si on pouvoit trouver la procuration que mandez par où il apert qu'il a touché trois mil livres. Il seroit fort bons.

J'ay icy sur les bras Madame d'Elbeuf et les agens des autres héritiers qui veulent affermer les terres, faire vente des meubles et inventorier les tiltres ; à quoy on a desjà commencé. Et pour parachever, je m'en vays à Vitré où ils se doivent tous trouver et Madame la maréchale de Fervaques. Si tost que ce sera faict, j'espère aller voir mes enfans. Ce qui me tarde beaucoup.

J'escris à Dumonceau de toutes affaires et luy commande de vous les communiquer, ce qui me retient de vous en dire davantage, sinon que je vous recomande les mémoires qu'il faut envoyer à Demeufves pour deffendre contre ledit Sansay et mes autres afferes, mais surtout ayez soing de vostre santé. Je me recomande à Madame Rouhet et suis tousjours,

Monsieur Rouhet,

Vostre bien assurée amy.

Charlotte de Nassau

Par lettre de Monsieur de Bourron escripte à Monsieur Dumonceau >>>>>> a Madame >>>>>>>>>>>>>>>.

Monfort, ce 29 sep^{bre}. 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/177

80

17 novembre 1607 - L'Isle-Bouchard
à Monsieur Rouhet

Monsieur Rouet, je ne vous envoie point encore craignant vostre incommodité. Je vous prie de me continuer tousjours vostre bonne volonté et moy je vous aymeray tousjours et demeureray,

Monsieur Rouet,

Vostre bien affectionnée et très assurée amye.

Charlotte de Nassau

A L'Isle-Bouchard, ce xviie novembre 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/178

81

23 décembre 1607 - Paris
à M. Dumonceau

Dumonceau, je vous envoie une lettre que m'escrit M. Adam, par laquelle il me demande une procuration, dont il m'a envoyé une copie avecq celle de la contre lectre qu'il me veut faire bailler. C'est pour l'affair de La Motte-Messemé dont La Mazure et vous avez connoissance. C'est pourquoy je désire que tous deux ensemble voiez si je dois bailler ladite procuration et si cela ne me préjudiciera comme je crois et selon cela en parlerez à M. Adam et du reste des poincts contenuz en sa lectre touchant la damoiselle de Charrières et me mandez ce qu'il faut que j'envoie à son frère.

Je voudrois bien que fissiez lever la transaction qui a esté faicte avecq Madame de Fervaques. Elle fut passée à Saulmur. Je croy que vous sçavez par quel notaire. J'en auray besoing par deça aux affaires qui se traictent. Je vous prie tous deux faire sogneuse et dilligente recherche de tout ce qui se peut emploier en despence des frais que j'ay faicts pour mes enfans et m'en envoyer des mémoires et le plus d'actes que vous pourrez. Pour vérifier lesdits frais retirez tout ce qu'il faut et est nécessaire pour me faire descharger des rabais qui ont esté faicts depuis le temps de mon administration et m'anvoyez le tout.

Je ne feray que ceste-cy pour tous deux à qui je recommande nos affaires et vous prie bien l'un et l'autre continuer en vos soing et affection. Je suis,

vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 23^e décembre 1607.

Archives nationales, 1 AP 332/179

1608 *Charlotte-Brabantine de Nassau était à Paris depuis le mois de décembre 1607²⁴². A la fin du mois d'avril, elle obtint un arrêt du parlement l'autorisant à vendre des terres éloignées pour pouvoir régler les cohéritiers de la succession de la Maison de Laval.*

En mois de juin 1608, elle se décida enfin à présenter son fils aîné, Henri, à la Cour, mais le séjour de celui-ci fut bref. Héroard dans son journal mentionne que le 17 juin : M. de La Trimouille prit congé du Dauphin " pour s'en retourner à cause des nigeries que lui faisoient Mrs de Vendôme ".

Charlotte-Brabantine de Nassau passa une partie du second semestre 1608 en Bretagne où sa présence était requise à la suite de la décision d'Henri IV de faire débiter son fils César de Vendôme dans sa charge de gouverneur de cette province.

²⁴² Le 26 janvier 1608, Charlotte-Brabantine de Nassau fut la marraine à Charenton de Claude fils de François Pena médecin du roy. Le parrain était M. Matelet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy.

Lors de ce séjour en Bretagne, Charlotte-Brabantine autorisa les protestants de Vitré à construire un temple dans la rue du Viel bourg non loin du château. Ce temple avait l'inconvénient d'être près de l'église de Notre Dame de Vitré et elle soutint les actions que les protestants Vitréens durent intenter jusqu'en 1611 pour défendre cette construction.

82

9 janvier 1608 – Paris
à Monsieur Rouhet

Monsieur Rouhet, j'ay esté bien aise de sçavoir de vos nouvelles et de celles de mon fils. Vous me ferez plaisir de m'en mander plus souvent.

J'ay receu l'acquet des cinq cens livres de Richou, que je garderay jusques à ce qu'il aye esté vidimé. Je communiqueray au conseil l'esloit que m'a fait donner Monsieur le comte de Fiesque²⁴³ ensemble vostre mémoire et commanderay qu'on y face ce qui sera advisé entre eux.

J'ay fort agréable de recevoir souvent de vos bons advis. Je vous prie de me les continuer et aussy le soing qu'avez tousjurs eu de nos affaires, vous assurant que vous me trouverez disposée de vous tesmoigner ausi ma bonne vollonté lorsque l'occasion s'en présentera d'aussi bon coeur que je suis,

Monsieur Rouhet,

Vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 9e janvier 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/182

83

25 janvier 1608 – Paris
au Sr Dumonceau
mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay sceu que l'argentier²⁴⁴ est surtaxé aux roolles des tailles de Thouars, dont j'estimois qu'il devoit recevoir en ma faveur gratiffication des asséeurs, c'est ce qui me fait vous escrire ce mot effin de leur recommander la gratiffication que je désire qu'il reçoive d'eux. Je leur escriis à ceste fin mais d'autant que je n'ay pas creu leur devoir escrire plus ouvertement mon intention. J'ay remis à vous à leur faire entendre de bouche, qui est que je désire qu'il soit mis au taux des autres de mes serviteurs comme Demeufves, Beauval et autres qu'il n'égalle poinct en moïens.

M'assurant doncq que prandrez ceste peine pour ledit argentier, je ne vous en diray davantage, sinon vous assurer que je suis

vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlote de Nassau

A Paris, ce 25e janvier 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/183

26 janvier 1608 – Paris
A Monsieur Rouhet
Chef de nostre Conseil à Thouars

Monsieur Rouhet, j'ay esté bien aise de sçavoir de vos nouvelles et d'avoir appris par vostre lettre la bonne disposition de mon fils. Vous me ferez beaucoup de plaisir de m'en mander souvent.

²⁴³ François Fiesco, comte de Lavaigne et de Cabestan était vassal des La Trémoille pour la baronnie de Bressuire.

²⁴⁴ L'argentier de Charlotte-Brabantine de Nassau s'appelait Jean de Lhoumeau.

J'ay receu les pièces de Millière que j'ay baillées à Demeufves qui m'a dict qu'il vous [les avoit données] affin que dressiez mémoire bien ample pour débattre la despens du [...] entens rendre par devant Messieurs des requestes du pallais, d'autant [que] luy en avez envoyé aucuns pour ce regard. Mais bien en a il receu de vous pour débattre de la recepte dudit Millières. Vous luy envoieez donc q'il vous plaist lesdits mémoires par les premiers ensemble des instructions et pièces contre [M.] de Noirmoustier, car cela presse fort.

Quant à la poursuite de ceux de Saint Hillaire de Poitiers, elle a esté cessée par l'appel qu'on a interjecté de la [sentence] contre moy par MM. des requêtes du pallais au préjudice dequels ap[...] ne pouvant passer outre comme vous sçavez.

Je vous prie de continuer le soing que me tesmoignez avoir de mes affaires affin qu'estant veillées de nous et de vous elles puisse venir à un heureuse fin. Je prie Dieu y voulloir bénir vostre labeur et qu'il vous maintienne,

Monsieur Rouhet en sa sancte et digne garde.

vostre bien affectionnée et assurée amy.

Charlotte de Nassau

A Paris ce 26 janvier 1608

Je n'ay pas voulu que Demeufves vous ayt renvoyé les papiers contre Millière, croyant que n'en aviez besoing pour les mémoires qu'il demande pour débattre la deffense et que les pouviez bien faire sans cela je croy. Je vous prie de travailler Demeufves et vous.

Archives nationales, 1 AP 332/184

84

27 janvier 1608 – Paris
à Monsieur Dumonceau,
nostre conseiller et secrétaire à Thouars

Dumonceau, suivant l'assurance que je vous donné et à La Mazure et conformément à la lettre de Monsieur du Bas-Plessis et aux vostres, j'ay fait parler au Sr. Montereau qui fait les effaires dit Sr. du Bas-Plessis, auquel j'ay donné assurance que les huict cens livres qu'il faut pour le rachapt et son principal de la rente deue par mes enfans au Sr. Dudicourt où ledit Sr. du Bas-Plessis aveq autres est caution est presté entre ladite somme de dix-huit cens livres.

J'ay promis audit Montereau faire encor dellivrer cent cinquante livres pour le paiement de la dernière année qui est deue de ladite rente de sorte qu'il s'est contenté et travaille à présent à chercher les seuretez pour le rachapt incontinent qu'il les aura trouvées et qu'il désireroit avir ledit argent pour l'esfect que dessus je commanderay qu'il luy soit dellivré. Je croy qu'il l'a aussy fait entendre audit Sr. du Bas-Plessis de façon qu'à présant ayant reconeu que je veux finir cete affaire il semble que l'accord commancé par La Mazure et vous aveq ledit Sr. du Bas Plessis se pourra effectuer et parachever. Ce que je vous prie tous deux de faire vous faire toucher sur ces arréages le plus que pourrez affin que mes enfans sortent de ceste fascheuse affaire.

J'ay communiqué au conseil pour l'affaire de La Motte-Messemé dont M. Adam m'escrit et pour laquelle il désire que je passe procuration, mais ledit conseil n'est d'advis que je la donne, veu que je serois comme caution de l'événement de ce qui se feroit en vertu d'icelle et qu'ayant fait transport de cela je n'ay plus rien à y voir et que je ne ferois que brouiller mes affaires par ceste procuration, ce que je ne désire nullement. Je vous prie de le faire entendre audit Sr. Adam et qu'il trouve bon que je n'outre passe point l'advis qui m'est donné en cela.

J'ay fait faire l'acquest du receveur de Berrie pour sa descharge des pièces de Mlle de Charnières. Il est conforme à la minute que m'en avez envoyée de deçà et faite de la main dudit Sr. Adam vous la baillerez audit Sr. Adam et retirerez /2/ les pièces contenues pour me les envoyer.

Je suis bien ayse que vous ayez païé la garnison de Thouars et qu'avez compté aveq le fermier d'Anglès et Talmond. Donnez-moy advis La Mazure et vous sur ce qu'il demande renouvellement de ses fermes et si je le dois faire. Je désire fort que les réparations de Berries et Mongriffon se facent et

que parachevez cet affaire comme vous me mandez l'avoir commencé, en y faisant, observer toutes les formes requises et nécessaires pour ma descharge comme aussi pour le rabais des fermes de Thouars.

Je ne sçay sy vous mandé point depuis la dernière que m'avez escrite, Dolas vous me mandez que vous l'attendiez pour compter avec luy, La Mazure et vous. Je vous prie tous deux d'avancer cet affaire le plus que pourrez afin de retirer tous les papiers qu'il a qui me peuvent servir. Quant au voiage de La Rochelle et Benon que vous me mandez qu'estes pressé de faire, il semble, je croy, qu'il sera très à propos. Vous adviserez auparavant que de partir à donner ordre aux affaires qui pressent le plus où vous estes, afin que par vos absences il n'arrive d'inconvénient.

Je vous envoie un mémoire de ce que Romagne prétend luy estre deu d'intérêts, que vous verrez ensemble pour vérifier s'il est vray. Vous recevrez aussi une copie de lettre que S. Barre m'a escrite contenant plusieurs affaires sur lesquelles estant là vous pourvoirez et sur tout pour celles de M. de Surgères. Si voyez qu'on le doive paier, comme je le croy, vous manderez au procureur de Benon qu'il le face sy n'y aller aussi tost si on s'en pouvoit empescher il seroit mieux.

Prenez garde audites sentences qu'ont obtenu les chanoines de St Hillaire contre moy en mon privé nom. Demeufves m'a dict vous en avoir escrit. Mandez-moy ce que vaut le rachapt de Luguët. Je vous envoie une lettre de Saragant. Je renvoyeray vers /3/ peu celuy qui m'en parle. Je ne sçay luy avoir escrit les lettres qu'il me mande. Vous ne vous hasterez de recevoir les ventes de St-Mesmin de l'achapt de Rigné. Différez cet affaire jusques à ce que vous sachiez de mes nouvelles.

Je vous donne les deux charretés de foing viel que me demandez par une de vos lettres. Je mande à M. du Plessis les vous faire dellivrer.

Je vous ay cy-devant escrit et mandé de faire refaire l'auditoire de Thouars, que l'on m'a fait entendre estre tout rompu. Je vous prie d'adviser par ensemble à ce qu'il faut et y faire travailler si jugez qu'il soit nécessaire, avec les formes requises pour ma décharge.

Je vous envoie les deux provisions que me demandez par la vostre du xi^e de ce mois, l'une de notaire à Thouars pour demeurer en la paroisse de St-Cire de la Lande sous le nom de Jehan Drouet et l'autre de sergent baillager de Pousauges vacquant par mort, espédiée en blanc ainsy que la désirez.

Donnez-moy tousjours advis ce qui passera en toutes mes affaires, et en ayez le soing et affection que m'avez jusques icy tesmoigner et moy je ne manqueray à vous tesmoigner ma bonne vollonté en tout ce qui se présentera pour vostre contentement d'aussi bon coeur que je suis

vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 27^e janvier 1608.

Il m'est nécessaire d'avoir copie des arrests faits par le Sr. Fumée sur Bournezeau et en réson de quoy les fermiers luy ont païé leur ferme. Il seroy bon que vous me l'envoissiez.

Demeufves m'a dict que l'appel interpelé par nous contre ceux de St Hillaire de >>>>>> fera aller la poursuite qu'il pourroit faire >>>>>> >>>>>>, mais si cela suffit, prenez garde qu'il ne se passe rien en ceste affaire à mon préjudice.

Archives nationales, 1 AP 332/185

85

30 janvier 1608 – Paris

à Monsieur Dumonceau

notre conseiller et secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du vje de ce mois et les pièces, mémoires en icelle avecq les bureaux des mois d'octobre, novembre et décembre 1604. Je désire que m'envoiez les acquets des paiemens qui sont portez avoir esté faits par Guérin durant lesdits mois. Il me semble qu'il les donna lorsqu'il rendit son compte, sinon et qu'il les ayt il les faudra retirer de luy et principalement ceux

des sommes notables comme celuy de sperne que et autres envoyer moy aussi à la sentence donnée touchant mon douaire le xxvie avril 1606.

Je vous renvoye l'inventaire des pièces que j'ay receus avecq mon récépicé au dessous d'iceluy pour vostre descharge je feray consulter le contract de Sanegan, mais il n'est pas sans doute que cest affaire réussisse comme nous désirerions d'autant qu'il a esté donné ung à vostre depuis quelque temps par lequel les arrrages qui sont stipullez par les contracts sont adjugez ce qui nous pourroit bien apporter préjudice.

J'ay fait response à vos autres lettres par le messenger de Partenay et vous ay encore les procurations d'estats que désirez de moy avecq l'acquit du receveur de Berrie. Je vous envoie aussi l'estat de notaire pour la paroisse de Geay²⁴⁵ que me demandez. Je suis bien aise que vous avanciez ce qu'il faut faire pour la réduction des mesures de Thouars et Tiffauges à celle de Poitiers et affin que nous puissions voir quelque fine à cet affaire et que vous ayez touché à Monsieur du Bas-Plessis les douze cens livres que luy avez promins, ses dix huict cens livres qu'il faut pour le rachapt du fort principal de ladite rente sont prests avecq le paiement de la dernière année.

Je sçay très bien qu'elle est l'importance dudict rachapt, mais l'on ne trouve de l'argent comme on en veut et quant il s'en peut trouver, c'est avecq gros interests ; lesquels tournent à ma perte²⁴⁶. Je ne laisseray toutesfois à faire fournir à ceste partie et à faire faire le rachapt incontinament que l'on y verra seureté. Donnez-en toute assurance. Envoyez-moy ung mémoire des ventes roturières qui ont esté receues aux trois dernières années et aussi la contrepromesse de M. de Beauchamps.

Je désire que vous /2/ paiez les gaiges deus à M. Pineau²⁴⁷ de l'année dernière. J'attens de vostre dilligence les autres pièces et mémoires qui peuvent servir à la rédition de mon compte et ce que vous en avez dressé avecq La Mazure.

Monsieur Adam m'escrit pour la rente de Cristant où il dict qu'il ne peut rien faire sans avoir instruction de vous deux. Je ne sçay que c'est que ceste affaire vous y donnerez ordre avecq luy. Je en sçay ce qu'il veut dire pour son compte. Il me mande qu'il n'en parlera plus que par mon esprès comamndement. J'eusse bien désiré d'avoir vostre bonne quitance sçuvant à ma descharge pour emploier ceste partie qui est notable en mon compte, car il me desplaist que je ne puisse compter de cela.

Je vous recommande toutes nos autres affaires et la continuation du soing qu'en avez jusques icy eu dont je me souviendray tousjours pour vous tesmoigner que je suis

Vostre bien affectionnée et assurée amy.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 30^e janvier 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/186

86

1^{er} février 1608

à Monsieur Dumonceau

nostre conseiller et secrétaire à Touars

Dumonceau, le fils de Monsieur Dumonstier, ministre de St-Jean²⁴⁸, m'est venu trouver et m'a supplié de luy dellivrer ung mandement sur Dolas de la somme à quoy se montent interests de ce qui est deu à son père ceste année courante. Ce que j'eusse fait si j'eusse sceu au vray à combien ceste rente se peut monter et sur quels termes donner ladite assignation. Ne pouvant donc luy donner de

²⁴⁵ Geay (Deux-Sèvres) au sud de Thouars sur la route de Bressuire.

²⁴⁶ La prospérité du règne de Henri IV pendant les années 1598-1610 ne doit pas faire illusion l'argent restait rare.

²⁴⁷ Peut-être le docteur Mathurin Pineau, sieur de La Trosnière. Il avait épousé Anne Oyseau, fille de l'ancien pasteur de Thouars François Oyseau, sieur de Trévecar et était ainsi devenu le beau-frère d'André Rivet.

²⁴⁸ Foucaud du Vigier († 1609), sieur de Monstier, ministre de Saint-Jean d'Angély, eut deux fils : Jacques qui fut conseiller à la chambre mi-partie du parlement de Guyenne et Japhet qui succéda à son père en tant que ministre de Saint-Jean d'Angély.

contentement, je luy ay baillé une lettre que j'escris audit Dolas affin qu'il luy paie la somme de deniers que vous et les autres de mon conseil de Thouars luy escrirez. Ce que j'entens jusques à la concurrence de ce que se monteront lesdits interests de ceste année. Je vous prie donc de l'escire par ensemble audit Dolas affin que ledit Dumonstier n'aye la peine de renvoyer pour ce subject.

Vous ferez aussy plaincte audit Dolas de ce qu'il n'a acquiter les assignations que j'ay baillées sur luy à Monsieur Dumont de Royan et luy ferez entendre combien cela le préjudicie et que les fraiz qui se feront par déffaut dudit paiement retournerons sur eux ce que je luy mande aussi par mesme voie.

Je croy que vous avez seu comme j'ay accordé à Monsieur de Bourron le lieu de Louzy et le château dudit lieu pour y faire sa demeure, ce quy luy seroit trops incommode si Jacques Gaudin y estoit aussy. Affin donc que ledit S. de Bourron s'y puisse accommoder, je désire que vous commandiez audit gardien de desloger dudit château et s'en aller se mectre dans la maison où estoit M. Georges, le jardinier, avant luy et par ce qu'on m'a fait entendre qu'il y a plusieurs mynes et dépérissement tant à la dite maison, qu'en l'estendue d'icelles, je veux que vous en faciez ung procès-verbal ledit Gaudin présent ou appelé ; ce que m'asseurant que ferez, je ne vous en diray davantage sinon vous assurer que je suis

Charlotte de Nassau

Paris le premier jour de febvrier 1608.

.... m'a dict que faisant l'extraict des [...]es que j'ay fait depuis le décès de feu Monsieur mon mary, il a trouvé une assignation de l'an 1606 aus hériter de feu Louete de cens soixante et quinze livres sur ses livres portez par l'obligation de feu mondit mary, à prendre lesdits CLXXV livres sur la ferme de Berry. Vous aurez esgard à cela affin qu'ils ait deux assignation d'une mesme chose. Et sy [cela] arrive sellon que je vous ay cy-devant escrit de [...], de remédier au paiement qui en pourroit estre [fait].

Archives nationales, 1 AP 332/187

87

23 février 1608 - Paris

au Sr. Dumonceau

nostre conseiller et secrétaire à Thouars

Dumonceau faisant voir les pièces que vous m'avez envoyées et dressant unq mémoires et bref estat de ce qui m'est nécessaire avoir pour mestre le compte, que je suis contraincte de rendre en la forme qu'il doit estre, je trouve que l'extraict que vous m'avez envoyé du greffe de Thouars pour justifier le mendment des fermes des moulins n'est suffisant par ce que il est rapporte par extraict que lesdits fermes sont baillées pour cinq ans, sans dire à quel terme elles commencent, ny à quels termes le paiement se doit faire, aussy que le bail duquel ledit extraict doit faire foy est maintenant finy. Vous m'envoierés donc plustost que faire se pourra unq estat au vray, signé et garenty par le sénéchal et greffier de Touars qui contienne tout ce qui est du revenu ordinaire de la châtellenie dudit Thouars et par autres estat vous m'envoyerez l'extraict des fermes qui en ont esté faites qui contiennent les montement d'icelles fermes et quels termes elles ont deu se paier.

Il faut aussy que le receveur Frogier m'envoye unq estat de sa receptes qui contienne tous les droitcts desquels il faut receptor tant par grains que par argent et autres choses et ont déclaré par la mesme combien la recepte s'est montée peu chère depuis le décès de Monsieur mon mary, mais, et aveq cela vous m'envoierés unq procès-verbal des officiers qui contiendra la velleur de chacune des choses qui entrent en ladite recepte pour lesdit années et ce suivant le pris commung rapporté au greffe ou par ce qui s'en pourra informer par le tesmoignage de quatre ou cinq notables marchans de Thouars.

Vous ferez aussy que le receveur m'envoye unq estat où vray signé de luy de tous les paimens et acquets qu'il a fait depuis ledit décès et retirer de luy ce qu'il aura de pièces pour justifie lesdits

acquets et paiemens et ferez ung bref inventaire desdites pièces signé de M. Rouhet, de La Mazure et de vous pour la descharge et m'envoyerez ung autant dudit inventaire que je vois renvoyeray signé de moy /2/ pour vous servir de descharge et audit receveur. Si vous en avez qui peuvent justifier les rabais et diminutions qui ont esté faictes des fermes desdites terres.

Envoyez-moy aussi le comte fait avecq Lambert et tous les baus affermés et comptes faicts avecq les fermiers que vous avez encores et dont vous sçavez que je n'ay aucune copie.

J'ay pareillement besoing d'un procès-verbal et attestation des ventes et coupes qui se sont faictes en la forest de Benon. Si vous n'en avez ung, mandez au procureur de Benon qu'au plustost il me l'envoie ou à vous, pour me le faire tenir et ferez pour l'esécution de ce que dessus la meilleure et plus prompte dilligence que vous pourrez.

Je désire qu'on face poursuite diligente de la vente qui a esté encommencée contre de La Vau et autres qui ont chassé en la garenne, et me donnez advis de ce qui sy avancera à toutes les occasions et n'y oublier rien qui sy puisse faire.

J'ay promis au Sr. de Bouilly-St-Paul en faveur de Monsieur l'admiral de luy reprendre le tiers des ventes qu'il nous doibt, mais d'autant que les deniers desdites ventes soit arrestez et saisiz entre ses mains, mon intention et ma vollonté est qu'il paie lesdites ventes tout au long ausdit créances qu'on fait arrest desdits deniers pour obvier aux fraiz et brouillement qui arriverait. Et néantmoins pour le désir que j'ay de satisfaire à ce que ledit Sr. l'admiral a désiré de moy en ceste occasion, vous ferz dellivrer audit Sr. de Bouillye par le recepveur des créanciers et plus clairs deniers qu'il aura entre les mains le tiers des rentes la somme à laquelle lesdites ventes se monteront que j'atens qu'il paie /3/ pour le tout et de ses deniers, afin de faire connoistre comme de vray j'avois les mains liées en ceste affaire par les poursuites des créanciers et faut à remplacer le tiers desdites ventes aussy et comme je vous ay dict cy-dessus vous aurez une lettre de moy par ledit Sr. Bouilly quoy que je vous mande par ladite lettre faictes ce que je vous dis par celle-cy.

J'ay receu une lettre de M. Rouhet à laquelle je feray response au prochain voïage, mais je croy le loisir par ceste et cependant on obtiendra la commission qu'il demande je ne vous feray ceste-cy plus longue sinon pour me recommander à vous et vous assurer que je suis

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 23^e février 1608.

archives nationales, 1 AP 332/188

88

7 mars 1608 – Paris

à Monsieur Dumonceau

Dumonceau, je vous escrivis l'autre jour bien au long, depuis j'ay receu deux de vos lettres pour satisfaire ausquelles je vous assureray avoir receu les pièces justificatives du paiement fait à la Damoiselle de Charières et aux créanciers de son mary que vous avez retirées de M. Adam en vertue de mon recepicé que je vous envoiay l'autre jour pour cest effect. J'ay aussi receu la contre promesse de M. de Beauchamps.

Je n'ay point encores veu Morin et prandré de luy ce qu'avez fait avec M. Adam. J'ay sasifait à ce que j'avois promis pour M. du Bas-Plessis et au delà car outre les 18 cens livres je luy ay encor fait dellivrer 28 livres contant en l'obligation de feu Monsieur mon mari et 150 livres pour une année d'arrérages de laquelle rente en laquelle il est condampné. Il reste à présent de licquider les fraiz et despens qui se sont faicts en ceste meschante affaire que j'ay peur qui se monteront beaucoup.

Je vous envoie les copies de ce qui a esté fait avec luy et me manderés La Mazure et vous si cela sera porté à ce que luy avez promis. Nous nous sommes trouvez ung peu empesché là dessus par ce que vous ne me mandez point qu'eussiez de luy aucune promesse ny assurance particulière par escrit.

Pour ce qui est de la main levée, il disoit bien que cela estoit, mais nous n'en sçavons que croire. Ce qui nous a fait penser qu'il en estoit quelque chose, est qu'il nous a représenter ung brouillart de la promesse qu'il vous a donnée escrite de la main de La Mazure.

Je pense qu'il sera bien à propos qu'allant à La Rochelle, vous donniez jusques à Taillebourg pour compter avec Dolas et retirer de luy tous les papiers et acquitté des paiements qu'il a faits, qui me sont nécessaire pour ma descharge faites. Qu'il paie l'intérêt qui est deu à M. Dumont de Royan. Je ne trouve pas bon qu'il aye tant tardé. L'on m'en a icy fait des plainctes. Vous sçavez combien cela m'est désagréable. M. Dumonstier m'a fait entendre par son fils qui estoit naguère en ceste ville qu'il luy estoit deu une année de son interest. Voiez au vray ce qui en est. Faites compte net avec luy et sy faire ce peut que ledit Dolas le paie. Il m'a fait dire que si j'en escrivois audit Dolas il ne faudroit d'estre /2/ païé.

Je vous envoie les despesches que me demandez, sçavoir : une notairie et sergentise à Berrie, pour les mestaiers une notairie à Touars pour résider à Tourtenay²⁴⁹ avecq deux arrenteurs : l'un pour Jacqueline Girault et l'autre pour la vefve feu Chaudun.

J'ay receu le procès-verbal pour la réduction des mesmes touchant l'affaire de Tiffauges, comme aussi les autres pièces que m'avez envoyées contre les chanoynes de St-Hillaire, que je croy qui vous ont bien donné de la peine et du mal à recouvrer, à cause du long temps qu'il y a que cela est fait et de la grande quantité qu'il y en a qu'il a fallu prendre au divers lieux et de diverses personnes. J'espère qu'ils suivront bien pour nous descharger de leur grande et injuste demande. Je n'entens rien au discours que me faites là dessus. Il suffit d'en escrire à Demeufves solliciteur et me donner seulement advis des papiers que luy envoirés affin que je sache ce qu'il en aura entre ses mains.

J'ay aussi receu tous les papiers que vous me mandez m'avoir envoyé par une de vos lettres avec l'inventaire ; lequel je vous eusse renvoyé signé de moy comme le désirez, si j'eusse eu le loisir de la faire copier. Ce sera pour la première commodité. Il reste encor de ce que je vous demandois l'extrait des ventes rosturières que vous avez receu durant les trois années et satisfaite à celle que je vous escravis l'autre jour, par laquelle je vous demandois le mémoire de Madame de Royan non pour faire aucune évaluation des fruicts, mais pour vous faire voir combien elle est esloignée des propositions qui ont esté cy-devant faite avecq feu Monsieur de Royan.

Je trouve très bon ce que me mandez pour l'acquerie de Talmond et fait remuer cela pour la faire venir à raison vue ce qui s'y peut faire par de là. 1^{er} me faites ung mémoire bien ample et instruction de la valeur de ladit acquérie de la rente de Chambon et toutes les considérations qui pouvoit estre en cest affaire, affin que je le face voir à Monsieur le président de Thou, oncle de ladite dame de Roïan, lequel peut estre nous pourrons prendre pour vous accorder là dessus.

J'escris suivant ce que me mandez à Monsieur le lieutenant de Poitou. Faites luy tenir ung poinson de vin de Beaune. Je le prie de s'emploier pour vous en l'affaire que /3/ vous avez contre Morin.

Je suis bien fâchée de vos incommoditez, au soulagement desquels j'apporteray tout ce qui sera en ma puissance. Le grand nombre des affaires pénibles et fascheuses de mes enfans me réduisent pour ceste heure à tel point que je ne puis faire tout ce que je voudrois, mais j'espère avecq l'aide de Dieu que le temps m'offrira des ocasions pour faire parroistre à ceux qui les servent avecq le soing et la fidellité que vous faites qu'ils n'auront perdu leurs temps. Continuez donq à bien faire et me croïez,

vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 7e mars 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/190

²⁴⁹ Tourtenay petite paroisse au nord-est de Thouars.

17 mars 1608 - Paris
à Monsieur Dumonceau

Dumonceau, je croy qu'à présent vous estes de retour de Poitiers, où par la vostre du dernier febvrier, me mandez que deviez aller pour finir l'affaire de Louardièrè touchant les ventes de Bouille St-Paule. Je suis très aise qu'avez mis une fin à cela. Je croy que ce sera avecq les seuretez requises et nécessaires. Je vous envoie le récépicé des papiers contenuz en l'inventaire que m'avez cy-devant envoyé que vous avez désiré par vostre décharge.

Vous m'escrivez qu'il court ung bruict de la mort du sénéchal de Montagu, mais vous ne m'en mandez rien de certain. Si cela est, je lui feray apporter ce qui se pourra pour vostre contentement, reconnoissant bien que le soing que vous prenez de nos affaires mérite que j'en aye de vous, sachant que ne me demanderez rien qui ne soit raisonnable. Je me souviens bien que m'avez parlé de cet affaire, mais le longtemps qu'il y a et la quantité de mes affaires qui me passent par l'esprit m'anesche de m'en souvenir. Conférez avecq le Sr. du Plessis et La Mazure, car ils en ont eu aussi connoissance et qu'il m'en mandoit et vous aussi les termes où ils en sont demeurez. Vous devez croire que je chercheray toutes les occasions qui seront en mon pouvoir pour vous tesmoigner que je suis,

Vostre bien affectionné et assuré amy.
Charlotte de Nassau

A Paris, le 17e mars 1608

Archives nationales, 1 AP 332/191

21 mars 1608 – Paris
à Monsieur Dumonceau

Dumonceau, je suis bien aise qu'avez terminé l'affaire avecq le Sr. des Louardièrè. J'ay receu la transaction qu'en avez fait avecq luy que je veray à loisir pour y faire mettre la ratiffication que désirez, mais pour ce que je voy par icelle que le temps me prese point pour encores et aussi que que je n'ay pas en la commodité à cause que je me purge et prens médecine.

J'ay remys cela à la première occasion et aussy à vous respondre plus amplement sur le contenu en vostre dernière du 10e de ce mois. Seulement vous enverray le récépicé des papiers que m'avez envoyé par ceste dernière voye.

Vous me demandez ung autre récépicé des autres papiers que m'avez envoyé cy-devant lequel vous avez à présent receu comme je croy l'ayant fait bailler au messenger de Partenay. Je vous ay aussi mandé ce que j'avois receu : les pièces de Tiffauges et celles contre les chanoynes de St-Hillaire de Poitiers. C'est pourquoy vous n'en devez estre en peine.

Je vous recommande toute nos affaires ausquelles je vous prie soignez et veiller tousjours comme de coustume et me tenir pour...

Vostre bien affectionnée et assurée amy.

A Paris, ce 21e mars 1608.

Monsieur, Madame ayant fait faire ceste lettre, ne l'a peu signer à cause de la médecine qu'elle a prinse et de la haste qu'a eu le messenger de partir remettant à une autre fois à vous envoyer aussy le récépicé cy-dessus qu'elle n'a peu non plus signer et m'a commander vous escrire. Je suis,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.
Chauveau

Archives nationales, 1 AP 332/192

29 mars 1608 - Paris

à Monsieur Dumonceau

ou en son absence à Monsieur de La Mazure

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du 10e de ce mois aveq les pièces mantionnées en icelle, desquelles je vous envoie le récépicé ensemble la ratiffication de la transaction qu'avez faicte aveq le Sr. des Louardières que désirez de moy.

Je vous envoie aussy un extrait de plusieurs pièces qui sont encor nécessaires pour justifier en mon compte les paimens que j'ay faicts ; lesquelles vous ferez dilligence de recouvrer et me les faire tenir.

Je n'ay rien appris y a longtemps des poursuites qui se doivent faire contre les précédens fermiers de Didonne, Horry et Nerault, pour le paiement des vc tant de livres qu'ils doivent et dont les tenues deniers sont espirez dès le mois de septembre dernier.

Veillez à ce que nous ne tombions en mesme peine qu'auparavant et me mandez ce qui se passe. Je m'estonne de ce qu'on ne poursuit point M. de Chambusin pour le paiement des rentes recogneues par l'acquest qu'il a faict de Palluau²⁵⁰ sur lesquelles Madame de Royan a assignation qui m'en presse fort.

Apportez aussi quelque ordre ensemble à ce que M. de La Brunetière soit païé des assignations que je luy ay donné sur le rachapt de Puibeliart, dont il m'a escrit et suplie à cause de sa malladie luy donner autre assignation ce que je ne puis faire. Vous me servez aussi touchant le sénéchal de Montaign qui n'est décédé. Pour ce qui regarde, l'espérance que j'ay de vous voir bientost me faict remestre à vous donner lorsque je vous verer tout le contentement que vous pouvez désirer.

Si vous avez quelques autres pièces qui servent à la rendition de mon compte. Envoyez les moy.

Faictes desloger le jardinier du château de l'hostel d'or et qu'il s'aille accomoder en la basse chambre de St-Martin.

Je vous recommande toutes autres choses et les remest au soing accoustumé qu'avez de mes affaires, pour vous assurer que je suis tousjours

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

Paris, ce 29^e mars 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/193

90

4 avril 1608 - Paris

à Monsieur Dumonceau

Dumonceau, le Sr. de Bourron pourra communiquer des affaires de deçà. Je seray bien aise qu'il s'emploie en celles de delà par tout où il vous fairra donner soullagement. Je voudrois bien que vous luy fissier toucher cinquante escuz.

Je vous ay escrit pour peu pour plusieurs pièces qui peuvent encor servir à la rédition de mon compte. Vous ferez dilligence de les recouvrer. Je désirerois bien que le voïage de La Rochelle l'estimant fort nécessaire pour esclarcir les affaires de ce sosté là. J'envoye à La Mazure vostre lettre de M. Adam qui continue en sa première demande pour La Motte-Messemé vous en communiquerez par ensemble et me manderez vostre advis sy je ne dois pas tenir à ma première résolution. C'est tout ce que vous aurez de moy pour ceste foi sinon vous asseurer que je suis

Vostre bien affectionnée et assurée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 4^e avril 1608.

²⁵⁰ Palluau (Vendée).

Faictes diligence d'envoyer vers Dolas pour avoir les acquits des paiemens qu'il ne faicts et s'il en faisoit difficulté qu'il en baille copies collationnées par devant le bailly de Taillebourg, affin qu'elles puissent estre passées en mon compte.

Le Sr. de St-Christofle m'a dit qu'il y avoit quelques bastimens au dedans du château de Mauléon²⁵¹ qui déperissoit faute de réparations. Je désire que la ferme qui s'en fera de la terre soit à la charge qu'on baillera par chacun an dix escuz es mains de celuy que j'ordonneray pour estre employez ausdite réparations. Vous vous en souviendrez lors de la passation de ladite ferme.

Archives nationales, 1 AP 332/194

91

8 avril 1608 – Paris

à Monsieur Rouhet

chef de nostre conseil

Monsieur Rouhet, j'ay donné charge au Sr. de Bourron de vous faire entendre les affaires qui se passent de deça et combien je désire vous donner contentement en l'assignation que désirez de moy. Vous adviserez ensemble aux plus prompts moïens qui se présenteront pour cest effect.

Ce m'est de beaucoup déplaisir que ce procès d'Allaeume de Fontenay ayz prins sur dont celuy de Chambon. Je désire que la poursuite on vienne icy, veu la négligence et mauvaise vollonté de mes officiers de Touars. Vous adviserez aveq le Sr. de Bourron à ce qu'il y faudraz faire sy vous trouvez le justice de Poictiers ne m'y voulloir garder ce qui est raisonnable. Je me repose sur vous de toutes les affaires de delà. Ce qui me retiens de vous en dire davantage sinon vous assurer que je suis,

Monsieur Rouhet,

Vostre bien affectionnée et assurée amye

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 5^e avril 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/195

92

20 avril 1608 – Paris

à Monsieur Dumonceau

nostre conseiller et secrétaire

Dumonceau, encores que je ne doute que celle-cy ne vous trouvera à Thouars à cause des advis que vous et La Mazure m'avez donné de vostre voïage de Xaintonges, sy ne laisseray je à vous l'escire affin qu'à vostre retour la trouvant vous vous souvenez de m'envoyer toutes les pièces que je vous ay cy-devant mandées et particulièrement par ma dernière qui me sont nécessaires par deça et aussi que par mesme moïen je puisse sçavoir ce que vous aurez tous deux faict à vostre voïage.

Je trouve très bon l'ordre que me mandez avoir donné à plusieurs affaires contenues en vos lettres. Continuez, je vous prie, en ce soing et affection affin que je demeure au désir que j'ay de vous tesmoigner par effect que je suis

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 20^e avril 1608.

Advisez si pourrez faire payer la garnison de Taillebourg par Dolas de quatre mois. Je désirerois fort que peussiez faire cella. Il n'y a point de saisissans sur luy qui l'en peussent enpescher puisque Monsieur du Bas-Plessis est content. Si faictes faire et payer comme je le désire, envoyez

²⁵¹ Charles de Saint-Christophe était le gouverneur de Mauléon.

moy la forme de mandement qui servent pour sa seureté et je le vous dirois bien que mesme ussiez les pièces qui concernent le payement qui a esté cy devant fait au Sr. Falloux affin que je puisse faire employer cest partye en mon compte

Archives nationales, 1 AP 332/196

93

3 mai 1608 – Paris

à Monsieur du Plessis-Bellay²⁵²

Monsieur du Plesis espérant que mon flis ne sera encore party, je vous escriis ce mot, vous priant de faire que Monsieur Rouet vous donne la procuration dont je luy ay envoyé copie.

J'ay veu la lestre que vous a escrit Monsieur d'Aubyny. Il vous en envoie la cople. Je trouve l'offre qu'on me fait pour Benon, sy avantageuse, que je ne pense poinc qu'estant du bien de mes enfans, je doive tenir ma parolle à leur damage.

Vous savez l'inquyétude en quoy j'étois lors que je l'acorday à l'Ile-Bouchart, mais le bon temps qu'il avoit que je demandois qu'on me fit trouver des marchans, et voyant qu'il ne s'en présentoit d'autre que ceux là au condition qui leur acorda, chachun fut d'avis que je la pasaye. Vous comuniqueray ceste cy à Monsieur Rouet et luy diray qu'on m'en offre mil francs davantage /2/, ausy au Sr. de La Mazure et Dumonceau.

Je vous envoie ausy celle du sénéchal de Benon. J'adresse le paquet à Monsieur Rouet affin que sy n'étiés, il ouvre mes lestres et mesme celle-cy quy leur servira à tous trois sur cette affaire, n'ayant le loisy d'escrire pour n'estre revenue que depuis deux jour de Fontainebleau.

Il y a du malleur d'avoir fait cette ferme, chaclun, quy avoit cognoissance de l'afère, disant quel étoit bien affermé et cepandant y voir un sy notable damage. Je crois donc qu'il faut y remédier et que la prenant au condition des autres, cette augumentation doit estre reçue. Je vois bien que Monsieur d'Aubygny n'oyant pas bien, comme la chose, va vous en parler. Je vous prie luy faire entendre et le remercier de ce bon office.

Je trouve /3/ à propos qu'on paye à Janne les deux cens livre quy luy sont deu de rest de son contrac de mariage et qu'elle se retire en ville.

Pour l'aumône, j'entens qu'il soit donné deux ou trois setier de métal à ceux quy avoit du pain et rien plus.

Que la vaiselle d'argent soit retirée, s'y n'este plus là, par le Sr. Rouet et Dumoneau, La Mazure et mise en lieu seur sy y estes que le porteier cet celle qu'a Janne en garde que j'entens.

Il me faut avoir payement fait à M. Sallours d'une somme quy luy étoit deue. Dumonceau le doit avoir.

J'entens qu'il soit donné 4 setier métal à Ergoulest pour la nourriture de son flis, luy ayant promis et qu'il sorte du château.

Cet tout ce qu'aurer de moy quy suis après à trouver un précepteur pour mon flis. Sy celle-cy vous trouve en chemin renvoiez là à M. Rouet et autres pour leur servir d'instrution et me croiez,

Monsieur du Plesis,

vostre plus affectionné et assurée amye.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/180

94

3 may 1608 - Paris

²⁵² Cette lettre à Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, gouverneur de Henri de La Trémoille, est de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau.

96

A Monsieur Rouhet
Chef de nostre conseil à Thouars

Monsieur Rouhet, Messieurs de la Cour du parlement ont ordonné que pour l'acquiescement des debtes de mes enfans et la récompance qu'il faut donner aux cadets qui prennent part au comté de Laval, l'on vendroit des choses qui seroient dans les terres de moins de revenu. Mais premier que faire ladite vente, ils ont aussi ordonné que je rendrois compte du mouvement que j'ay faict. Ce que je suis presté d'exécuter.

Pour procéder à l'examen dudict compte, il est besoing que vous envoieez par deça une procuration à quelcun qui assiste pour vous audict examen et d'autant que le temps presse et qu'il m'en faudra aller dans peu pour adviser à ladite vente. Je vous prie me faire tenir incontinent ladite procuration. Je vous envoie celle que m'avez demandé concernant les affaires de La Trémoille avec la copie des lettres royales et une lettre comme vous avez désiré au Sr. de La Rivière de La Trémoille que j'ay faict laisser ouverte affin que vous la voiez. Vous la ferez refermer pour la faire tenir et en userez selon que verrez bon escrire.

Vous verrez le mémoire que j'ay fait faire de ce que je désire estre exécuter au parlement de mon fils. Si le mémoire et la lettre que j'escriis au Sr. du Plessis-Bellay, ne vous tombent entre les mains qu'après le parlement de mon fils, ne laissez d'exécuter, vous les Sieurs Dumonceau et La Mazure ce qui est contenu en iceluy. Et ladite lettre que vous ouvrirez ensemble en l'absence dudict Sr. du Plessis.

J'ay receu par Sabourin toutes les pièces que Dumonceau m'a envoiées. Je luy en enverray ma descharge au pied de l'inventaire d'icelles. Je vous prie de m'envoier les baux à ferme des moulins de Thouars et les jugemens des rabais faicts aux fermiers des moulins et fours bannaux dudict Thouars qui me sont nécessaires à la rendition de mon compte, il se trouve un paiement fait à l'abé de Bourgmouin à l'acquet du nommé Jacques Daniel receveur de la baronnie d'Anville de la somme de 300 livres qui luy estoit due par deffunct Monsieur mon mary. Mais la quittance dudict parent manque. Vous la recouvrierez aussi et me la ferez tenir.

Je ne vous puis pour le présent que respondre sur l'assignation que me demandez de vc livres sur la ferme de Benon. Ceste affaire estant à présent tellement brouillée par la proposition nouvelle qui s'annonce qu'il ne se peut rien congnoistre de certain en cela. Je seray bien aise que tous ensemble en communiquiez affin de voir de qui sera le meilleur et plus advantageux.

Je vous recommande le reste de mes autres affaires et vous prie de veiller soingner comme vous avez acoustumer. Je seray bien aise de sçavoir des nouvelles de ce qu'auront faict Dumonceau et La Mazure en leur voiage. Je me recommande à vous et suis,

Monsieur Rouhet,

Vostre plus affectionnée et aseurée amy.
Charlotte de Nassau

Paris, ce 5e may 1608.

J'ay receu l'acquiescement du paiement fait à M. Frère, mais la reconnaissance qu'il avoit de deffunct Monsieur, m'est aussi nécessaire ou quoy que copie d'icelles collationnée à l'original pour a la réception de mon compte vous le retirerez aussi dudict Frère et me l'envoiez au plus tost.

Archives nationales, 1 AP 332/197

95

19 mai 1608 - Paris
à Monsieur Rouhet

Chef de mon conseil à Thouars

Monsieur Rouhet, je fais la plus grande dilligence que je puis pour rendre mon compte pour trois années, mais comme je pense avoir toutes les pièces qui fault, mon conseil trouve qu'il m'en fault d'autres.

J'en commande à Dumonceau d'escripre à La Mazure de celles qui me font besoing affin qu'il les envoie promptement à quoy je vous prie les poster & demander à vostre clerc qu'il face ce qu'il luy dira. Il est nécessaire que vous & ledit La Mazure certifier, signent et arrestent les mises faictes par Dumonceau durant mon absence tant de vostre voïage de Poictiers qu'a ceulx qu'il y a faists en Xaintonges et ailleurs ; lesquelles mises il a extraictes les générales qu'il a fait signé de luy.

Je vous prie les certifier et arrester avecq ledict sieur de La Mazure et me l'envoyer promptement vous vous résoudrez que vous en feste de mesmes le dernier voïage que j'estois à Thouars suyvant l'advis de mon conseil d'icy qui m'a présenté ceste forme.

Il me reste la principale prière, qui est vostre procuration comme curateur aux comtes de mes enfans. Je vous prie me l'envoyer selon la forme en tel cas requise et conformément au modelle que je vous ay envoyé. La dilligence est requise en toutes les affaires qui restent. Je la vous recommande comme aussy mes autres affaires, selon vostre soing acoustumé ; en astendant, je prieray Dieu,

Monsieur Rouhet qu'il vous ayt en sa sainte garde à Thouars.

Vostre bien affectionnée et meilleure amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 19^e may 1608.

Archives nationales, 1 AP 332/198

96

9 juin 1608 - Paris

à Monsieur Rouhet

chef de nostre conseil

Monsieur Rouhet, j'ai receu vos procurations pour la rédition de mon compte, ensemble les baulx à ferme des moullins et fours bannaux de Thouars et contract des parties de Dumonceau que avez signé avecq le sieur de La Mazure. Toutes ces pièces m'estèrent fort nécessaire principalement vos procurations, comme sont les autres dont j'ay escript audit Sr. de La Mazure. Je vous prie de demander vostre clerc qu'il face ce qu'il luy dira sur ce subject affin qu'au plustost le tout soit envoyé.

Je ne vous feray icy aucune recommandation de mes affaires, sachant depuis ycelle vous y estes pourveu, mais priant Dieu

Monsieur Rouhet qu'il vous donne un parfaicte santé, bonne et longue vie

Vostre plus affectionnée & meilleure amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 9^e juing 1608.

[Je suis fort] obligée du mémoire envoyé. Je ne le baillereay à personne désagréable.

Archives nationales, 1 AP 332/199

97

Sans date ni lieu

A Dumonceau

Dumonceau, j'écris une lestre à La Masure que je luy mande vous communiquer vous satisferez ensemble au contenu. Je vous envoie une procuration pour mon procureur de Poitier sellon les termes nécessaire pour ma seureter ne doutant point de la véritez de ce que vous dites. Je vous prie m'envoyer par voye seur mon papier journal et sy avez le loisy de dresser quellque état de ma recepte et mise de l'ame demien je seray bien ayse de le voir et vous me l'aporterez quant vous viendray quy sera après le retour de La Mazure. Je vous recommande toutes nos affaires et vous asurerer que je suis

Vostre affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

98

Faites satisfaire à la conservation pour Oiron, Madame de La Rochepot demande d'accorder. Aviser un petit avec M. Rouet sy existoit quellque chose quy luy peut estre acorder sans faire préjudice au duché.

Archives nationales, 1 AP 332/200

1609 *Les premières lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils aîné que conservent le Fonds La Trémoille datent de cette année. Laissant son fils aîné, Henri, à Thouars, elle avait emmené avec elle à Paris son fils cadet, Frédéric, et le présenta à la Cour²⁵³. Au cours de son séjour dans la capitale fut traité l'affaire du temple de Vitré. L'arrêt ordonna que le temple fut bâti dans la ville²⁵⁴.*

Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour passer les fêtes de Pâques auprès de sa sœur. Pendant les mois de mai et de juin, les deux sœurs allèrent voir leurs sœurs Louise-Julienne, à Heidelberg²⁵⁵ et Catherine-Belgique à Hanau²⁵⁶. Charlotte-Brabantine de Nassau revint avec son fils à Paris dans la première quinzaine du mois de juillet.

Charlotte-Brabantine de Nassau était le 22 octobre 1609 à l'Île-Bouchard²⁵⁷. Elle se rendit par la suite avec son fils à Laval²⁵⁸ et à Vitré. Le 8 novembre, elle fut la marraine d'un enfant à Vitré, Zacharie du Bellay étant le parrain.

98

24 février 1609 - Paris
à Mon fils,
le duc de La Trémoille

Mon fils, je suis arivée en bonne sancté. Je n'ay encore eu le loisir de me recognoistre et de vous envoier tout ce que je voullois. Vostre frère fit hier sa court près Monsieur le Daufin quy luy fit bonne chère.

Aprener bien et craigner sur toute chose à offenser et Dieu et vous aurer de moy tout ce que vous désireray, car je seray tousjour mon cher fils vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/27

99

7 mars 1609 - Paris
à Dumonceau, mon secrétaire

Dumonceau, j'ay receu vostre lettre du quatriesme de ce mois et les pièces encloses de vostre paquet. Je feray comparoistre à l'assignation qui a esté donnée aux fermiers de Bournezau et enpescheray qui n'y aye de surprinse. Je feray aussy veoir au conseil le mémoire fait par le conseil de Poitiers pour l'affaire de Millière. Demeufves dit que ce qui disent a esté fait. Il y a plus d'ung où il vous en escrira plus amplement.

²⁵³ Duplessis-Mornay dans sa lettre du 27 mars 1609 à Rivet note que " On ne luy du tout point parlé de son fils. Elle reçut bon visage de la Reyne. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 199.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Cf. lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

²⁵⁶ Lettre de Frédéric de La Trémoille à son frère aîné du 5 juillet 1609. Archives nationales, 1 AP 381/5.

²⁵⁷ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son secrétaire Nicolas Dumonceau.

²⁵⁸ Dans une lettre non datée, Frédéric de La Trémoille écrivait à son frère aîné : " Nous sommes sur les lieux logés chés Monsieur de La Mote. Maman me mena hier à Poligny ouïr deux prêches. nous trouvâmes assés mauvais chemins. Je croy que nous retournerons demain à ce misérable Olivet tout brisé ". Archives nationales, 1 AP 381/4.

J'ay aussy receu la commission que je vous ay cy-devant envoyer portant pouvoir de composer des ventes nobles. J'entendois que peussiez faire composition des contractz desquelz il seroit deu troys cens livres des ventes. Je la feray corriger et la vous envoiray. Ce qui m'a faict mettre ceste restriction à estre pour eu, que la pluspart des choses nobles sont acquises par des gentilzhommes, que je suis bien ayse d'obliger et qui tiennent la gratification de moy. Et c'est pourquoy aussy par ladite commission, je vous mandois me donner adviz de ce qui excéderoit ladite somme (?) de MC livre, mais j'entens pour les ventes et non pour le prix du principal. Cella se recommodera.

Mais en attendant recevez les ventes que vous avé mandez et en donnez quictance qui sont celles /2/ de Reigne qui estoit au Sr. Davirsay acquis par le Sr. Grosmeau, la mestairie de la Tourette que M. de Boisboudran a achepter du Sr. du Rouzet, la maison assise à Thouars et diu quartz prez d'icelle acquise par Thibault du Sr. du Verge, Beauvau mestairyie sise à Tourtenay acquise par David du Four de Monsieur Le Treffin, une autre mestayrie sise au Chillon, paroisse de St-Varens, acquisne de Buy advocat de Poitiers par le Sr. de Landreson, une autre acquise par le décret par Mlle de La Mandurye assise au bourg de Boullvez, paroisse de St-Varent, et l'argent provenant de cella employez le où je vous ay ordonné.

Je vous recommande mon filz et la continuation de vos soing aux affaires et moy je demeure

Vostre affectionnée et meilleure amy.

Charlotte de Nassau

Paris, ce viie mars 1609.

Archives nationales, 1 AP 332/202

100

26 mars 1609 – Paris

à Dumonceau,

mon secrétaire

Dumonceau depuis vous avoir escrit, j'ay receu deux de voz lettres : l'une du dixième et l'autre du quatorzième. Pour réponce ausquelles, je commanceray par celle qui faict mention de la pippe du poinçon de vin de Beaulne que vous me mandez qu'avez promis à Monsieur le lieutenant général de Poictou, pour vous dire que le luy fassiez mener et présentiez de ma part avec des honnestes parolles qui sont réunis en telle chose pour excuser sur la stirlité de la mère par ce petit présent. Cet ung personnage que j'honor et estime beaucoup. Je vous pry de l'asseurer de ma bonne vollonté et affection

Quant à ce que me mandez pour (illisible) boucher de Niort qui a une promesse de feu Monsieur mon mary de quarente troys escuz dont vouliez composer avec luy, je trouve ceste composition bonne pourveu que la debte soit vraye et bien recongneu, car vous savez combien il y a de telles petites debtes qu'on demande ausquelles l'on ne congnoist rien. Je m'estonne n'estant point marchandise par luy fournye comme il prétend l'argent qui estoit l'on ne l'a payé.

J'attens mon journal suyvant ce que me mandez. Je suis bien marrye des saysie et poursuittes que font le Sr. du Bas-Plessis et Brion. Je ne say que leur faire, ne voyant nul moyen de satisfaire à tant de confusions quant je y songe je demeure toute confuse.

Je trouve très bon /2/ l'expédient que vous avez trouvé pour Montagu. Je le suyvray. Quant au mesconte que vous me mandez que vous avez faict par incidantance il ne m'en fault trouver pour >>>>>>, car je ne croiray jamais que vous ayez interferé ou pour autre chose que ce qu'un homme de bien doit. J'ay trop de tesmognage de vostre fidellité et affection de laquelle je me trouve si bien et j'ay recongneu si utile à mes enfans, par le prest que j'en désire pour eulx la confirmation à l'advenir.

Je vous ay par ma dernière mandé que receussiez quatre ou cinq ventes nobles que vous me mandiés qui estoyent deuz. Je croy que l'auroit faict vous aviez raison de penser que l'on s'estoit mespris au pouvoir que je vous avois envoyé pour composer des ventes. Je l'ay faict refaire et mettre au lieu de troys cens livres au prau >>>deux mille sept cents livres à comp >>>ez. Ce n'est pas que

mon intention ne soit pas que vous ne réunirez ce qui sont aussy au dessus de ladite somme mais c'est que je seray bien ayse que lorsque s'en portera excédant ladite somme vous m'en donniez adviz. Je suis très ayse de ce que le bonhomme Monsieur Rouhet a recouvert la santé.

J'ay receu tous les papiers que m'avez envoyer qui est ung /3/ extrait de la vente du bois de la forrest de Graslas et l'exploict d'arrest qui a esté fait au fermier de Montagu par le Sr. du Bas-Plessis. Je vous envoie avec la procuraion faite pour la composition des ventes dont je vous ay parlé cy-devant la concession que désirez pour la Bignerou de la Beaului.

J'attens La Massure, suyvant ce qui me mande, il doit, et Bourron aussy, estre icy aujourd'huy ou demain. J'apprendray par euls toutes nouvelles de delà et à la première comodité aprez, je vous feray savoir des miennes. Je vous recommande mon filz, sa personne sur toutes choses et puis le bien de ses affaires et vous pry de croire que je suis

Vostre bien affectionnée mestresse et amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce 26e mars 1609.

Je vous pry de faire scouvenir M. Rouhet de satisfaire au mémoire que luy a envoyé Demeufves pour l'affaire contre M. de Narmoutier.

Archives nationales, 1 AP 332/203

101

27 mars 1609 – Paris

à Dumonceau,

mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, j'ay sceu par Madame la comtesse de Chemillé²⁵⁹, que Fallaizeau presse fort le bail à ferme du rachapt de Mortagne, contre la promesse qu'il m'avoit faite par vos lettre de n'y faire aucuns fraiz, qu'il n'eust de mes nouvelles et de supercedder ses poursuites jusque à ce que nous en fussions d'accord. Vous sçavez l'obligation que mes enfants et moy avons à Monsieur le connestable et à tout ce qui luy touche. C'est pourquoy, je désire que M. Rouhet et vous voiez le Sr. Fallaizeau et luy faciez entendre le déplaisir que je reçooy de l'importunité qu'il fait en cest affaire à Madame la comtesse de Chémillé. Il se doibt souvenir de la façon dont je le traittay pour l'autre saisie qui avoit cy-devant mise sur le rachapt de ceste terre le prix duquel il touche entièrement. Cela le doibt occasionner à s'accomoder maintenant à ce que je désire qui est qu'il ne se fasse plus de fraiz, cet qu'il diffère ses poursuites jusqu'au prochain jour de ceux d'après Pasques et dans lequel temps je termineray cest affaire et luy en feray recevoir le contentement que peut et doibt espérer. Ne faillez doncq à arrester en quelque sorte que ce soit le cours de ses poursuites et vous me ferez servisse agréable.

Je vous ay escript amplement et le messenger est prêt qui me fait finir en vous assurant que je suis tousjours

Vostre bien affectionnée amye.

Charlotte de Nassau

A Paris, ce xxviije mars 1609.

Archives nationales, 1 AP 332/204

102

Sans date - Sedan²⁶⁰

à Mon fils,

²⁵⁹ Marie de Rieux, veuve de Guy III de Scepeaux († 1597), comte de Chemillé.

²⁶⁰ “ Leu le 17e aoust 1609 ”.

le duc de La Trémoille

Mon flis, vous estes bien souaité icy parmy vos cousin et cousine et Madame vostre tante quy vous fait beaucoup d'honneur et à vostre frère. Je le mène faire un tour en Allemagne. Je voudrois que fusiez de la partie mon coeur. J'espère vous voir bientôt après mon retour à Paris.

Monsieur le prince Frédéric²⁶¹ étudie merueilleusement bien et vous souaite bien auprès de luy. Ayez donc ausy le coeur à aprendre, affin que vous revoyant, j'aye ocasion de me contenter de vous. Prié bien Dieu et je seray tousjour vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/29

103

23 mai 1609 - Heideleberg²⁶²

Au Sieur Dumonceau,
mon secrétaire à Thouars

Dumonceau, je n'ay point eu de vos nouvelles ny des Srs de La Masure et Chaveau. Je m'en plains, mais crois et espère en recevoir bientost. Je vous recomande toute les affaires de quoy je vous ay chargé, affin qu'à mon retour je puisse les aprendre terminés que j'espère quy sera à celle [...]an à Paris.

Faites mes recomendations à M. Rouet et à Mlle de [...]ternier et à Chaveau et La Mazure. Dite à Chaveau que je désire qu'il me mande de ses nouvelle et réponde au lestre que je luy ay escrit.

Asurez vous de ma bonne [vollonté], je vous la témoygneray [en toutes] occasion, car je suis,
[Dumonc]eau.

vostre bien affectionnée amy.

Charlote de Nassau

De Hidelberg, ce 23 may.

Archives nationales, 1 AP 332/205

104

Sans date²⁶³

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon flis, je suis bien ayse qu'ayer veu Madame de Montpentier²⁶⁴. Je vous envoie deux chevaux de carosse et un des miens pour ce remestre. Le Sr. de St-Cretoffe²⁶⁵ vous dira toute nouvelle et comme je me réjouis de ce qu'aprenez bien. Il vous porte le livre du roy d'Engleteirre contre le pape en latin. Je m'atens que vous me l'espliqueray bientôt en françois. Regardez ce que vous voullez que je vous porte.

Prié tousjour bien Dieu et croiez ce qu'on vous dit et je seray, mon cher fils, vostre bien bonne mère.

²⁶¹ Frédéric, fils de l'électeur palatin Frédéric IV (1574-1610) et de Louise Julienne de Nassau (1576-1644). Il fit ses études à Sedan.

²⁶² Cette lettre est de la main de Charlotte-Barbantine de Nassau.

²⁶³ " Leu le 30 juillet 1609 ".

²⁶⁴ Henriette-Catherine de Joyeuse (1585-1656), veuve de Henri de Bourbon-Montpensier (1573-1608). Elle demeurait dans le château des Montpensier à Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire). Henri de La Trémoille fait état de cette visite à Madame de Montpensier et à sa fille dans sa lettre du 10 juillet 1609 (Archives nationales, 1 AP 393/19).

²⁶⁵ Charles de Saint-Christophle, écuyer, sieur dudit lieu, un gentilhomme des La Trémoille, gouverneur de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre.

Charlotte de Nassau

Vostre frère n'est plus sy opignastre. Il faut tousjour luy mander qu'il soit (la fin de la phrase est couverte par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 331/30

105

Sans date²⁶⁶

à Mon fils,

le duc de La Trémoille

Mon fils, vous savez bien au long de mes nouvelles par les Srs. de La Masure et Chaveau²⁶⁷ et comme mon voyage ne sera pas long, au retour duquel j'espère vous aller voir et vous mener en Bretayne²⁶⁸. Sy vous vouller aller changer d'air à l'Île-Bouchart et que vous y soiez ausy acomodé, je le trouve bon. J'avois donné déjà l'état que me demandiez pour vostre maître un clerc de M. Rouet. Je suis bien ayse que ne parlez plus que latin. Vous ne me sauriez faire plus grant plaisir que d'apprendre et surtout à bien craindre de Dieu.

Je n'ay seu trouver les lestre du Roy et de la Reyne pour mestre au livre. Faites mes recommandation à M. du Plesis. Je n'ay le loisir de luy escrire >>>>>> lequel vous dira faites les au Sr. Bruse et lequel il vous dira. Je suis vostre bien bonne mère.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 331/28

106

1609 - Paris

Charlotte de Nassau

à Monsieur le Connestable

Monsieur,

Puisque j'ay reçu de vous le bien, il faut ausy que je vous le face savoir et que je vous en remercie très humblement, comme je fais, par ce mot, en vous disant que j'ay eu santance au profit de mes enfans, que M. Miron y a fort bien fait. J'ose requérir de vostre bonté un petit mot de remerciemens et vous assurer de mon très humble service.

J'envoie ausy ce laquais pour apprendre des nouvelles de vostre sancté et vous assurer d'estre, Monsieur, toute ma vie vostre très humble et obéissante nièce et servante.

Charlotte de Nassau

Musée Condé, Chantilly, L C, 283.

107

22 octobre 1609 - L'Île-Bouchard

M. Dumonceau

mon conseiller et secrétaire

intendant de mon duché de Thouar

²⁶⁶ " Leu le 7e aoust 1609 ".

²⁶⁷ Chaveau s'appelait en fait Chauveau et était un des secrétaires et conseillers de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²⁶⁸ Charlotte-Brabantine de Nassau passa la fin de l'année à Vitré. Au mois de décembre, elle y fut la marraine d'une fille d'un de ses serviteurs, Jean Perrier, écuyer, sieur de La Grange, Zacharie du Bellay, sieur du Plessis, le gouverneur de son fils était le parrain. Elle était encore à Vitré le 17 décembre 1609 (Cf. lettre de Louise de Coligny du 14 janvier 1610).

Dumonceau, combien que le rachapt de Mortagne, advenu à mes effans par le mariage de Monsieur de Montmorency avecq la dame dudit lieu²⁶⁹, soist affermé à MM. Jacques Dehayes et Jacques Potin par devant nostre séneschal de Thouars, à la somme de quatre mil livres. Toutefois, j'en ay composé avecq Monsieur de Montmorancy à deux mil livres attendu la proximité de parantage de luy et de nos effans que vous recevrez seullement de celui qui a charge de ses affaires, selon le pouvoir et intendance que vous avez de nous en nostre dit duché ; et quand au surplus desdictz quatre mil livres vous n'en serez comptable, attendu que n'en faictes recepte au moyen de nostre remise. Vous ferez sastifaire les adjudicataires de leurs fraiz d'hommages et interestz ensemble des fraiz de saisie et adjudication de commissaires affin que ceste partye de deux mil livres nous reviennent.

Je vous recommande toutes noz autres affaires, sinon je prieray Dieu,
Dumonceau qu'il vous aict en sa sancte garde

vostre bien affectionnée amy.
Charlotte de Nassau

A L'Isle-Bouchard, ce xxiie octobre 1609.

Archives nationales, 1 AP 332/206

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 1er juin 2009

²⁶⁹ Henri II de Montmorency avait épousé en 1608 Jeanne de Scepeaux, fille de Guy III de Scepeaux, comte de Chemillé, baron de Mortagne et de Marie de Rieux. Ce mariage n'ayant pas été consommé, Jeanne de Scepeaux se remaria en 1610 avec Henri de Gondi, duc de Retz.